

je le tiens dans une mollesse honteuse, cela se peut-il souffrir? moi qui, charmée de posséder le plus aimable prince de la terre, fais consister tout mon bonheur dans sa gloire! moi qui ai caché mes larmes pour ne le pas retenir quand il a passé en Italie! moi enfin qui, le sachant exposé aux conjurations et aux périls de la guerre, ai étouffé tous mes soupirs, pour ne lui pas découvrir la désolation dans laquelle il me mettoit, pour ne pas ébranler son courage! »

Est-ce donc la princesse des Ursins qu'il a voulu désigner? Elle n'a jamais donné que de bons conseils; son esprit et sa conduite l'ont fait estimer de tout le monde; elle ne désire que l'union de l'Espagne et de la France; tandis que « ce cardinal, non content de venir à nous d'un air triomphant, se vante partout de nous avoir attiré des mortifications du roi notre grand-père, et cela en lui mandant les impostures les plus noires qu'on ait jamais inventées. Je vous avoue que c'est un monstre pour moi. Il n'excite que de la discorde, et s'attire la haine de tout le monde par ses manières; il a plus révolté de coeurs depuis qu'il est ici que vos bontés n'en avoient gagnés depuis que vous avez pris cette couronne sous votre protection. » Marie-Louise consentait en finissant au renvoi de la princesse des Ursins, « quoiqu'elle en fût au désespoir, » pourvu que Louis XIV « la délivrât en même temps de la vue de ces deux hommes, le cardinal et l'abbé d'Estrées, qu'elle regarderoit toute sa vie comme ses plus cruels ennemis (1). »

Louis XIV vit sans regret l'effet qu'avaient produit ses lettres; toutefois, il ne pouvait plus douter que le roi et la reine d'Espagne ne fussent véritablement irrités, ce qui, pour le bien des affaires, présentait de réels inconvénients. De plus, non seulement Philippe V, dont on ne suspectait pas la sincérité, mais des observateurs désintéressés comme Blécourt et Ozon, affirmaient que le bruit du départ de la princesse des Ursins excitait des murmures dans le peuple et dans la noblesse (2).

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV, 18 février 1703. A. E. Esp., t. 122, f° 137.

(2) Philippe V à Louis XIV, le 2 mars 1703. A. E. Esp., t. 132, f° 237. « Quelque répugnance

Aussi résolut-il, tout en continuant à soutenir son ministre, de ne pas rappeler la camarera : « Obligez-la seulement, marquait-il à son petit-fils, de vivre dans une grande intelligence avec mon ambassadeur. Il seroit peu convenable et pour ainsi dire ridicule aux yeux de toute l'Europe, de changer à tous moments les ministres que j'emploie en Espagne. Songez jusqu'où doit aller la confiance dont je suis obligé de leur faire part (1). »

Torcy avertissait en même temps la princesse des Ursins qu'on l'autorisait à rester, mais qu'elle devait veiller sur elle-même et ne pas faire de ses querelles particulières des affaires d'État; il ne lui dissimulait pas que le roi était persuadé qu'elle avait dicté à Philippe V, et peut-être écrit la lettre relative au Despacho; Louis XIV avait su découvrir que Louville avait, au début du règne, tenu la plume pour le roi d'Espagne; cependant il pouvait être trompé par le style simple et peu orné du marquis, tandis « qu'en voyant une différence aussi soudaine du style arrangé et plein de force dont les lettres de son petit-fils étoient présentement écrites, » il n'avait pu hésiter un instant sur leur véritable auteur (2).

Ce mot de « querelles particulières », qui revenait à plusieurs reprises dans les lettres de Louis XIV au roi et à la reine d'Espagne, blessait au vif les deux souverains; mais, malgré leurs protestations, il était évident que dès lors toute la question se réduisait pour eux à la défense de M^{me} des Ursins dont ils avaient épousé les inimitiés (3).

Le cardinal d'Estrées avait reçu de son côté l'ordre de tout

que j'afe à vous parler davantage sur le sujet de la princesse des Ursins après les cruels reproches que cette désagréable affaire m'a attirés, je crois néanmoins devoir vous informer que le bruit de son départ cause un murmure et des plaintes générales, que toute la maison de la reine est dans une désolation qui ne se peut exprimer, et qu'ayant su que la noblesse et le peuple en parlaient avec ressentiment, j'ai ordonné au président de Castille de m'avertir des choses qui viendroient à sa connaissance. » Ozon à Torcy, 2 mars 1703. Ibid., t. 422, f° 258, dit qu'il espère le plus grand bien de la retraite de la princesse des Ursins, mais qu'il ne doit pas dissimuler le mécontentement des Espagnols. Blécourt à Torcy, 3 mars 1703. Ibid. f° 269; Ozon à Torcy, 8 mars 1703. Ibid., f° 316.

(1) Louis XIV à Philippe V. A. E. Esp., t. 422, f° 180.

(2) Torcy à la princesse des Ursins, 9 mars 1703. Ibid., f° 200.

(3) La reine à Louis XIV, 9 avril 1703. Ibid., t. 423, f° 32. Philippe V au même, f° 33.

apaiser et de se réconcilier avec la princesse : « S'il faut que vous preniez sur vous-même, lui écrivit Louis XIV, pour surmonter la peine qu'un pareil raccommodement pourroit vous faire, comptez que je vous en saurai gré comme d'un service très important (1). » On lui recommandait aussi de faire honneur au roi d'Espagne des partis qu'il prendrait sur son conseil et de laisser croire qu'il les avait formés de lui-même (2). N'était-ce pas une manière délicate de faire sentir au puissant ambassadeur que l'on avait reconnu la justesse de cette accusation portée contre lui par la princesse des Ursins, « qu'il avoit la vanité de ne pas vouloir cacher le pouvoir absolu qu'on lui laisseoit en fait (3)? »

Comme il arrive trop souvent, les deux accusateurs, tout en exagérant leurs torts réciproques, avaient raison l'un contre l'autre. Le cardinal d'Estrées ne se contentait pas de gouverner, il prétendait triompher : il humiliait à la fois les Espagnols et leur maître. Son neveu, l'abbé, insistait sur la maxime déjà rebattue : « Tous les ménagements qu'on peut avoir pour les Espagnols ne serviront qu'à les rendre plus fiers et plus insolents ; et, au lieu de la reconnoissance qu'on en devroit attendre, on ne recevra que des marques de leur haine (4). » La princesse au contraire voulait qu'attentifs à instruire le prince, les représentants du roi de France lui communiquassent la suite d'une affaire, lui apprisseut à décider par lui-même, et le rendissent peu à peu aussi habile que ses ministres (5) : « Si vous voulez assujettir les Espagnols par la force, écrivait-elle, vous ne devez pas vous mettre en peine ; si vous souhaitez d'unir les deux nations par la douceur, cet exemple rompt toutes vos mesures. Messieurs d'Estrées et de Louville que je regarde plutôt comme des gens que Dieu veut perdre que comme des hommes raisonnables, vous persuaderont peut-être cette vérité, avant

(1) Louis XIV au cardinal d'Estrées, 9 mars 1703. *Mémoires de Noailles*, p. 143.

(2) Le même au même, 24 mars 1703. A. E. Esp., t. 115, fo^r 89.

(3) La princesse des Ursins à Torcy. Ibid., t. 122, fo^r 306.

(4) *Mémoires de Noailles*, p. 142.

(5) La princesse des Ursins à Torcy, 19 février. A. E. Esp., t. 122.

qu'il soit peu, s'ils ne suivent, quand j'aurai quitté Madrid, les maximes dont ils me font des crimes aujourd'hui. Ils ne réussiront en aucun pays du monde avec la conduite qu'ils tiennent; mais les Espagnols sont encore moins propres que les autres à souffrir de tels maîtres (1). »

Philippe V, si humble que fût sa soumission, supportait avec peine d'être traité comme un enfant par les deux cardinaux qui ne l'informaient des choses que lorsqu'il n'était plus question que de prononcer un *oui* ou un *non*: « Je n'apprendrai jamais rien avec eux, écrivait-il à Louis XIV, parce que toutes les choses un peu importantes ne viennent devant moi que lorsqu'elles ont été réglées chez le cardinal Porto-Carrero par des gens qui ont sur lui la même autorité qu'il prend sur moi (2). » Les emplois n'étaient donnés qu'aux créatures et aux amis du cardinal, avant même qu'on en eût parlé au roi. C'est ainsi que le duc d'Albe fut nommé ambassadeur en France, sans que Philippe V prit d'autre part à sa nomination que de la déclarer. Or, il avait des raisons sérieuses de préférer à ce personnage pour un tel poste le comte de Monterey ou le comte d'Aguilar (3). Parfois il essayait de reprendre son indépendance; un jour les deux cardinaux lui dirent qu'il fallait donner la vice-royauté de Galice au marquis de Saint-Vincent. Comme il savait que ce seigneur faisait déjà ses préparatifs de départ, Philippe retint les consultes sans rien décider, « pour faire voir que c'étoit de lui qu'il falloit attendre ces sortes de grâces ». Mais peu après il rapporta les papiers au Despacho, et dit au cardinal d'Estrées qu'il penchait plutôt du côté de Don Francisco de Velasco, parce qu'il était proposé en première ligne par trois conseils et qu'il était fort capable, qu'il nommerait cependant le marquis de Saint-Vincent pour déférer à ses avis. Une autre fois il retint la consulte qui proposait le jeune comte d'Aguilar pour commander la cavalerie de l'État de Milan (4). « Les moindres résolutions

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 8 mars 1703. A. E. Esp., t. 422, f° 306.

(2) Philippe V à Louis XIV, 9 avril 1703. Ibid., t. 423, f° 33.

(3) Le même au même, 8 mars 1703. Ibid., t. 422, f° 304.

(4) Philippe V à Louis XIV, le 9 avril 1703. A. E. Esp., t. 423, f° 33. La dépêche du cardinal

que je prends de moi-même, ajoutait-il en exposant à son aïeul ces hardiesse, *me font apprêhender que V. M. ne trouve que je m'émancipe trop*. Cependant, j'ai l'attention de n'user de mon autorité que dans les choses qui ne sauroient causer de préjudice aux affaires générales. *J'espère qu'elle approuvera que je fasse quelquefois de ces coups-là*, puisqu'ils me feront estimer de mes sujets (1). »

Le cardinal et l'abbé d'Estrées en étaient venus à lire toutes les lettres que Philippe V écrivait ou recevait. Et Louis XIV ne trouvait rien à redire à leur conduite ; au contraire, il ne cessait d'exhorter son petit-fils à se soumettre aveuglément à leurs seuls conseils ; il en obtenait la promesse formelle et le roi d'Espagne ne demandait plus *d'autre grâce* « que de pouvoir de temps en temps rendre compte de ce qui se passoit, afin d'apprendre directement de son grand-père comment il devoit se gouverner en certaines occasions (2). » Quant à la reine, elle avait la douleur de voir ses récriminations amères reçues par Louis XIV avec une ironie mal déguisée : « J'avoue à V. M., répondait-il à une lettre où elle lui avait demandé *sa protection* (3), que je ne m'imaginois point les peines qu'elle m'assure qu'elle souffre depuis quelque temps, ni qu'elle eût recours à moi contre des ennemis que je ne lui connois point. Je me servirai seulement de l'autorité de grand-père pour vous rendre la tranquillité dont vous devez jouir en vous assurant qu'elle est troublée sans sujet (4). »

Ainsi jamais les Français n'avaient été plus maîtres, jamais la

d'Estrées à Louis XIV, 14 avril 1703. Ibid., t. 415, f° 287, prouve que Philippe V n'exagère rien : « J'avois cru que le roi d'Espagne ayant consulté V. M. sur la disposition de la vice-royauté de Galice et la charge du général de la cavalerie de Milan, il attendroit ses réponses, mais il y a quelques jours, entrant dans le Despacho, il dit qu'il avoit songé à pourvoir cette première charge et la donner au marquis de San-Vicente. Comme il étoit au gré de V. M., souvent recommandé par elle et très capable de la remplir, je ne crus pas devoir rien répliquer, le roi se tourna de mon côté et me dit tout bas : Il y a encore la vice-royauté de Catalogne. Je répondis : Je vois bien à qui V. M. la destine ; je crois qu'elle attendra les sentiments du roi mon maître. Il me dit qu'il le feroit, etc. »

(1) Philippe V à Louis XIV, 9 avril 1703. A. E. Esp., t. 423, f° 33.

(2) Le même au même, 28 avril 1703. Ibid., t. 423, f° 91.

(3) Marie-Louise à Louis XIV, le 8 mars 1703. A. E. Esp., t. 422, f° 305.

(4) Louis XIV à la reine, le 25 mars 1703, Ibid., t. 422, f° 334.

cour de Madrid plus soumise à celle de Versailles, qu'après la tentative d'émancipation qui avait marqué les premiers jours de l'année 1703. Mais l'empire des Français exercé par un d'Estrées et par un Louville l'était avec tant de hauteur et de violence que tout le temps se consumait en querelles de personnes, en résistances sourdes ou en refus de services, si bien qu'aucune réforme ne pouvait s'accomplir et que l'impopularité du gouvernement allait toujours croissant.

Le cardinal d'Estrées ayant disposé de l'argent de la flotte et fait promulguer son décret sans même avoir pris l'avis du conseil des Indes, le duc de Medina-Celi, président de ce conseil, en fut si choqué et, disons-le, si justement choqué, qu'il envoya sa démission au roi; cependant il protestait dans ses lettres à Torcy de son zèle pour la cause de Philippe V (1). Le procès de l'Amirante, après avoir trainé en longueur, se terminait par une sentence relativement bénigne; ce traître, dont on devait bientôt découvrir la correspondance avec l'ennemi, était absous du crime de lèse-majesté, et condamné, seulement pour désobéissance, à un exil perpétuel, sans confiscation de ses biens (2). Les motifs d'un jugement si doux n'échappaient point à Louis XIV qui estima pourtant qu'on ne devait pas le casser (3). Il voyait bien aussi que les Espagnols prenaient tous les prétextes pour priver leur roi de sa garde; le président de Castille, chargé de remettre un mémoire sur les économies possibles, n'avait rien trouvé de mieux que de proposer la suppression de la compagnie des mousquetaires (4).

Le mécontentement général était le seul point sur lequel s'accordassent Louville et la princesse des Ursins; tandis que celle-ci annonçait une prochaine démarche du Conseil d'État auprès du roi pour lui faire des remontrances (5), le premier rapportait cette parole du marquis de Rivas « qu'on n'avoit jamais rien

(1) Medina-Celi à Torcy, 14 et 19 avril 1703. A. E. Esp., t. 415, f° 303 et 312.

(2) Philippe V à Louis XIV, 2 mars 1703. Ibid., t. 422, f° 257.

(3) Louis XIV à Philippe V, 18 mars 1703. Ibid., f° 319.

(4) Le même au même, 18 février 1703. Ibid., f° 80.

(5) La princesse des Ursins à Torcy, 27 juin 1703. Ibid., t. 416, f° 81.

vu de pareil sous l'ancien règne (1). » Un pamphlet favorable aux droits de l'archiduc, et probablement écrit par des moines, avait été répandu de manière à préparer un mouvement populaire (2). Bref, il fallait à tout prix sortir d'une situation aussi fâcheuse.

La réconciliation que Louis XIV avait exigée entre les Français de Madrid n'avait été qu'apparente. Les d'Estrées, Louville, la princesse des Ursins continuaient à se déchirer à belles dents ; si leurs lettres n'étaient parvenues jusqu'à nous, on se refuserait, malgré les *Mémoires de Noailles* et de *Louville*, à croire que de pareilles fureurs pussent animer les uns contre les autres des gens aussi hauts en dignité, de si grossières injures se rencontrer sous la plume de gens si bien nés et si bien élevés. Nous n'entreprendrons pas de raconter leurs querelles et leurs intrigues, puisque nous n'avons d'autre but que d'exposer les relations des deux cours de France et d'Espagne ; mais nous verrons comment Louis XIV essaya d'y mettre un terme par le rappel en France de tous ceux qui refusaient de s'entendre en Espagne.

III.

Quelle que fût sa partialité en faveur du cardinal d'Estrées, quelle que fût sa conviction que Porto-Carrero était un homme nécessaire, Louis XIV ne pouvait pas avoir complètement oublié que, dans ses premières instructions, il avait recommandé à son petit-fils de n'avoir point de premier ministre : or, que faisait-il depuis quelque temps sinon de lui en imposer deux à la fois ? Du moins fallait-il qu'ils justifiasSENT leur omnipotence par des démarches sûres, des mesures raisonnables et de sages conseils. Animé par la reine et la princesse des Ursins, Philippe se mit à surveiller de très près l'ambassadeur et le mi-

(1) Louville à Torcy, 18 juillet 1703. A. E. Esp., t. 416, f° 224.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 146.

(3) Les *Mémoires de Noailles* et de *Louville* en contiennent le récit exact et piquant.

nistre, à relever leurs contradictions et leurs bêtises, et, tout en affectant de s'y soumettre aveuglément, de les signaler, d'un air innocent et détaché, au roi son grand-père, afin de prouver par des exemples combien l'obéissance était dangereuse. C'est ainsi qu'il commença à battre en brèche le crédit du cardinal d'Estrées contre lequel ses colères étaient venues se briser. Il adopta cette tactique à la fin d'avril 1703; quatre mois plus tard le cardinal était rappelé.

L'abbé d'Estrées avait fait naître chez la reine le désir d'aller passer huit jours à Aranjuez fort agréable en cette saison; le roi en parla aux deux cardinaux et les invita l'un et l'autre à y venir; d'abord ils s'opposèrent au voyage, prétendant que c'était une dépense extraordinaire et qu'il fallait les éviter toutes; bientôt le cardinal d'Estrées changea d'avis et consentit à y aller; mais Porto-Carrero déclara que si le voyage se faisait, il présenterait des protestations; aller à Aranjuez avec d'Estrées, c'était s'exposer à tenir le Despacho seul avec lui; on passerait donc le printemps à Madrid. « Je supplie V. M. d'avoir la bonté de me mander comment je dois me conduire dans de pareilles conjonctures. »

Deuxième affaire : Orry a conçu de vastes projets pour la réforme des finances; il a proposé de passer par dessus les conseils et d'établir son système par un décret de l'autorité absolue du roi; le cardinal d'Estrées a pensé qu'on risquerait trop si l'on ne paraissait autorisé par l'approbation de quelques Espagnols respectables; cette vue a été approuvée par la cour de France qui l'a cependant modifiée, en demandant qu'une junta fût formée pour examiner l'état des finances et faire des propositions; comme ces propositions n'aboutiraient probablement à rien de sérieux, on ferait apparaître les projets d'Orry; ils seraient mieux reçus et plus facilement exécutés « quand on aurait reconnu l'inutilité du travail des gens de la nation »; Philippe a consenti à tout. Les deux cardinaux lui ont fait entendre au Despacho qu'il fallait nommer membres de la junta le président de Castille, le marquis de Fuensalida et le marquis del

Fresno; il les a nommés; le président de Castille et Fuensalida se sont fâchés, disant que la question n'a pas été étudiée à fond, que la nomination a été faite légèrement; les cardinaux rejettent toute la faute sur le roi et *le forcent* à révoquer ses ordres; bien plus, ils veulent maintenant qu'Orry désigne ceux qu'il juge capables de composer la junte; le président qui a pris cette nomination comme une suite des mortifications que lui suscite le cardinal d'Estrées en est tombé malade et demande avec instance la permission de se retirer dans son diocèse, « ce qui ne sera pas une petite inquiétude pour moi jusqu'à ce que V. M. m'ait mandé ce qu'elle jugera le plus à propos ».

Troisième affaire : l'abbé d'Estrées ne s'accorde point avec son oncle en bien des occasions essentielles et particulièrement en ce qui regarde les troupes; le cardinal assure qu'elles sont réglées et que l'on a pourvu à tout; l'abbé fait voir qu'il en est tout autrement; comment savoir la vérité?

Notez que le bon prince ajoute sur un ton malicieusement hypocrite. « J'aurois bien des articles de cette nature sur lesquels je pourrois vous faire voir que je souffre véritablement; mais ce seroit vous faire des plaintes, et je vous ai assuré que je n'en ferois point (1). »

Louis XIV n'aime pas qu'on ait l'air de se moquer de lui; il comprend et répond, non sans quelque humeur:

« Vous me ferez plaisir de m'écrire avec confiance. Moins je verrai de réserve de votre part, plus je serai persuadé de votre amitié pour moi. Vous savez combien je souhaite qu'elle réponde à celle que j'ai pour vous. Expliquez-moi librement vos peines et vos embarras. Je vous donnerai mes avis avec la même sincérité. Je ne sais pourquoi vous m'en demandez de nouveaux sur la crainte que vous avez de décider. Il me semble que je vous ai plusieurs fois conseillé de la surmonter. *Je serai fort aise de savoir que vous parliez en maître et de ne plus entendre dire qu'il faut qu'on vous détermine sur les moindres*

(1) Philippe V à Louis XIV, le 28 avril 1703. A. E. Esp., t. 123, fo 91.

bagatelles. Il vaut presque mieux pour vous de faire des fautes légères en vous concluisant par vos propres mouvements, que de les éviter en suivant trop exactement ce qu'on vous inspire (1). »

Ainsi tout en résolvant de sa propre autorité les questions posées par Philippe V, Louis XIV reconnaissait que le cardinal d'Estrées n'était point infaillible et rendait à son petit-fils le droit de parler en maître. Celui-ci avait si bien senti que tel devait être l'effet de sa lettre qu'avant même d'y avoir été autorisé par la réponse de Louis, il lui écrivait d'un ton plus ferme dès le 12 mai : « Je n'ai garde de me prévenir contre le cardinal Porto-Carrero; je connais son zèle et son affection; cependant, je ne puis me dispenser de vous dire que les affaires souffrent; je l'apprends par plusieurs lettres qui se sont lues ces jours-ci au Despacho, et je vois de si grandes misères parmi toutes les troupes, et faute de pain, et faute de paiement, qu'il semble que l'argent que j'ai eu de la flotte ait été inutile, puisque les troupes désertent de tous côtés, sans que je puisse parvenir à savoir ce qui cause de si grands désordres; cela me force à prendre tout de bon la résolution de m'en faire rendre compte par moi-même, et, puisque vous voulez bien que j'agisse un peu avec autorité je vais chercher les moyens d'y parvenir. » Le roi d'Espagne avait l'habileté d'insinuer en terminant que l'autorité du roi de France n'y perdrait rien. « La grâce que je vous demande est de me permettre que je vous fasse quelquefois un petit détail de la conduite que je tiendrai et de vouloir bien y entrer, afin de m'en mander votre sentiment, *les avis de V. M. pouvant mieux m'instruire que tous ceux qu'on pourroit me donner (2).* »

Le premier pas était fait; il s'agissait maintenant d'en faire un second plus décisif en envoyant à Versailles quelqu'un qui sous prétexte d'éclairer le roi sur des affaires particulièrement graves ruinerait dans son esprit les deux cardinaux. Mais

(1) Louis XIV à Philippe V, le 13 mai 1703. A. E. Esp., t. 123, p^e 99.

(2) Philippe V à Louis XIV, le 12 mai 1703. Ibid., t. 123, p^e 487.

comment justifier l'envoi de quelque agent extraordinaire? Philippe V prépara les voies en écrivant à son aïeul une lettre remplie des détails les plus effrayants; le cardinal d'Estrées avait reçu de Portugal la nouvelle d'une conspiration ourdie contre le roi, la reine et tous les Français résidant en Espagne; un curé de Madrid, d'autres personnes de confiance avaient communiqué des avis analogues; il s'agissait de renouveler les *Vépres siciliennes*; en même temps, on avait saisi des lettres chiffrées destinées à l'Amirante; le cardinal d'Estrées « avoit dit au roi en grand secret et en propres termes *que son bon ami le cardinal Porto-Carrero n'étoit pas mieux intentionné que bien d'autres*, et enfin, recevant avis sur avis, qu'il n'avoit encore été remis aucun argent, ni en Galice, ni en Estrémadure, que, nonobstant les assurances contraires, les troupes d'Andalousie n'étoient point payées et désertoient de plus en plus (1). »

Louis XIV ne fut point aussi ému de toutes ces nouvelles qu'on l'aurait souhaité (2). Néanmoins, « la lettre du 13 mai étant arrivée fort à propos (3) », Philippe prit sur lui de faire partir Louville et Orry.

Ils étaient chargés de remettre à Louis XIV un long mémoire où les cardinaux d'Estrées et Porto-Carrero étaient formellement accusés par Philippe V des plus noirs desseins. Une lettre interceptée, « et qui avoit fait horreur à Rivas, ainsi qu'au déchiffreur », devait montrer ce qu'osait le cardinal d'Estrées; une autre lettre, également saisie, écrite par Porto-Carrero et destinée au roi Louis XIV, fournirait la preuve des insolentes remontrances devant lesquelles ne reculait pas ce ministre, « poussé par la fureur de ceux qui le gouvernoient ». La mauvaise volonté de ces deux hommes n'avait d'égale que leur incapacité; de profonds changements étaient indispensables; de quelque manière que Louis XIV les accomplit son petit-fils se-

(1) Philippe V à Louis XIV, 23 mai 1703. A. E. Esp., t. 423, f° 262.

(2) Louis XIV à Philippe V, 4 juin 1703. Ibid., f° 304.

(3) Philippe V à Louis XIV, 31 mai 1703. Ibid., t. 423, f° 344.

rait content ; il se permettait seulement de lui faire remarquer qu'Orry était un *merveilleux homme* pour le service des deux monarchies (1).

La princesse des Ursins avait dicté ce mémoire à Philippe V ; ce qu'elle voulait, c'était avoir affaire à un ambassadeur effacé qui subit son influence, et à un organisateur, habile sans doute comme Orry, mais qui ne fût et ne pût être qu'un sous-ordre. En femme avisée, elle avait compris qu'il ne convenait pas de s'attaquer à la fois aux deux d'Estrées ; si elle faisait chasser l'un et l'autre ou si elle les rebutait tous deux à force de dégoûts, elle verrait venir de Versailles ou un ambassadeur choisi par madame de Maintenon, et c'eût été le duc d'Harcourt, ou un ambassadeur choisi par Torcy, et dans ce cas elle eût été encore moins sûre de celui qu'on eût envoyé (2). Tandis qu'en faisant briller l'ambassade aux yeux de l'abbé d'Estrées, elle le détachait de son oncle le cardinal, elle passait à Versailles pour impartiale et pour généreuse, et si Louis XIV se laissait persuader de le nommer, elle trouvait en la personne de l'abbé un ambassadeur à sa dévotion, du moins pour un temps.

L'abbé d'Estrées s'était prêté assez volontiers au rôle qu'on voulait lui faire jouer ; « *il se félicitoit d'avancer fort dans les bonnes grâces de la princesse : il espéroit y faire de si grands progrès que cela lui tiendroit lieu de tout le mérite qu'il falloit avoir pour réussir en Espagne* (3). »

Son premier acte, depuis qu'il s'était rapproché de la princesse des Ursins, avait été de la réconcilier avec Louville, et

(1) Philippe V à Louis XIV, 2 juin 1703. A. E. Esp., t. 124, f° 40.

(2) Louville ne nous donne-t-il pas la clé de cette attitude de la princesse des Ursins lorsqu'il écrit au duc de Beauvilliers : « Toutes ces raisons-là lui ont fait comprendre que si elle chassoit *les* d'Estrées d'ici, ou qu'elle *les* rebutât, ou madame de Maintenon enverroit un ambassadeur à sa guise, et ce seroit M. d'Harcourt ; ou ce seroit M. de Torcy, en ce cas elle seroit encore moins sûre de celui qu'on lui enverroit, quand bien même ce seroit M. de Tessé à qui Orry a donné l'exclusion à cause des *démêlés* qu'il a eus avec lui. » Papiers de Louville. Louville à Beauvilliers, 41 mai 1703.

(3) L'abbé d'Estrées à Torcy, 14, 28 avril et 2 mai 1703. *Mémoires de Noailles*, p. 148. — La princesse des Ursins elle-même écrit à Torcy : « M. l'abbé d'Estrées connoît aussi le bon chemin ; mais il doit trop à monsieur son oncle pour ne pas s'en écarter quelquefois, malgré qu'il en ait ; et cette raison m'oblige à dire qu'il feroit beaucoup mieux s'il étoit seul. » 3 juin 1703. A. E. Esp., t. 116, f° 41.

c'est pourquoi elle avait choisi ce dernier pour accompagner Orry. Quelle preuve plus grande de la sincérité de ses déclarations et de celles du roi pouvait-on donner à la cour de Versailles que de les voir attester simultanément par les représentants de deux partis adverses? « Ces messieurs, écrivait à Torcy M^{me} des Ursins, seront, je crois, d'accord entre eux sur ce qu'ils ont à dire quoique des vues différentes aient fait prendre le parti de les envoyer ensemble. L'état où nous sommes est trop mauvais et la cause en est trop visible pour qu'ils ne pensent pas de même. Depuis que M. de Louville a reconnu le tort qu'il avoit à mon égard, je ne puis que me louer de lui; et j'ai lieu d'espérer que sa conduite me satisfera toujours davantage, puisqu'il m'a avoué de bonne foi qu'il ne voyoit point d'autre ressource pour lui en ce pays-ci que de suivre mes conseils, qu'il trouve les meilleurs (1). » L'événement devait bien-tôt montrer que la princesse se trompait fort en comptant sur Louville.

Le cardinal d'Estrées avait deviné sans peine le but de la mission de Louville et d'Orry. Pour discréditer d'avance les rapports du dernier, il se déchainait contre lui dans toutes ses dépêches au ministre. Orry, disait-il, n'était qu'un intrigant qui s'érigéait peu à peu en ministre de guerre, de politique et de finances; il voulait aller jouer à Versailles le même rôle qu'à Madrid. « Enfin le grand Orry est parti; et en arrivant à Paris, on pourra dire : Le grand Orry est arrivé. » Tel était le début d'une lettre où le cardinal se récriait contre ce voyage dont on lui avait fait mystère, contre la dame qui obsédait le roi d'Espagne, contre l'insolence, la témérité du financier, et son peu de respect pour le caractère et la dignité de l'ambassadeur. « Faut-il qu'un homme comme moi, s'écriait-il encore, ne se soit dévoué à venir ici, à y faire le plus d'honneur que j'ai pu à un titre qui ne convenoit guère à mon âge que pour être strapassé par cet insolent, le plus indigne homme du monde,

(1) Madame des Ursins à Torcy, même lettre.

et par ses associés? » Il ne montrait pas moins d'aigreur contre d'Aubigny, l'homme de confiance de la princesse des Ursins : « N'étoit-il pas vrai, écrit le cardinal, qu'en me faisant venir ici, vous m'y envoyiez pour combattre avec les grands, mais non pas pour être aux mains avec deux affranchis (1)? »

Tandis que d'Estrées se faisait tort à lui-même par ses lettres satiriques et passionnées, Philippe V se montrait, dans les grandes choses, plus déférent et plus soumis que jamais. Louis XIV avait repris le projet que l'année précédente on n'avait osé communiquer au roi d'Espagne qu'après tant de délais et de précautions, la cession des Pays-Bas à l'électeur de Bavière. Il s'agissait d'un nouveau traité qui accordait à ce prince non plus seulement deux provinces, mais toutes, à l'exception de Luxembourg, Namur, Mons et Charleroi, qui devaient être cédées à la France avec tout leur territoire. Ce fut la princesse des Ursins qui parla la première au roi d'Espagne de cette affaire naguère encore si pénible à son orgueil; mais cette fois la délibération ne fut pas longue. Philippe voulut que tout l'honneur de son sacrifice revint à la camarera et non au cardinal (2); il n'attendit même pas que celui-ci lui eût communiqué les intentions du roi son maître pour écrire à l'Électeur la lettre qu'avait demandée Louis XIV. Bien plus, il se répandit en considérations sur les *avantages* de ce démembrément, « d'autant mieux imaginé qu'il feroit cesser les jalousies des Hollandais... et qu'il dédommageroit la France à bon marché ». Le roi et la reine ne regrettaient-ils pas de ne pouvoir donner à leur aïeul *une marque beaucoup plus forte* de leur reconnaissance et de leur abandon à ses conseils (3)? En pareille occurrence la princesse des Ursins ne pouvait être oubliée; déjà Philippe demandait pour elle ce domaine indépendant, cette souveraineté, qu'il devait réclamer plus tard avec une coupable insistante à Utrecht, à Bade, à Rastadt (4).

(1) Lettres du 26 mai, des 3, 8 et 22 juin 1703. A. E. Esp., t. 124.

(2) Philippe V à Louis XIV, 14 juin 1703. Ibid., t. 124, f° 105.

(3) Philippe V à Louis XIV, 17 juin 1703. Ibid., t. 124, f° 113.

(4) Même lettre.

Toutes ces manœuvres réussirent dans la perfection. La cour de France, sur les plaintes de l'ambassadeur, avait d'abord résolu d'empêcher le retour d'Orry en Espagne. Elle changea de sentiment (1). Elle avait décidé de soutenir le cardinal d'Estrées contre tous ses adversaires ; elle arrêta en principe le rappel de cet ambassadeur, et, par une lettre secrète, Louis XIV annonça lui-même à son petit-fils une nouvelle qui devait le combler de joie (2). Elle avait blâmé la conduite de la princesse des Ursins ; elle lui concéda l'ambassadeur de son choix, l'abbé d'Estrées. Elle ne demandait à la cour d'Espagne que de prendre patience deux ou trois mois au plus, afin de préparer le cardinal au désagrément qu'on lui réservait.

La cour d'Espagne trouva que c'était encore trop exiger. Déjà elle avait fait ressortir les fautes politiques de l'ambassadeur et montré qu'on obéirait plus facilement sans lui qu'avec lui ; il ne restait, pour frapper le dernier coup, qu'à faire voir qu'avec un tel homme la vie n'était pas possible, et que sa présence entraînerait quelque conséquence fatale à la France et à l'Espagne. Ce fut l'objet des nouvelles lettres de Philippe et de Marie-Louise, la fin de cette campagne admirablement conduite. Elles expriment contre le cardinal les sentiments d'une haine presque puérile à force d'être aveugle et violente : « Elle est si extrême, écrit la reine, que si on nous disoit que, si nous voulons être rois d'Espagne, il faudroit que nous eussions toujours le cardinal d'Estrées, je vous assure que je ne sais ce que nous choisirions (3). » Et Philippe *jure foi de roi que l'ambassadeur ne restera point de jour qu'il ne fasse un tort considérable soit à lui, soit à son aïeul* (4).

Devant de telles explosions de colère, était-il possible que Louis XIV ne cédât pas ? Il écrivit au cardinal que « puisque son petit-fils n'avoit pas su faire usage de son expérience et

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 451.

(2) Louis XIV à Philippe V, 24 juin 1703. A. E. Esp., t. 424, f° 78.

(3) Marie-Louise à Louis XIV, 28 juillet 1703. A. E. Esp., t. 424, f° 480.

(4) Philippe V à Louis XIV, 31 juillet 1703. Ibid., f° 514.

de ses sages conseils », il en serait bientôt privé; puis, comme l'ambassadeur retardait son départ, il finit par lui enjoindre positivement de revenir en France (1). L'abbé d'Estrées succéda à son oncle. Il ne devait pas tarder à se briser à son tour contre les mêmes obstacles; la princesse des Ursins ne s'était réconciliée avec lui, comme avec Louville, qu'afin de se servir d'eux contre le cardinal; il s'agissait maintenant de les perdre l'un et l'autre (2).

IV.

Tandis que chacun ne pensait qu'à soutenir sa propre fortune ou à renverser un rival détesté, l'État menaçait ruine. Les lettres de Philippe V à son grand-père étaient pleines de faits navrants; il découvrait qu'on l'avait trompé sur le nombre des troupes levées en Estramadure, trompé sur les compagnies de cavalerie, trompé sur la fourniture des armes, trompé sur les mouvements de troupes; Leganez l'avait trompé; Rivas l'avait trompé; tout le monde l'avait trompé; et il était maintenant exposé sans aucune défense aux attaques de l'ennemi; l'argent avait été détourné ou gaspillé; on n'avait point d'armes, point de munitions, point d'artillerie; les forteresses étaient à la merci d'un coup de main, et l'ennemi était aux portes (3).

Les divisions qui agitaient l'Espagne et qui par contre-coup déconcertaient les plans de la France avaient en effet ébranlé la confiance des deux alliés que Louis XIV avait donnés à son petit-fils, le roi de Portugal et le duc de Savoie. Tous deux croyaient que le moment était venu où le trône de Philippe V allait s'écrouler, et chacun voulait s'en assurer quelque dé-

(1) Louis XIV au cardinal d'Estrées, 21 août et 16 septembre 1703. A. E. Esp., t. 117. Saint-Simon se trompe quand il dit que le card. d'Estrées demanda de lui-même son rappel. Pendant plus de deux mois, Torcy lui fit entendre qu'il fallait le faire et il ne le fit pas. Il ne partit qu'à la dernière extrémité.

(2) Louville à Torcy. Ibid., t. 116, f° 219.

(3) Philippe V à Louis XIV, 31 juillet 1703. A. E. Esp., t. 124, f° 514.

bris. Le duc de Savoie avait traité avec la Ligue dès le mois de janvier, bien que ses ambassadeurs assurassent encore en septembre que leur maître resterait fidèle à ses premiers engagements. Quant au roi de Portugal, il avait promis, au mois de juin, d'envahir l'Espagne, d'accord avec l'Archiduc qui passerait dans le royaume avec les troupes anglaises et hollandaises.

Sur le bruit de ces nouvelles, le président de Castille, Medina-Celi, Aguilar et San-Estevan avaient été trouver la princesse des Ursins pour qu'elle déterminât Philippe à demander un général habile au roi de France, le duc d'Harcourt s'il était possible. On s'était aussi décidé à prier Louis XIV d'envoyer des troupes françaises en Espagne, mais la chose n'avait point passé sans difficulté; Frigiliane et surtout Medina-Celi avaient exhorté le roi à n'employer que ses sujets pour défendre son royaume; l'avis contraire avait été adopté sur les instances de Mancera, de Fuensalida, de Fresno et de Montijo (1).

Philippe V, toujours préoccupé de se défaire des adversaires de la princesse des Ursins et d'amener à Madrid ceux qu'elle y souhaitait, profita de cette démarche des Espagnols pour demander à son grand père le maréchal de Tessé, non le duc d'Harcourt, et pour proposer que le commandant des troupes gérât en même temps l'ambassade.

Louis XIV cependant commençait à éprouver au sujet des affaires de son petit-fils un véritable dégoût. Il ne pouvait même se garder d'un certain mépris pour un prince qui ramenait les plus grandes questions à l'avantage d'une camarera mayor, et qui se laissait tromper par tant de serviteurs sur tant d'articles essentiels (2). Enfin, l'ingratitude des Espagnols l'irritait; il ne voulait point leur donner de général, pensant qu'ils ne manqueraient pas de lui faire essuyer mille con-

(1) Le cardinal d'Estrées au roi, 2 juillet 1703. A. E. Esp., t. 424, f° 254. Le même au même, 22 et 30 juin. Ibid., t. 424, f° 189 et 233.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 12 août 1703. Ibid., f° 522.

tradictions qui le rendraient inutile. Ne s'étaient-ils pas opposés à la désignation du prince de Tserclaës, un Flamand cependant, sous prétexte qu'il était étranger? Quant à confier l'ambassade au commandant des troupes, le pouvait-on à l'heure même où l'on venait de nommer ambassadeur l'abbé d'Estrées? Des changements aussi fréquents ne perdraient-ils pas sûrement les affaires (1)?

Torcy était encore plus fatigué que son maître des difficultés sans nombre que faisait naître la cour de Philippe V; il envisageait de sang-froid l'hypothèse « où la France seroit débarrassée de l'Espagne, dont le poids devenoit tous les jours plus à charge, » et parlait de laisser ce royaume à lui-même (2).

Mais quoi? abandonner l'Espagne? la France le pouvait-elle? N'était-ce pas perdre les résultats d'un règne tout entier, anéantir en un moment les espérances d'une alliance intime sur laquelle on avait fondé tout un système politique? L'intérêt de la France exigeait qu'on soutint quand même la cause de Philippe V. C'est ce qui fera que, dix-huit mois plus tard, alors même qu'on aura percé à jour l'ambition de Madame des Ursins, on sera obligé de se soumettre à elle, d'en passer par toutes ses conditions : il n'y avait pas d'autre moyen de garder quelque influence sur les souverains de l'Espagne et d'unir leur politique à celle de la France.

Torcy avait cent fois raison quand il disait : « La désunion des François a fait plus de tort aux affaires en Espagne que toutes les cabales des malintentionnés qui ne songent qu'à l'entretenir (3). » Il était vraiment honteux et presque criminel que des personnes éminentes par leur esprit et honorées de la confiance de Louis XIV se brouillassent dans un temps où le concert était le plus nécessaire entre elles; même après tant d'années écoulées, on souffre de ne voir paraître chez

(1) Le même au même, 11 juillet 1703. A. E. Esp., t. 124, fo 247.

(2) Torcy à Louville, 4 août 1703. Ibid., t. 116.

(3) Torcy à la princesse des Ursins, 14 septembre 1703. Ibid., t. 117.

elles aucun sentiment des grands devoirs qui leur incombaient, et de constater qu'elles avilissaient sans scrupules, dans leurs misérables intrigues, la plus grande pensée du règne de Louis XIV.

Cette cour d'Espagne qui, par son incapacité, sa faiblesse et ses intrigues, avait déjà perdu les deux principaux alliés qu'elle comptait en Europe et jusqu'aux sympathies du gouvernement français, allait-elle du moins comprendre la leçon des événements, se réveiller en face du danger chaque jour plus pressant, s'adonner sérieusement aux choses du gouvernement et de l'armée?

Hélas non! chacun continuait à prôner ses plans de réformes et ses hommes pour les appliquer, sans chercher à s'entendre avec les autres, loin de là.

Louville voulait toujours que les Français fussent les maîtres en Espagne, et il n'admettait même pas que leur influence se déguisât. Ses lettres n'étaient plus qu'une longue suite d'injures contre tous ceux qui gouvernaient. Le Roi, y disait-il, n'avait point de volonté et peu de sentiment; *le ressort qui détermine les hommes n'existe pas en lui; Dieu lui ait donné un esprit subalterne, et, si on l'osait dire, subjugué, qui le ferait toujours dépendre de quelqu'un!*

La reine était une petite personne, d'une présomption et d'une ambition démesurées, fausse, avare, malfaisante et dissimulée à l'excès, la plus dangereuse princesse qu'il y eût au monde et la pire ennemie que Louis XIV comptât en Europe.

La princesse des Ursins était une femme voleuse et débauchée; elle prenait à toutes mains; on allait publiquement chez Daubigny, son amant, pour acheter les grâces comme au marché; elle trahissait la France qu'elle haïssait d'une haine épouvantable.

Orry était un malhonnête homme; le Père confesseur, un fripon, lié avec tous les Espagnols, l'âme damnée de la princesse, en faveur de qui il agissait auprès du P. de la Chaise contre le cardinal d'Estrées, tandis que pour amuser celui-ci

il lui disait le diable et de la princesse, et du Roi, et de la Reine, et d'Orry, et de tout le monde.

Il fallait chasser tous ces gens-là et les remplacer auprès de Philippe V par un ami fidèle qui *assisterait à ses lettres et les lui ferait rédiger hors de la présence de la Reine*. De cette façon seulement Louis XIV saurait la vérité et pourrait donner des avis sûrs. Aujourd'hui toutes les lettres du Roi étaient écrites par la princesse et par Orry; Philippe les transcrivait mot à mot. Quelle différence avec le temps où Louville l'a aidait! Il obligeait le prince à penser, il refusait même de lui dire certains tours de phrase; peu à peu le Roi fut devenu capable de tout faire par lui-même!

Il était difficile d'indiquer plus clairement que cet ami fidèle ne pouvait être que Louville. Mais Torcy devait-il continuer plus longtemps sa confiance à un homme dont les écrits décevaient tant de passion, qui se vantait « de faire un noviciat de fausseté dans lequel il avançoit fort », et s'aveuglait assez pour prétendre qu'avant trois mois le roi d'Espagne serait perdu et détrôné, à moins que Louis XIV n'envoyât une armée pour le soutenir (1)?

Le nouvel ambassadeur, l'abbé d'Estrées, s'était entièrement livré à Louville (2). Il n'était entré dans l'ambassade que par la petite porte; il avait insinué que, s'il se trouvait à la place de son oncle, *il n'aurait pas la vanité de se donner des airs de ministre d'Espagne*; qu'il regarderait son emploi comme un passage et un moyen pour mériter les grâces auxquelles il aspirait; qu'en conséquence, il s'abstiendrait volontiers d'assister au Despacho; selon le marquis de Saint-Philippe, il aurait même promis à la princesse des Ursins de lui montrer les dépêches qu'il enverrait en France (3). Du moins est-il certain, qu'il s'était engagé auprès de Torcy « à vivre en courtisan

(1) Tout ce qui précède est tiré de quatre lettres de Louville à Torcy, 26 juillet, 9 et 15 août, 2 septembre 1703. A. E. Esp., t. 116, 117 et 123.

(2) L'abbé d'Estrées à Torcy, 30 juillet 1703.

(3) Mémoires de Saint-Philippe, t. I, p. 245 et 235.

plutôt qu'en ambassadeur, » et à laisser faire la *camarera mayor* (1).

C'est pour cela sans doute que Louis XIV, le prenant au mot, lui interdit d'assister aux séances du Despacho, et ordonna à son petit-fils de ne composer son conseil que d'Espagnols. On voulut voir si, par la prédominance reconnue de la princesse, les intrigues ne prendraient pas fin, et si, grâce au caractère tout national du Despacho, les Espagnols cessaient d'imputer aux Français les maux de leur monarchie (2).

C'était le commencement de la défaite de Louville; elle fut bientôt complète, et le confesseur la détermina. Philippe V avait eu jusqu'alors une confiance aveugle dans le père Daubenton; Louville et l'abbé d'Estrées finirent cependant par persuader au Roi que son confesseur voulait le gouverner, et que pour y parvenir il avait joué tout le monde. Mécontent de « cette malice », Philippe V avait fort à propos découvert que Daubenton voulait lui imposer dans ses confessions *des choses fort extraordinaires*, et il s'était décidé à prier son grand-père de lui envoyer un autre confesseur de son choix (3). Louville triomphant écrivait à Torcy que Daubenton « eût été en peu de temps un second cardinal Nithard et qu'il visait déjà à devenir grand Inquisiteur (4). »

Mais le confesseur, se sentant perdu, avait demandé pardon au roi; il lui avait appris que, dans toutes les intrigues où il était entré, il avait été poussé par les d'Estrées ou par Louville; il avait envoyé à la hâte un courrier au P. de la Chaise avec une lettre pour Louis XIV, toute pleine d'accusations contre le dernier; le roi de France avait été persuadé, et ce Louville qui se plaisait à croire « que la cabale des Jansénistes étoit déchainée contre lui et lui imputoit l'arrestation du P. Quesnel (5) » tombait victime de deux jésuites. Le roi de France

(1) L'abbé d'Estrées à Torcy, 3 octobre 1703. A. E. Esp., t. 81, f° 31.

(2) Louis XIV à Philippe V, 16 septembre 1703. Ibid., t. 125, f° 119.

(3) Philippe V à Louis XIV, 21 septembre 1703. A. E. Esp., t. 126, f° 232.

(4) Louville à Torcy, 20 septembre 1703.

(5) Louville au duc de Beauvilliers, 28 juillet 1703. Papiers de Louville.

lui intimait l'ordre de quitter l'Espagne au plus tôt : « J'ai des preuves plus qu'il n'en faut, répondit avec son assurance ordinaire Louville à Torcy, pour convaincre Daubenton que c'est le plus méchant homme que j'aie connu; mais je ne saurois le regarder comme mon plus cruel ennemi quand je fais réflexion sur l'avantage qu'il me procure de sortir au plus tôt de cette cour... Une des plus grandes marques de son peu de jugement est de me faire retourner en France. Un homme sans crainte et sans espérance, fidèle, qui n'a plus rien à ménager, et qui n'a que la vérité pour guide est bien dangereux (1). »

C'était là encore une illusion; le rôle de Louville était fini. Remarquons cependant, la chose a de l'intérêt pour l'avenir, que ce personnage partait rappelé par Louis XIV, mais non chassé par Philippe V. Ce prince lui avait même donné le gouvernement de Courtrai et une grosse pension. La pension ne fut pas longtemps payée, Courtrai tomba aux mains de l'ennemi et Louville fut bientôt oublié. Douze ans plus tard, le roi d'Espagne croira l'avoir disgracié et lui interdira de paraître devant lui. Où donc étaient les promesses « bonnes pour quatre-vingt ans » du duc d'Anjou à son menin?

Trois semaines avant Louville, le 10 octobre 1703, le cardinal d'Estrées s'était enfin décidé à sortir de Madrid, sans s'être démenti un seul instant. Il avait refusé de prendre congé de la reine en cérémonie et s'était moqué d'elle dans la dernière visite qu'il lui avait faite.

Quant à Porto-Carrero, il avait, en apprenant le rappel du cardinal d'Estrées, renouvelé sa démission, et cette fois elle était définitive : *No puedo mas* fut la seule parole que lui arrachèrent les instances de la reine et du roi d'Espagne (2).

Ainsi, de tous ceux que nous avons vus en présence et aux prises en janvier 1703, il ne restait plus en novembre que l'abbé d'Estrées et la princesse des Ursins; c'est à eux deux qu'ils

(1) Louville à Torcy, 3 novembre 1703. A. E. Esp., t. 118.

(2) Philippe V à Louis XIV, 21 septembre 1703. Ibid., t. 125, f° 252.

allaient jouer la dernière partie, et, par un sort étrange, ni l'un ni l'autre ne devait la gagner.

V.

Le départ du cardinal d'Estrées, la démission de Porto-Carrero et l'interdiction faite par Louis XIV au nouvel ambassadeur d'assister aux séances du Despacho avaient une fois de plus désorganisé le gouvernement madrilène. Louis XIV avait l'intention, comme on l'a vu, de former un nouveau Despacho, tout espagnol, où le président de Castille et le marquis de Mancera tiendraient la place de Porto-Carrero; mais Philippe V et la princesse des Ursins prétendaient y faire entrer l'abbé d'Estrées (1).

En attendant sur ce point l'autorisation de son aïeul, Philippe gouvernait en réalité seul avec Orry. Le secrétariat du Despacho avait été partagé entre Rivas et Canalès; tous deux faisaient leurs rapports au roi lui-même; celui-ci, après les avoir entendus, gardait les pièces qu'ils avaient apportées et les communiquait secrètement à Orry : « Cette manière de travailler me fait plaisir, disait le jeune roi, car je prends par ce moyen tous les éclaircissements dont j'ai besoin, et je décide sur chaque affaire avec une entière connaissance (2). »

L'omnipotence qu'on lui accordait n'était pas cependant sans effrayer Orry lui-même. Pour apaiser la jalouse des Espagnols, il demanda qu'on lui adjoignit quatre conseillers d'État qui examineraiennt avec lui ses projets de réforme. Philippe y consentit en principe, sous la réserve de l'assentiment de Louis XIV. Il prétendit même étendre singulièrement les attributions de cette sorte de junte en lui soumettant en dernier ressort les affaires délicates discutées au Despacho; Orry serait le rapporteur de toutes. L'abbé d'Estrées ayant approuvé

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 23 septembre 1703. A. E. Esp., t. 117, f° 31.

(2) Philippe V à Louis XIV, 22 septembre 1703. Ibid., t. 125, f° 254.

ce projet, il ne s'agissait plus que de choisir les personnes. Persuadé par la princesse des Ursins qu'il fallait faire cesser « cette distinction odieuse des gens bien intentionnés d'avec ceux qui ne l'étoient pas (1), » le roi jeta les yeux sur Medina-Celi, San-Estevan, Aguilar et Veraguas, et proposa leurs noms à Louis XIV (2).

Mais ce prince désapprouva formellement l'idée de créer une junte supérieure au Despacho et il exigea de son petit-fils qu'il se bornât à restaurer ce conseil suprême. Bien plus, il en régla lui-même la composition ; par une nouvelle contradiction, il y donnait séance à l'abbé d'Estrées ; à côté de lui siégeraient deux Espagnols, D. Manuel Arias, qui serait déchargé de la présidence de Castille, et le marquis de Mancera ; Rivas et Canalès demeureraient secrétaires (3). Quant à la présidence de Castille, elle serait attribuée à un ami de la princesse des Ursins, le comte de Montellano : « C'était, dit le marquis de Saint-Philippe, un homme mûr, politique, incapable de basses ruses ni de flatteries, et sage chrétien, *sabio cristiano* (4). »

Ce nouveau conseil se trouva bientôt en présence des plus graves difficultés. La situation générale de l'Europe devenait si menaçante pour l'Espagne que les réformes intérieures, si urgentes qu'elles fussent, se trouvaient nécessairement reléguées au second plan. Le duc de Savoie avait déjà abandonné de fait l'alliance espagnole ; vers la fin de l'année 1703, il passa ouvertement à la coalition. La reine d'Espagne fut au désespoir en recevant cette nouvelle, à laquelle il fallut la préparer

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 7 octobre 1703. A. E. Esp., t. 418, f° 54. « Je ne fais point de difficulté de dire que le duc de Medina-Celi et le comte d'Aguilar doivent être l'âme de cette junte. Vous connaissez par vous-même la portée du premier et vous savez que le second passe pour le plus habile homme qui soit en Espagne. Celui-ci par sa prudence modérera la trop grande vivacité du duc de Medina-Celi qui est son ami intime et contre l'opinion établie en France sur des rapports que je crois faux et injurieux, j'espère beaucoup de la fidélité de l'un et de l'autre. »

(2) Philippe V à Louis XIV, 22 septembre 1703. Ibid., t. 425, f° 234.

(3) Louis XIV à Philippe V, 10 octobre; Philippe V à Louis XIV, 29 octobre et 7 novembre 1703. A. E. Esp., t. 425, f° 242, 334 et 356.

(4) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 417.

doucement (1); elle montra cependant dans cette épreuve autant de courage que de soumission; d'elle-même, elle demanda à Louis XIV quelle conduite elle devait garder vis-à-vis de ses parents; elle s'engagea à lui communiquer d'avance les lettres qu'elle leur écrirait et, s'il le jugeait à propos, à cesser toute correspondance avec eux (2). Le roi de France fut généreux et bon. Il n'eut pour sa petite-fille que des paroles de consolation; il lui permit d'écrire librement aux duchesses sa mère et sa grand'mère, et même au duc de Savoie « avec les sentiments qu'une fille doit toujours conserver pour son père, » persuadé qu'elle n'aurait jamais d'autres intérêts que ceux du roi son mari (3).

Touchée de cette confiance, Marie-Louise, afin de prouver qu'elle n'en abusait pas, fit désormais passer par sa sœur, la duchesse de Bourgogne, les lettres qu'elle écrivit à la cour de Turin. Elle devait témoigner des victoires de la France une joie d'autant plus vive qu'elle croyait y voir pour son père un motif sérieux de changer de conduite (4).

Non seulement le duc de Savoie avait déclaré la guerre à l'Espagne et rendait précaire la situation de cette puissance dans l'Italie du nord, mais l'empereur, après avoir proclamé l'archiduc Charles, son fils, roi d'Espagne, venait de l'envoyer s'embarquer en Hollande (5). Toutes les côtes de la péninsule ibérique étaient exposées. Dès lors, il importait, suivant l'heureuse expression de Louis XIV, de « fixer la guerre » en un point quelconque des frontières espagnoles, afin d'y amener l'Archiduc et ses alliés. Le mieux semblait être d'attaquer les Portugais chez eux; si médiocres que fussent les troupes es-

(1) La princesse des Ursins à Torcy, 17 octobre 1703. A. E. Esp., t. 118, f° 416.

(2) La reine d'Espagne à Louis XIV. A. E. Esp., t. 125, f° 355. Louis XIV dans une lettre du 6 septembre à la reine d'Espagne, lui avait recommandé, après les premiers bruits du traité conclu par le duc de Savoie, d'écrire à son père pour l'entretenir dans les sentiments d'honneur et de tendresse paternelle qui semblaient devoir être les siens; il avait assuré la princesse que, quelle que fût la conduite de son père, elle n'altérerait pas ses sentiments pour elle. Archives d'Alcalá, I. 2460.

(3) Louis XIV à la reine d'Espagne, 19 novembre 1703. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(4) La reine d'Espagne à Louis XIV, 3 décembre 1703. A. E. Esp., t. 125, f° 464.

(5) *Mémoires de Noailles*, p. 161.

pagnoles, elles passaient pour supérieures aux troupes portugaises, et de plus le prince de Tserclaës, qui les commandait, était un général estimé. De deux choses l'une, ou les Portugais vaincus feraient la paix et l'on serait débarrassé d'un ennemi, ou ils continueraient la lutte, et les alliés seraient obligés de venir à leur secours (1).

Les victoires des Français en Allemagne et en Italie permirent à Louis XIV d'étendre encore ce plan d'opérations; un succès décisif en Portugal pouvait, il l'espérait du moins, mettre fin à la guerre. Il résolut donc d'envoyer à l'armée espagnole du prince de Tserclaës le renfort considérable d'une armée française commandée par le duc de Berwick. Philippe V prendrait le commandement nominal de l'une et de l'autre, afin de couper court à toutes les rivalités (2). Pour préparer la campagne et concerter les opérations communes, le roi de France envoya à Madrid un officier distingué, le comte de Puységur, chargé de ses instructions militaires. La guerre devait commencer dès les premiers jours du printemps, c'est-à-dire avant trois mois. Pas un instant n'était à perdre.

Malheureusement Puységur ne fut pas plus tôt arrivé à Madrid qu'il entra dans les cabales qui se partageaient la cour.

L'accord apparent de l'abbé d'Estrées et de la princesse des Ursins n'avait pas duré six semaines : « Elle hait si fort M. le cardinal d'Estrées, disait le premier, qu'il est difficile qu'il ne retombe pas quelque chose de cette haine contre moi (3) .» Mais comme Louis XIV avait déclaré que « s'il paraisoit encore quelque mésintelligence entre les Français, il prendroit *des résolutions extrêmes* à leur égard (4) », personne n'osait plus se plaindre à lui. Une fois seulement, Philippe V risqua

(1) Louis XIV à Philippe V, 17 octobre 1703. A. E. Esp., I. 123, f° 247.

(2) Louis XIV à Philippe V, 8 décembre 1703. Ibid., f° 412. — Louis XIV avait d'abord interdit au roi d'Espagne de prendre le commandement de son armée, « jusqu'à ce que le prince de Tserclaës eût établi la discipline et se fût assuré de sa fidélité. » Lettre du 23 octobre. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(3) L'abbé d'Estrées à Torcy, 3 octobre 1703. A. E. Esp., I. 418, f° 34.

(4) Louis XIV à Philippe V, 10 octobre 1703. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

une timide allusion aux démêlés de la princesse et de l'abbé; sur-le-champ, Louis XIV demanda des explications (1); il fallut bien que le roi d'Espagne les donnât, « quoique épouvanté par les *menaces terribles* de son aïeul (2) ». Du moins il espéra qu'en faisant remettre sa lettre secrètement et par le P. de la Chaise « elle n'auroit aucune suite ». Selon lui, le cardinal d'Estrées s'était servi de son neveu et de Louville pour brouiller le P. Daubenton et la princesse, puis du confesseur contre la camarera et contre la Reine. Cette première manœuvre ayant échoué, le cardinal avait fait répandre dans tout Madrid que son neveu l'abbé écrivait jurement en France contre M^{me} des Ursins. Afin de le savoir, Philippe V avait fait saisir un jour les lettres qu'emportait le courrier de France; les allégations du cardinal n'étaient, hélas! que trop vraies. Infamie d'autant plus grande qu'au même moment la princesse des Ursins demandait pour l'abbé l'accès du Despacho (3). Philippe oubliait de dire que M^{me} des Ursins, non contente d'avoir fait décacheter la dépêche de l'abbé d'Estrées, avait eu l'impudence d'y ajouter une apostille de sa main (4).

Peut être Louis XIV n'eût-il pas tenu compte de la lettre de son petit-fils, puisqu'en somme Philippe V n'avait pas demandé le rappel de l'abbé d'Estrées, si les rapports de Puységur ne l'avaient déterminé à user enfin de rigueur à l'égard de tous ceux qui mettaient leurs vanités et leurs ambitions au-dessus du bien public.

Puységur en effet n'avait point tardé à constater que rien de bon ne s'était fait, qu'aucune mesure efficace n'avait été exécutée depuis trois ans. Rien de plus pitoyable que la misère de la cour d'Espagne! Il n'y avait pas un seigneur français qu'on ne reconnût plus aisément à sa suite que le roi Phi-

(1) Le même au même, 19 novembre 1703. A. E. Esp., t. f° 208.

(2) Philippe V à Louis XIV, 3 décembre 1703. Ibid., t. 425, f° 461.

(3) Philippe V à Louis XIV, même lettre.

(4) Cette histoire a été racontée par Saint-Simon, t. III, p. 61; et avec plus d'exactitude par les *Mémoires de Noailles*, p. 162-163.

lippe V. Il se promenait dans un carrosse ridicule, avec des livrées partie de Louis XIV, partie de Charles II, la reine avec celles de la reine douairière, sans gardes, pèle-mêle dans la foule, à la merci de tous les fanatiques (1). On ne suffisait point aux dépenses de la cour; comment ferait-on face à celles de l'État quand on aurait la guerre aux frontières? M^{me} des Ursins devait être tenue pour responsable de ce mauvais gouvernement parce que, pour rester maîtresse, elle empêchait la vérité d'arriver jusqu'à Louis XIV et même jusqu'à ses propres souverains : « *Le roi et la reine*, écrivait énergiquement Puységur, *sont deux prisonniers de conséquence dont Madame des Ursins est la geôlière* (2). »

Les avis de Puységur, corroborés par ceux du cardinal d'Estrées, détruisirent dans l'esprit du ministre et du roi l'effet des lettres naïvement enchantées de Philippe V, qui attribuaient des miracles à la princesse et à Orry (3). Ils se décidèrent sinon à obliger les Espagnols à se passer des Français, comme le souhaitait Torcy (4), du moins à rappeler tous ceux qui se trouvaient présentement à Madrid.

Le plus difficile était d'en faire sortir la princesse des Ursins. Louis XIV attendit, pour envoyer ses ordres, que Philippe V eût rejoint l'armée de Portugal; de près, ce prince eût été trop sensible aux larmes de la reine; l'abbé d'Estrées dut aller l'y trouver et lui faire part des volontés du gouvernement français; si le roi d'Espagne résistait, l'ambassadeur lui représenterait, non pas que son aïeul l'abandonnerait, — il ne le croirait pas, — mais qu'il se lasserait de soutenir une monarchie où il ne verrait que désordres et contradictions, et ferait la paix aux dépens de l'Espagne. Le duc de Berwick parlerait dans le même sens.

Ces ordres étaient pour l'ambassadeur un triomphe; mais

(1) Puységur à Torcy, 22 janvier 1704. A. E. Esp., t. 436, f° 79.

(2) Puységur à Torcy, 10 février 1704. A. E. Esp., t. 436, f° 86.

(3) Voir notamment la lettre du 8 février 1704. Ibid.

(4) Torcy à l'abbé d'Estrées, 10 février 1704. Ibid. : « Il faut tâcher de faire en sorte que les Espagnols servent leur Roi, sans envoyer des François en Espagne. »

les suites devaient en être moins agréables pour lui. En effet, il était clair qu'il deviendrait odieux aux jeunes souverains de l'Espagne et qu'il ne pourrait demeurer à Madrid après en avoir chassé la princesse des Ursins; Louis XIV le lui disait sans ambages, tout en lui promettant la récompense de ses services (1).

Tandis que l'abbé d'Estrées agirait auprès du roi, le marquis de Châteauneuf, qui revenait de Portugal, se rendrait auprès de la reine et de la princesse des Ursins, et exécuterait au moment voulu les ordres de Louis XIV.

Enfin ce monarque écrirait lui-même à ses petits-enfants les lettres les plus pressantes pour les engager à obéir sans délai : « Après un pareil éclat, disait-il, il faut réussir; mon honneur, l'intérêt du roi mon petit-fils et celui de la monarchie y sont engagés (2). »

Tout se passa comme le roi de France l'avait prescrit. Dans les derniers jours de mars, Philippe V et Marie-Louise reçurent chacun une lettre de Louis XIV, où il suppliait l'un de « contribuer au moins à calmer l'intérieur de son royaume », et l'autre de « suivre la droite raison en cette occasion comme en toutes les autres de sa vie (3) ». « Ne balancez pas à renvoyer la princesse des Ursins, leur disait-il, *il y va de tout pour vous* (4) ». D'ailleurs, pour adoucir leur peine, il leur promettait de ne marquer aucun mécontentement à la princesse et de la laisser libre de demeurer en France aussi bien qu'en Italie; il leur annonçait enfin le prochain rappel d'un ambassadeur détesté.

Ni le roi ni la reine d'Espagne ne tentèrent la moindre résistance, quoique la nouvelle de la disgrâce de M^{me} des Ursins les eût tout d'abord atterrés (5). Le marquis de Château-

(1) Louis XIV à l'abbé d'Estrées, 19 mars 1704. A. E. Esp., t. 137, f° 37.

(2) Même lettre.

(3) Louis XIV à Philippe V, 19 mars 1704. A. E. Esp., t. 137, f° 123.

(4) Louis XIV à Marie-Louise, 19 mars 1704. Ibid., f° 124.

(5) Voir surtout la lettre du 10 avril 1704 par laquelle Philippe V se soumet sans l'ombre d'une réserve. A. E. Esp., t. 143, f° 179.

neuf transmit lui-même à la camarera l'ordre d'exil rédigé par Louis XIV; elle se soumit sans murmurer et se retira à Alcalá pour y achever ses préparatifs; elle traversa lentement l'Espagne, recevant chaque jour un courrier de la reine, affectant dans ses réponses de calmer la douleur de sa chère maîtresse; elle arriva enfin en France vers la fin de mai 1704 et élu domicile à Toulouse (1).

Pendant ce temps, Châteauneuf, d'accord avec le P. Daubenton, achevait à Madrid, l'œuvre commencée. Après un long et scrupuleux examen, il désignait au choix de Louis XIV comme camarera mayor la duchesse de Bejar; il faisait partir encore deux Français, le chevalier d'Espennes et Vazet; au surplus, il ménageait la reine autant qu'il le pouvait, convaincu que, malgré l'éloignement de la princesse des Ursins, elle exercerait toujours sur le roi la même influence; il reconnaissait la grande popularité dont Marie-Louise jouissait toujours; chaque fois qu'elle se montrait, le peuple de Madrid lui faisait une

(1) Toute cette affaire fut conduite par Louis XIV et par Torcy à Versailles, par Châteauneuf et par Daubenton à Madrid; on en trouvera la preuve, ainsi que de très intéressants détails, dans la correspondance de Châteauneuf, qui forme tout un volume aux Affaires étrangères (Espagne, t. 140). On y verra aussi qu'un nouvel historien de la princesse des Ursins pourrait refaire sur ce point le travail de M. Combes, sans craindre de se rencontrer un seul instant avec lui, chose d'autant plus surprenante qu'à défaut des lettres mêmes de Châteauneuf, M. Combes en avait la substance dans les *Mémoires de Noailles*. Mais on n'a que trop souvent l'occasion de constater que l'abbé Millot n'est pas assez spirituel pour M. Combes. Ainsi M. Combes fait partie l'abbé d'Estrées avant la princesse des Ursins, place la disgrâce de celle-ci en octobre-décembre 1704 et se lamente sur les rigueurs de l'hiver qu'elle dut subir; ce qui n'empêche pas l'auteur de citer dans ses notes d'après les *Mémoires de Noailles*, la lettre du 19 mars 1704 par laquelle Louis XIV rappelle à la fois la princesse et l'abbé; il aurait pu lire la réflexion que fait l'abbé Millot sur le désagrément que la fin de la dépêche dut causer à d'Estrées. En outre, M. Combes cite toutes les lettres d'avril relatives à l'exécution des ordres de Louis XIV, sans que cette contradiction entre le texte et les notes paraisse l'embarrasser nullement.

Consultez les lettres de Châteauneuf (A. E. Esp., t. 140), notamment, à Louis XIV sur les ordres d'exil transmis par lui à la princesse des Ursins, 11 avril 1704; du même à Torcy, 16 avril 1704, sur le choix d'une camarera mayor et la conduite de la reine après le départ de la princesse des Ursins; du même à Louis XIV et à Torcy des 11 et 25 avril, où il dit que c'est au P. Daubenton qu'il écrit tout ce qui concerne le choix d'une camarera mayor, que ce Père ne veut plus se mêler de rien (25 avril); lettre à Louis XIV, 14 mai, sur le séjour à Burgos de la princesse des Ursins indisposée, et les courriers que la reine ne cesse de lui envoyer, etc., etc.

ovation; il la surveillait étroitement et ne trouvait en somme rien à reprendre à sa conduite (1).

Louis XIV, très satisfait, se hâta de remercier ses petits enfants d'une soumission aussi prompte et en apparence aussi parfaite : « J'espère, leur disait-il, qu'il ne sera plus question des cabales et des intrigues passées. Vous savez le préjudice qu'elles ont causé... Vous êtes présentement occupé d'affaires trop importantes pour en être détournés par les querelles et par les intérêts des particuliers (2). »

Le duc de Gramont fut nommé ambassadeur à Madrid, la duchesse de Bejar, camarera mayor. On eut alors, comme l'avait jadis conseillé l'abbé d'Estrées, « maison neuve »; une cinquième expérience allait commencer.

(1) Châteauneuf à son frère, 23 mai 1704. Ibid., f° 173. Il raconte cette anecdote qui peut nous éclairer sur les sentiments de Marie-Louise : « Une des nuits qu'on fit des réjouissances publiques, les petits enfants qui avaient coutume de crier autrefois *Viva la Savoyarda* dirent par méprise jetant leurs bonnets à son balcon : *Viva la Savoya*. La reine se retira aussitôt et ne parut plus en sorte que les petits enfants la redemandaient inutilement; mais, quelqu'un leur ayant fait connaître leur bévue, ils se mirent à crier : *No viva la Saboya, y que buelva la Reyna!* » Et aussitôt elle reparut sur son balcon.

(2) Louis XIV à Philippe V, 27 avril 1704. A. E. Esp., t. 143, f° 491; et à la reine, Archives d'Alcalá, I. 2460.

CHAPITRE V.

Les intrigues de palais continuent après le départ de la princesse des Ursins. — Mécontentement des Espagnols. — Les plans de réforme conçus par Louis XIV ont une première fois échoué. — Ambassade du duc de Gramont.

(1704-1705.)

Le duc de Gramont, qui devait tenter cette nouvelle expérience, était-il beaucoup plus propre que les d'Estrées à la mener à bien? « Il avoit pour lui, dit saint Simon, son nom, sa dignité et une figure avantageuse, mais rien de plus! » Admis de bonne heure dans la familiarité de Louis XIV, il avait essayé, « après les grands plaisirs du premier âge et le jeu du second, » de se la conserver par la flatterie et s'était proposé au roi pour écrire son histoire. « Sa plume toutefois n'étoit pas taillée pour une si vaste matière et qu'il n'entreprenoit que pour faire sa cour; aussi fut-elle peu suivie. » Lié aux Noailles par le mariage de son fils et beau-père du maréchal de Boufflers, il se mit en tête d'être de quelque chose et brigua les ambassades. « C'est à quoi, écrit encore Saint-Simon, il étoit aussi peu propre qu'à composer des histoires; mais, à force de persévérance, il obtint celle-ci dans une conjoncture où peu de gens eurent envie d'aller essuyer la mauvaise humeur de la catastrophe de Madame des Ursins. La surprise néanmoins en fut grande. On le connoissoit dans le monde et de plus il venoit d'achever de se déshonorer en épousant une vieille gueuse qui s'appeloit La Cour (1). » Ce mariage évidemment a mis Saint-Simon hors de lui et lui a fermé les yeux sur les mérites du duc de Gramont. Il avait quelque chose de plus

(1) Saint-Simon, t. III, p. 63.

qu'un grand nom et une figure avantageuse; c'était un homme d'infinitimement d'esprit, mais d'un esprit trop vif, ou plutôt trop superficiel et trop prompt, ironis-nous jusqu'à dire, avec l'abbé Millot « *trop français?* » Ses dépêches amusent et séduisent d'abord le lecteur, puis elles le fatiguent par le ton d'impertinente légèreté avec lequel elles traitent les plus graves affaires. On sent que leur auteur sacrifie trop souvent la vérité à un bon mot; et l'on s'étonne que Louis XIV, si attaché aux convenances, n'ait point rappelé au duc de Gramont que le premier devoir d'un homme qui a de l'esprit est de n'en user qu'à propos. Un homme appliqué et de sens rassis eût fait beaucoup mieux l'affaire à Madrid que ce grand seigneur spirituel et léger.

I.

Le nouvel ambassadeur n'avait pas plus tôt franchi la frontière qu'il donna des marques de « cette promptitude de jugement qui devance l'examen et expose à tant d'erreurs (1). » « Je vois à merveille, écrit-il à Torcy dès le 25 mai, qu'il faut pour le salut de l'Espagne que le roi la gouverne despotiquement, mais il ne faut pas que l'Espagne s'en aperçoive; et cela se peut très aisément concilier (2). » En vérité, il aurait bien dû dire comment!

Le duc de Gramont se rendit tout droit à Madrid; à Vittoria, il se croisa avec la princesse des Ursins qui s'en allait; il ne savait s'il devait la voir ou l'éviter; il la vit, mais la visite se passa tout de travers de part et d'autre (3). Avant de connaître l'ambassadeur, Marie-Louise avait déjà un grief à faire valoir contre lui.

Arrivé dans la capitale, Gramont se fit en moins de trois

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 469.

(2) Gramont à Torcy, 25 mai 1704. A. E. Esp., t. 141, f° 142.

(3) Tessé à Torcy, 41 décembre 1704. Ibid., t. 139, f° 178.

jours une opinion sur tout le monde et prétendit buriner de chacun un portrait définitif. La reine lui parut la personne la plus extraordinaire et l'esprit le plus surprenant qu'il eût rencontré de sa vie; la nouvelle camarera, la femme la plus incapable « de déchiffrer l'Apocalypse » et de former aucune intrigue (1).

Il ne resta pas plus d'une semaine à Madrid et se hâta d'aller rejoindre Philippe V à l'armée.

Ce prince avait quitté Madrid, le 4 mars 1704, avec l'espérance « de se trouver aux portes de Lisbonne plus tôt que l'Archiduc (2) ». Illusion bientôt démentie par l'événement, car le roi d'Espagne n'était point encore aux frontières de la Castille qu'il apprenait par un courrier le débarquement de son rival (3). Du moins les débuts de la campagne furent heureux; Salvatierra, Segura, Castel-Branco, Porto-Alegre, Castel-David, et quelques autres petites places portugaises, tombant entre les mains de Philippe V, lui livrèrent une partie notable des provinces de Beira et d'Alemtejo et parurent effectivement lui ouvrir la route de la capitale. Mais la campagne avait commencé trop tard; les chaleurs arrivèrent et il fallut songer aux quartiers de rafraîchissement; Philippe

(1) Le due de Gramont à Mme de Maintenon, 14 juin 1704. « La reine d'Espagne est presque aussi grande que Madame la duchesse de Bourgogne; elle en a la finesse de la taille et les manières gracieuses; son air est tout à fait noble et majestueux; elle a les yeux médiocrement grands et peu vifs, le teint beau mais pâle, la bouche petite, les dents assez blanches, mais mal rangées; l'on ne peut pas dire, Madame, que ce soit une beauté, mais j'ose vous assurer que c'est une figure qui plaira toujours à tout homme de bon goût qui la verra. Voilà pour ce qui concerne son corps; je passe maintenant à l'esprit.

Je suis obligé, Madame, de vous dire que j'ai été surpris de celui que je lui ai trouvé, et de l'élégance et de la justesse de ses réponses à tous les articles d'un assez long discours que j'ai eu l'honneur de lui faire de la part du roi, et il m'a paru étonnant qu'une personne qui n'a pas encore seize ans sût placer, aussi légèrement que je lui ai vu faire sur-le-champ le gracieux et le solide, qui sont choses comme vous savez, Madame, que peu de gens attrapent. En un mot comptez que tout ce qui vous a pu revenir à ce sujet est de beaucoup au-dessous de ce que je viens de voir et d'entendre et que la reine d'Espagne est ce qui s'appelle dans le plus exquis une personne fort extraordinaire. » A. E. Esp., t. 431, f° 487. Le même à Torcy: « Vous pouvez vous en fier à moi et dompter que c'est la personne la plus extraordinaire en esprit surprenant que j'aie vu de ma vie. » Ibid., f° 488.

(2) Philippe V à Louis XIV, le 4 mars 1704. Ibid., t. 423, f° 420.

(3) Le même au même, 14 mars 1704. Ibid., f° 434.

demandea la permission de les prendre auprès de la reine (1). Louis XIV crut d'abord que son petit-fils n'avait pas d'autre raison de mettre fin à la campagne et s'en montra fort irrité (2); mais les lettres du duc de Gramont le détrompèrent; Philippe V était réellement incommodé de l'excessive chaleur, il souffrait des mêmes vapeurs et des mêmes maux de tête qu'en Italie, il craignait justement qu'une campagne d'été ne lui devint funeste; le roi de France s'empressa de l'autoriser à revenir à Madrid (3). Au demeurant, il n'avait pas à se plaindre de la conduite de son petit-fils; non seulement Philippe avait renvoyé la princesse des Ursins presque sans mot dire, mais, pendant toute la campagne il avait rendu compte à son aïeul des opérations militaires avec une précision et une vigueur qui lui font honneur. Les lettres qu'il écrivit alors, très longues et très nombreuses, furent son œuvre propre; il l'affirme à maintes reprises, et la sincérité qu'on lui connaît ne laisse subsister aucun doute sur ce point; comme elles sont, par l'esprit et par le style, toutes semblables à celles des années précédentes, on peut sans témérité supposer que celles-là aussi avaient été rédigées par lui, un petit nombre excepté (4). Philippe V était trop timide pour échapper aux intrigants qui l'entouraient; seul, au milieu d'officiers simples et braves, il redevenait ce qu'il était naturellement, judicieux, raisonnable, pénétré de respect pour le roi son grand-père, courageux surtout en présence de dangers qui se voyaient en face et n'étaient pas des pièges tendus à la faiblesse de son esprit ou de son caractère. Telle fut l'impression qu'il produisit, à première vue, sur le duc de Gramont (5).

Avec le retour de Philippe V à Madrid, « nous rentrons, pour employer l'expression des *Mémoires de Noailles*, dans un labyrinthe d'intrigues ».

(1) Philippe V à Louis XIV, 2 juin 1704. « Je souhaiterois que vous me permissiez de retourner auprès de la Reine pendant ce temps-là. » A. E. Esp., t. 143, f° 593.

(2) Louis XIV à Philippe V, 21 juin 1704. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(3) Le même au même, 13 juillet 1704. Ibid.

(4) *Mémoires de Noailles*, p. 168.

(5) Le duc de Gramont à Louis XIV, le 27 juin 1704. A. E. Esp., t. 141, f° 201.

Si mûre et si raisonnable que fût, par certains côtés, la reine d'Espagne, elle n'en avait pas pour cela plus de quinze ans et demi; outrée de la mesure rigoureuse qui avait frappé sa chère camarera, elle s'était soumise dans les premiers moments parce qu'elle avait senti qu'elle n'était pas la plus forte; mais, au fond de son âme, elle avait raisonné comme ces petites filles qui décident en leur for intérieur de ne faire que des sottises si on les prive d'une bonne ou d'une gouvernante favorite. Quand les sottises se bornent à casser des poupées, on peut laisser faire en souriant, mais, si les poupées sont des ministres ou des ambassadeurs, il faut, même en cédant, empêcher le dégât. Louis XIV, dans toute sa gloire, allait en faire la désagréable expérience. Marie-Louise avait en effet résolu de prouver, par les difficultés qu'elle susciterait et par la mauvaise humeur qu'elle témoignerait, chaque fois qu'un ordre viendrait de Versailles, combien on avait perdu à l'éloignement de M^{me} des Ursins. Il entraît dans cette façon d'agir un mélange de générosité à l'égard d'une amie disgraciée, de dignité blessée et d'entêtement enfantin; il n'y avait pas, comme on l'a prétendu et comme le duc de Gramont lui-même le crut à certains moments, de parti pris contre la France et contre Louis XIV; personne ne fut meilleure Espagnole et meilleure Française que Marie-Louise de Savoie quand on lui eût rendu la princesse des Ursins. La conduite qu'elle tint en 1704 ne démontre qu'une chose, l'inconvénient qu'il y aura toujours à confier de grandes affaires à des enfants, quelque intelligents qu'on les suppose et qu'ils soient en réalité.

De l'attitude de la reine devaient naître les nouveaux embarras du gouvernement.

II.

Les *Instructions* remises à l'ambassadeur, le 27 avril 1704, ne dénotaient aucun changement essentiel dans la politique

de Louis XIV. Le duc de Gramont devait tout simplement appliquer les principes que les d'Estrées n'avaient pu faire triompher à cause des intrigues particulières auxquelles ils avaient été mêlés. C'est-à-dire qu'avec lui comme avec eux Louis XIV devait être considéré comme le seul chef du gouvernement espagnol. L'art de l'ambassadeur consistait à persuader aux Espagnols que le roi de France agissait avec désintérêt et voulait vraiment le relèvement de leur patrie (1); à ménager aussi leurs justes susceptibilités en laissant subsister les apparences de l'ancien système politique. On pouvait occuper les conseils en leur renvoyant quantité d'affaires secondaires : à quoi bon blesser tout le monde, comme le faisait Orry, par des airs de premier ministre et par le mépris des formes traditionnelles du gouvernement (2)?

Les prétentions d'Orry et l'avilissement des conseils étaient en effet les deux principaux griefs du parti national à Madrid. Sur le premier point, Louis XIV n'était pas encore fixé; sans doute Orry avait beaucoup travaillé, mais d'autres que lui-même avaient-ils profité de ce travail? sans doute il avait trouvé des fonds, mais jusqu'à présent l'emploi de ces fonds n'était-il pas un mystère (3)? Trois mois plus tard, le roi de France devait rappeler cet agent habile, mais trop brutal et trop avide.

Sur le second point, au contraire, son opinion était faite, nous l'avons vu : les grandes affaires au Despacho, les autres seulement aux conseils. Dans la pratique le départ des attribu-

(1) Ceci était vrai d'une façon générale; il y aurait cependant quelques réserves à faire. Ainsi Louis XIV écrivait à l'abbé d'Estrées le 18 décembre (A. E. Esp., t. 425, f° 443): « *Il seroit d'un grand préjudice à mon Royaume de laisser établir en Espagne des manufactures pour les papiers et pour les glaces. Je ne veux point affliger le roi Catholique en lui rendant une réponse positive sur ce sujet, mais il seroit bon de lui faire perdre cette pensée ou de lui faire au moins comprendre que si elle peut avoir quelque effet, il faut que ce soit après la conclusion de la paix..... On lui dira que les levées pour les troupes ont réduit les ouvrages des manufactures au minimum, de sorte qu'en laisser passer en Espagne seroitachever de ruiner les manufactures françoises.* »

(2) Instructions du duc de Gramont. A. E. Esp., t. 441, f° 30-110.

(3) Mêmes Instructions.

tions n'était pas si facile à faire, et les conseils ne devaient pas se contenter d'un semblant de pouvoir.

Philippe V s'en rendit compte dès les premiers jours qu'il passa à Madrid. De même qu'en arrivant d'Italie, il avait eu, dix-huit mois auparavant, la désagréable surprise de recevoir la démission du cardinal Porto-Carrero, de même, revenu de Portugal, il reçut celle du M^{is} de Mancera; la lettre de ce ministre était accompagnée d'un long mémoire favorable aux prétentions des conseils, toujours chères aux partisans de l'ancien système politique.

Visiblement Mancera ne donnait sa démission que pour désorganiser une fois de plus le Despacho et forcer le Roi son maître à recourir aux corps qui avaient exercé la toute puissance sous ses prédécesseurs. Instruit par une première expérience, Philippe V ordonna au M^{is} de Mancera de siéger quelque temps encore au Despacho et livra toute l'affaire à Louis XIV : « Je vous envoie, lui écrivit-il, les papiers du M^{is} de Mancera, afin que vous m'en disiez votre sentiment, *la réponse que j'y dois faire et la résolution que je dois prendre* (1). » Cette réponse ne se fit point attendre ; elle marquait avec la dernière précision la pensée de Louis XIV sur cette matière essentielle.

« *Rien ne sera plus opposé à votre intérêt que de supprimer le Despacho.* Tant qu'il subsiste, Votre Majesté gouverne elle-même, elle consulte ceux qu'elle y admet, elle décide comme il lui plaît et ensuite elle donne ses ordres à ceux qui doivent être chargés de l'exécution. Si vous les supprimez, vous serez insensiblement obligé à remettre à un premier ministre le soin de toutes vos affaires. Je ne crois pas que ce soit votre intention et je ne vous le conseillerai jamais (2). Il est cependant impossible que vous gouverniez par le moyen des conseils établis en Espagne. Considérez que la proposition est intéressée. Le duc de Gra-

(1) Philippe V à Louis XIV, le 19 juillet 1701. A. E. Esp., t. 143, f° 29.

(2) Il le fera pourtant en 1711.

« mont vous informera de ce que je lui en écris et de ce
 « que je pense au sujet de ceux dont vous pouvez composer
 « votre Despacho. J'y ajouterai que, *bien loin de le supprimer*,
 « *vous devez y faire traiter toutes les plus importantes*
 « *affaires de votre Monarchie*; celles de la guerre, des pro-
 « jets de campagne, des fonds pour la subsistance de vos
 « troupes, n'en doivent pas être séparées. Voilà mon avis que
 « je vous prie de suivre (1). »

Mais la reconstitution du Despacho présentait encore une autre difficulté. Philippe V, on s'en souvient, avait partagé les fonctions de secrétaire et donné les affaires de la guerre, alors les plus importantes, au M^{is} de Canalès qui les traitait seul avec lui et Orry. Louis XIV voulait que Rivas redévint secrétaire unique. Or la reine détestait Rivas, et, précisément, Louis XIV venait de rendre à Marie-Louise, officiellement, pour ainsi dire, la part d'influence politique qu'elle n'avait jamais cessé d'exercer en secret (2). Affectant de ne céder qu'aux instances du duc de Gramont, elle avait écrit à son aïeul cette lettre qu'en d'autres temps on n'aurait pas manqué d'attribuer à M^{me} des Ursins (3).

« A Madrid, ce 25 juillet 1704.

« Je me donne l'honneur d'écrire à V. M. pour lui rendre
 « compte de ce que le duc de Gramont m'a dit de sa part
 « qui est qu'elle veut absolument que je me mêle dans les
 « affaires du roi son petit-fils. Vous savez mieux que personne

(1) Louis XIV à Philippe V, le 30 juillet 1704. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(2) Incertain dans ses avis, le duc de Gramont écrivait le 7 juillet au M^{is} de Torcy une lettre chiffrée, accompagnée de cette note : « Pour vous tout seul, je vous en supplie. » Il y déclarait qu'on s'était entièrement trompé sur la reine, qu'elle était toute à la Savoie et *ravie de voir tomber l'Espagne* (Gramont à Torcy. A. E. Esp., t. 141, f° 236.) Cela ne l'empêchait pas, quelques jours après, d'écrire au roi qu'il fallait gagner la confiance de la reine, parce que Philippe n'osait rien dire ni rien faire que de conforme à sa volonté; et il exhorta la reine à entrer de plus en plus dans les affaires. Marie-Louise répondit qu'elle en était incapable et qu'elle ne concevait pas comment on voulait y admettre une jeune femme de quinze ans. Pure ironie de sa part, selon le duc de Gramont, puisque tous les soirs elle pratiquait le contraire.

(3) Mémoires de Noailles, p. 471.

« la répugnance que j'ai à le faire, non seulement parce que
 « naturellement cela n'est pas de mon goût, mais encore parce
 « que je me connois, et je sais que je ne suis nullement ca-
 « pable de donner, sur quelque chose que ce soit, mon senti-
 « ment. Malgré toutes les bonnes raisons que j'ai, le duc de
 « Gramont m'a tant pressée, et m'a tant dit que vous le voulez,
 « et seriez fâché si je ne le faisois pas, que je me vois obligée
 « d'obéir à vos ordres quoique avec une peine infinie. Mais
 « ce que je vous demande, c'est que je ne me mêle des affaires
 « qu'en particulier avec le roi, et que cela ne paroisse pas
 « au dehors pour que le roi n'en ait pas moins de gloire.
 « Je crains très-fort que vous ne vous repentiez de ce que vous
 « faites présentement : car quoique assurément je ne veuille
 « faire que ce qui est meilleur pour le service du roi, quand
 « on a mon âge et mon peu d'expérience, je vous avoue qu'on
 « peut craindre de faire bien des choses mal à propos. Mais
 « au moins si cela arrive, vous ne pourrez vous en prendre qu'à
 « vous-même, puisque c'est vous qui l'aurez voulu, et que je
 « ne fais en cela que marquer à V. M. qu'on ne sauroit ni
 « avoir plus de déférence pour elle, ni l'aimer plus tendrement
 « que je le fais (1). »

Le lendemain même du jour où Marie-Louise écrivait cette lettre, Philippe V représentait à son grand-père toutes les raisons qu'il avait de ne pas lui céder au sujet de Rivas. Il affectait de croire que le but principal de Louis XIV était la révocation de l'incapable Canalès, et il s'engageait à remplacer ce personnage par un autre au gré du roi de France (2). Louis XIV ne prit pas le change et demanda purement et simplement la réintégration de Rivas dans toutes les fonctions de sa charge; il alla jusqu'à inviter la reine à user de tout son pouvoir en faveur de son ennemi (3). Philippe voulait

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV, A. E. Esp., t. 144, f° 50.

(2) Philippe V à Louis XIV, 26 juillet. Ibid., f° 51.

(3) Louis XIV au roi et à la reine d'Espagne, 6 août 1704; Arch. d'Alcalá, I. 2460 et A. E. Esp., t. 144, f° 44.

obéir. Marie-Louise au contraire demeura inébranlable; ni la prière de Louis XIV, ni l'éloquence de Gramont, ni les remontrances de son mari ne produisirent rien sur elle; loin de là, elle eut quelques conférences avec des grands comme Aguilar, Veraguas et Castel-Rodrigo qui profitaient du mécontentement où ils la voyaient pour lui conseiller de ne plus souffrir que la France gouvernât l'Espagne. L'ambassadeur ne savait où donner de la tête : un jour, il demandait que Louis XIV écrivit *des grosses dents*, et le lendemain il souhaitait qu'on fit *patte de velours*. Bref, sans les malheurs de la guerre, il eût rencontré une résistance invincible, et par l'entêtement de la reine l'influence française eût été sérieusement compromise en Espagne. Mais deux événements vinrent qui mirent Philippe V à la discrétion du roi de France et permirent à celui-ci de rétablir son autorité, comme l'année précédente, par un coup d'éclat.

III.

Dès le mois de juin 1704, la Catalogne avait été sur le point de se soulever tout entière, à la nouvelle de l'approche d'une flotte anglaise; le vice-roi Velasco avait écrit que, sans un secours visible du ciel, tout aurait été perdu (1). A la fin de juillet, la flotte anglaise, forte de 90 voiles, parut de nouveau dans la Méditerranée; Barcelone était en danger. Si le roi de France ne massait pas ses troupes sur la frontière espagnole, de telle sorte qu'elles pussent la franchir au premier signal, la révolution et la guerre civile éclataient dans le nord-est de la péninsule (2).

Quinze jours plus tard, on apprenait que Gibraltar, cette place réputée imprenable, était aux mains des Anglais, sans qu'il leur en eût guère coûté que la peine d'y monter par un en-

(1) Velasco au marquis de Rivas, 7 juin 1704. A. E. Esp., Ibid., t. 440, f° 209.

(2) Philippe V à Louis XIV, 24 juillet 1704. Ibid., t. 444, f° 38.

droit presque inaccessible : « Voilà l'effet de la belle administration de M. de Canalez et du sieur Orry, s'écrie l'ambassadeur dans sa dépêche à Louis XIV; ils mériteroient tous deux en bonne justice qu'on leur fit couper le cou..... Dieu veuille que le peuple ne s'émeuve pas, et ne s'en prenne à la reine et à son mauvais gouvernement (1)! »

A cette nouvelle foudroyante, Philippe veut assebler une junte; Gramont lui indique, comme devant la composer, le cardinal Porto-Carrero, le comte de Montellano et les membres du Despacho ordinaire; la reine ose encore faire rejeter le cardinal et Rivas! Mais le lendemain, elle-même est vaincue; elle reconnaît qu'il n'y a de recours qu'en Louis XIV, puisque lui seul a des troupes; elle capitule entre les mains du duc de Gramont; elle fait venir Rivas, lui dit qu'elle oublie le passé et qu'elle veut même être sa caution auprès de Philippe. Canalès est dépouillé de son titre, tandis qu'Orry est rappelé par Louis XIV: « *Nous nous remettons entièrement entre vos mains,* écrit Philippe à ce dernier; nous espérons tout d'un grand-père que nous aimons et respectons autant que nous faisons et ferons toute notre vie (2). » Cependant il supplie son aïeul de lui laisser Orry.

La partie n'était que trop belle pour le roi de France; les souverains de l'Espagne étaient à sa merci; il pouvait dicter ses lois; c'est ce qu'il fit par sa lettre du 20 août. Après avoir indiqué les mesures urgentes qu'il convenait de prendre sur les frontières de la Castille et de l'Estramadure, il continuait par ces paroles sévères :

« Vous me demandez mes conseils; je vous écris ce que je pense; mais les meilleurs deviennent inutiles lorsqu'on attend, à les demander et à les suivre, que le mal soit arrivé: il est souvent plus facile de le prévenir que d'y remédier; et

(1) Le duc de Gramont à Louis XIV, le 10 août 1704. *Ibid.*, t. 44, f° 372.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 472, d'après les lettres de Gramont, 41 et 42 août. Philippe V à Louis XIV, 10 et 11 août 1704; Marie-Louise à Louis XIV, 11 août 1704; A. E. Esp., t. 44, f° 94, 95, 96.

« je prévois avec douleur d'étranges embarras, si vous n'établissez un ordre dans l'administration de vos affaires.

« Vous avez donné jusqu'à présent votre confiance à des gens incapables ou intéressés. Je vous demande de vous défaire de Canalez; je rappelle Orry : j'y trouve de la résistance et de l'opposition de votre part. Vous voyez le fruit de leur travail, par l'état de vos armées et celui de vos places. Il semble cependant que l'intérêt de ces particuliers vous occupe tout entier, et, dans le temps que vous ne le devriez être que de grandes vues, vous les rabaissez aux cabales de la princesse des Ursins, dont on ne cesse de me fatiguer.

« Je suis persuadé de votre sincérité; et si malheureusement vous perdiez cette vertu qui vous étoit si naturelle, je crois que vous aimez assez votre État pour ne me point tromper à votre propre préjudice. Je crois donc, puisque vous m'en assurez, que vous voulez effectivement suivre mes avis. Profitez, je vous prie, de ceux que je vais vous donner encore, avec la même amitié et la même tendresse pour vous, dont je ne me lasserai point de vous faire ressentir les effets.

« Il est impossible que vous puissiez réussir, tant que le désordre règnera dans vos affaires au point où il est présentement. Établissez un conseil sage et éclairé : le duc de Gramont vous nommera ceux que je crois capables de le composer. Ne différez point à les assebler; consultez-les sur toutes les matières de guerre, de finance et de politique; servez-vous de leurs lumières et de leur expérience, et ne donnez point d'ordres dont ils ne soient instruits.

« Quand je verrai cette forme de conseil bien établie, je vous enverrai plus hardiment les secours dont vous avez besoin. Avant qu'elle le soit, je n'ai que trop sujet de garder comme perdues les troupes que je fais passer en Espagne. Tout ce que je fais pour vous me paroît inutile et, quoique je désire passionnément vous soutenir, vous me réduirez enfin à ne le pouvoir faire. Faites voir qu'il y a un roi et un conseil en Espagne, que vous y commandez et que

« des particuliers qui ont abusé de votre confiance ne sont pas « les maîtres de la monarchie (1). »

Louis XIV voulait non seulement que le Despacho subsistât, mais qu'il comptât un plus grand nombre de membres. Il désignait pour le composer : l'archevêque de Séville, Arias, le marquis de Mancéra, le comte de Montellano, le duc de Montalto, le comte de Monterey, le marquis del Fresno, le duc de Gramont, et, comme secrétaire unique, le marquis de Rivas.

Il pensait qu'ainsi plus de grands personnages prenant part aux affaires, le gouvernement aurait moins d'ennemis et plus de partisans actifs. Philippe croyait au contraire que la nomination de nouveaux conseillers surexciterait sans profit la jalousie de tous ceux qui seraient tenus à l'écart; Medina-Celi, Vera-guas, Aguilar et quelques autres, se chargèrent de lui donner raison par leurs murmures de jour en jour plus violents (2).

Mais il n'était plus question pour Philippe V de résister aux volontés de Louis XIV; quoique très mécontent, il nomma ceux qu'on lui désignait, à l'exception du marquis del Fresno, dont il ne voulait point entendre parler, et le Despacho recommença à fonctionner régulièrement.

Philippe V y montra parfois les qualités d'un roi. On lui lisait un jour une consulte du Conseil de guerre; l'avis de tous les opinants n'allait qu'à conclure que le mal était grand, ce qu'on ne savait que trop, sans que personne proposât de remède. Le roi d'Espagne, qui présidait, se tourna vers l'ambassadeur et lui dit tout haut : « Duc de Gramont, il en est de mes conseillers d'État de la guerre, comme des médecins de la comédie de Molière, qui ne traitent en leurs consultes que du chemin que leur mule a fait pendant le jour, et nullement de la maladie du malade qui souffre et qui a besoin d'être secouru promptement. » Peu s'en fallut que l'am-

(1) Louis XIV à Philippe V, le 20 août 1704. A. E. Esp., f. 144, fo 86.

(2) Philippe V à Louis XIV, le 3 septembre 1704 et le duc de Gramont au même, 8 septembre. Ibid., f. 142 et 144.

bassadeur n'éclatât de rire, tandis que les nobles conseillers se regardaient stupéfaits (1).

Le Despacho lui-même ne fut pas un instrument toujours commode; on ne put de longtemps lui arracher la création d'une garde du corps; et il n'y eut aucun moyen de lui proposer une réglementation nouvelle du commerce des Indes, qui eût fait passer aux Français les avantages dont les Anglais et les Hollandais avaient joui jusqu'à la guerre. La chambre de Séville n'admit même pas que les galions d'Amérique fussent escortés par des vaisseaux français; n'avait-elle pas hélas! le souvenir de Vigo pour couvrir son refus (2)?

IV.

Louis XIV, dans sa lettre sévère du 20 août 1704, n'avait fait qu'une simple allusion à la princesse des Ursins, suffisante toutefois pour montrer à la reine qu'il savait à quoi s'en tenir sur ses véritables dispositions. Un discours vénétement de Marie-Louise au duc de Gramont avait d'ailleurs dissipé les dernières illusions qu'on eût conservées : « Dites-moi donc, s'était-elle écriée, quels sont les griefs du roi contre M^{me} des Ursins? Qu'a fait cette pauvre femme, pour avoir été traitée aussi indignement? car enfin, il n'y a pas d'exemple qu'une personne de sa qualité, que nous honorions le roi et moi de notre amitié, puisse avoir reçu un traitement semblable sans en savoir la raison. » Comme l'ambassadeur répondait de son mieux : « Mais, reprit-elle, toutes les accusations que l'on a faites contre elle au roi mon grand-père sont fausses; et n'est-il pas triste que lui, qui est le plus sage et le plus prudent de tous les

(1) Gramont à Torcy, 20 août 1704. A. E. Esp., t. 442, f° 33. — Il fait l'éloge des qualités solides de Philippe V dans ses dépêches des 1^{er}, 8 et 18 septembre 1704.

(2) Dépêches de Gramont, 1^{er} et 8 sept. Ibid., t. 442, f° 63 et 96. Louis XIV à Philippe V, 20 septembre 1704. Arch. d'Alcalá, I. 2460 — Le commerce des Indes a vivement préoccupé le gouvernement français; on trouve aux affaires étrangères (Espagne) un grand nombre de volumes renfermant les mémoires qui le concernent.

hommes, ajoute plus de foi aux discours haineux de gens pleins de gangrène, qu'à ceux de son petit-fils, qu'il sait bien qui lui ressemble pour être la vérité même, et qui a connu la rectitude de la conduite de M^{me} des Ursins? Est-il possible que le roi ait si peu d'égards pour nous, pour ajouter une foi entière aux discours des autres et si peu aux nôtres? Non, duc de Gramont, je ne vous mens pas, je ne puis me consoler. » A ces mots elle fondit en larmes (1).

Cependant Louis XIV paraissait inflexible. Le 14 juillet, il écrivait à Châteauneuf que la prolongation du chagrin de la reine le mécontentait, qu'il donnait lieu à des intrigues susceptibles de la séparer de la France, qu'il fallait donc, coûte que coûte, finir l'affaire. « Les justifications de la princesse des Ursins sont absolument inutiles au bien général [des affaires et vous pouvez juger que je n'aurois regardé le compte qu'elle m'eût rendu de l'état de l'Espagne que comme un récit où la passion et l'intérêt auroient eu beaucoup plus de part que la vérité... Faites bien comprendre à la reine que lorsque j'ai pris la résolution de rappeler la princesse des Ursins, et ensuite de la faire repasser à Rome, je ne l'ai fait qu'après de longues délibérations, et pressé par des raisons si fortes, qu'il m'a été impossible de changer de sentiment. Faites-lui connoître que les intrigues, ni les cabales des ennemis de la princesse ne m'ont point déterminé par de fausses suppositions contre elle. Enfin expliquez-lui que je décide de toutes choses par moi-même, et que personne n'oseroit me supposer des faits contraires à la vérité, l'apprenant toujours de plusieurs endroits différents, avant de prendre un dernier parti sur de telles matières (2). »

Enfin, le 20 septembre suivant, inquiet des embarras que la reine pouvait causer, il résolut de lui adresser lui-même une lettre des plus fortes qui brisât toutes ses résistances. Nous savons par une note de Torcy qu'il en écrivit de sa propre

(1) Gramont à Torcy, 28 mai 1704. A. E. Esp., t. 141.

(2) Louis XIV à Châteauneuf, 14 juillet. Ibid., t. 140, f° 293.

main le brouillon et la copie, et qu'il en pesa tous les termes.

« A Fontainebleau, le 20 septembre 1704.

« Les suites que je prévois deviennent trop sérieuses pour ne pas m'expliquer à V. M. avec la sincérité qui m'est naturelle, et avec la liberté d'un grand-père qui parle à sa petite-fille. Je vous donnai la princesse des Ursins par l'estime que j'avois pour elle, qui me fit croire qu'elle seroit capable de former l'esprit d'une jeune princesse, et de lui inspirer tous les sentiments propres à remplir un aussi grand personnage que le vôtre. Je jetai les yeux par la suite sur un ambassadeur qui avoit toujours paru le meilleur de ses amis, afin qu'ils concertassent avec plus de facilité sur tous les moyens de nous servir. Vous savez combien je désirai que vous donnassiez votre confiance à la princesse des Ursins, et que je n'oubliai rien pour vous y porter. Cependant, oubliant nos intérêts communs, elle s'est livrée tout entière à une inimitié que j'ignorois, et n'a songé qu'à contredire ceux qui ont été chargés de nos affaires. Si elle avoit eu un fidèle attachement pour vous, elle auroit sacrifié tous ses ressentiments, bien ou mal fondés, contre le cardinal d'Estrées, au lieu de vous y faire entrer. Les gens comme nous, doivent s'élever au-dessus de ces démêlés particuliers, et se conduire par rapport à leurs propres intérêts et à ceux de leurs sujets, qui sont toujours les mêmes. Il falloit donc rappeler mon ambassadeur, vous abandonner à la princesse des Ursins et la laisser seule gouverner vos royaumes, ou la rappeler elle-même. C'est ce que j'ai cru devoir faire, dans l'espérance que vous défrérez à mes sentiments, et que, la princesse des Ursins s'éloignant, vous perdriez une partie des impressions qu'elle vous a données. Il n'est pas vrai qu'on l'ait jamais soupçonnée d'aucune intelligence avec nos ennemis communs. Elle veut, par ces suppositions, se faire un mérite auprès de vous. On l'accuse d'avoir voulu gouverner l'Espagne, de ne vous avoir pas inspiré tous les

« sentiments qu'il semble que vous devez avoir pour moi,
 « d'avoir eu des amis et des ennemis dans une place où elle
 « ne devoit avoir d'intérêts que les vôtres. On l'accuse de con-
 « tinuer dans l'absence même, avec plus d'aigreur et moins de
 « ménagements, ce qu'elle faisoit auprès de vous.

« Je juge des conseils qu'elle vous donne par l'événement.
 « Vous vous êtes souvent opposée à ce que j'ai proposé; vous
 « n'avez pris nulle confiance dans mes ambassadeurs; vous
 « aimez et vous haïssez ce que la princesse des Ursins vous
 « inspire; vous voulez à quinze ans gouverner une grande
 « monarchie, peu affermie, sans conseil. Pouvez-vous en pren-
 « dre de meilleurs et de plus désintéressés que les miens? Et
 « si la princesse des Ursins agissoit droitement, pourroit-elle
 « vous en donner d'autres? Si elle se conduisoit ainsi, vous
 « verriez si j'ai des ressentiments contre elle, si je suis capable
 « de me laisser prévenir, et si j'agis par d'autres vues que
 « celle de nos avantages, qui ne peuvent être différents.

« Je sais que votre esprit est fort au-dessus de votre âge :
 « je suis ravi que vous entriez dans les affaires; j'approuve que
 « le roi votre mari vons confie tout : mais vous aurez encore
 « longtemps besoin l'un et l'autre d'être aidés, puisque vous
 « ne pouvez avoir ce que l'expérience seule peut donner. Je
 « ne saurois vous servir autant que je le voudrois, si nous
 « n'agissons de concert, si vous ne vous confiez à mes ambas-
 « sadeurs, qui n'ont nul intérêt en Espagne. Quand vous au-
 « rez des raisons ou des inclinations particulières, mandez-les
 « moi directement : je m'y rendrai certainement, si elles ne
 « sont point dangereuses; car je ne désire rien tant que de
 « vous faire plaisir, et de vous marquer ma tendresse dans
 « les plus petites choses, comme je crois le faire dans les
 « grandes (1). »

Cette lettre si pressante et composée avec un soin si jaloux, ne fut point envoyée (2). Que s'était-il donc passé dans l'esprit

(1) A. E. Esp., t. 144, f° 437.

(2) « Cette lettre ne fut pas rendue. » A. E. Esp., t. 144, f° 437. (Note de la main de Torcy.) L'abbé Millot s'est trompé en supposant le contraire.

de Louis XIV? Était-il lui-même victime de quelque intrigue? Une main mystérieuse avait-elle arrêté la lettre prête à partir? Ou bien, en voyant sa pensée se préciser par la peine même qu'il avait prise pour la formuler, le grand Roi avait-il reconnu qu'il faisait fausse route? N'avait-il pas osé couronner la politique de rigueur qu'il suivait depuis plusieurs mois? Et, plutôt que de frapper un dernier coup, allait-il se résoudre à détruire l'effet des premiers?

V.

La plupart des contemporains, — et Saint Simon s'est fait leur écho, — ont cru qu'il y avait eu, sitôt après la disgrâce de la princesse des Ursins, une intrigue ourdie entre elle, la reine d'Espagne et M^{me} de Maintenon pour circonvenir Louis XIV et l'amener peu à peu à changer de résolution. C'est aussi l'opinion qu'a adoptée M. Combès. De la lecture des *Mémoires de Noailles*, les seuls qui aient été faits sur des documents aussi variés qu'authentiques, il ressortait cependant une impression toute différente. On y voyait Louis XIV, éclairé par les actes et par les lettres de Marie-Louise, instruit par les rapports de ses ambassadeurs, Gramont et Tessé, arriver de lui-même à la conviction, nous demandons pardon pour la vulgarité des termes, *qu'il ne viendrait pas à bout* de la reine d'Espagne s'il ne lui rendait la princesse des Ursins. Or, il fallait qu'il vint à bout de Marie-Louise, car précisément à la fin du mois d'août, la défaite d'Hochstaedt et la perte de l'Allemagne, tout en obligeant le roi de France, vaincu lui aussi, à le prendre de moins haut avec les Espagnols, faisaient de l'union intime avec la cour d'Espagne une nécessité absolue. Puisque la reine ne cérait pas, et cela le duc de Gramont le répétait tous les jours, il fallait que Louis XIV cédât : on n'a point assez remarqué que le duc de Gramont envoyé en Espagne pour y continuer la politique des d'Estrées, en était réduit à dire, — toutes ses dépê-

ches du mois d'août 1704 en font foi, — que les conseils de la princesse des Ursins seroient indispensables pour ramener la reine au point que désiroit la cour de France (1). Dès lors, à quoi bon désespérer Marie-Louise par une lettre comme celle du 20 septembre? Louis XIV l'écrivit pour rester fidèle à lui-même, et, quand il l'eut écrite, il en craignit l'effet et renonça à l'envoyer. Mais, par politique et par fierté, il ne voulut pas paraître changer d'avis du jour au lendemain; tout en ménageant la princesse et la reine, au lieu de les accabler, il continua quelque temps encore à soutenir qu'il ne renverrait pas la première à Madrid; il lui fallait voir si Marie-Louise ne se contenterait pas de savoir sa favorite bien traitée et justifiée; il lui fallait enfin prendre un supplément d'informations sur les dispositions de la cour d'Espagne, et les tenir d'un témoin impartial; c'est pourquoi, avant de rien résoudre sur le fond des choses, il envoya à Madrid le maréchal de Tessé.

Quant à M^{me} de Maintenon, bien loin de contredire en quoi que ce soit les vues de Louis XIV, elle travailla de son mieux à les faire accepter. Le 19 septembre 1704, Marie-Louise lui écrivait pour démentir tous les bruits qu'on faisait courir sur sa conduite et pour la supplier « de faire connoître au roi, si juste et si équitable, la vérité à l'égard de madame des Ursins (2). » Or, comment répondait-elle à une lettre, d'où il ressortait d'ailleurs qu'elle n'avait encore rien fait en faveur de la princesse? Par une admonestation assez rude, écrite quelques jours après cette lettre du 20 septembre que Louis XIV avait renoncé à expédier. Elle y disait textuellement à la reine qu'elle n'avait d'autre conseil à lui donner « que de se confier dans les personnages principaux que le roi son grand-père lui envoyoit et d'agir avec eux d'un si grand concert qu'aucune cabale, ni aucun discours, ne le pût troubler (3). » Elle ajoutait

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 473. — Sur l'influence de la bataille d'Hochstaedt, voir Combes, p. 185 et les *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 301.

(2) Marie-Louise à M^{me} de Maintenon, 19 septembre 1704. A. E. Esp. Mémoires et Documents, t. 128.

(3) M^{me} de Maintenon à Marie-Louise, 5 octobre 1704. Geffroy, t. II, p. 34.

même que l'amitié de la reine pour la princesse des Ursins devait avoir ses bornes et ne troubler ni son repos, ni son intelligence avec le roi son grand-père. En mars 1705 seulement, Marie-Louise pourra se réjouir que M^{me} de Maintenon rende *ensin justice* à la princesse des Ursins (1). A partir de ce moment, mais non pas jusqu'alors, elle parlera librement de l'affection qu'elle a conservée à son ancienne camarera et de la haine qu'elle porte au duc de Gramont.

La première marque de retour que le roi de France donna à la princesse des Ursins fut la promesse de s'intéresser auprès du Pape en faveur de son frère l'abbé de la Trémouille qui briquait le chapeau de cardinal. On lui fit dire aussi que son propre avantage était d'encourager la reine à plus de soumission et de déférence. Elle n'y manqua pas; et le duc de Gramont fut tout surpris des attentions que la reine lui témoigna tout à coup. « Vous ne serez pas fâché, sire, écrit-il à Louis XIV, le 30 septembre, d'apprendre que la reine m'a fait conduire ce matin par le roi dans son *quarto secreto*, et que, comme elle apprend à jouer de la guitare, elle a voulu à toute force que j'en jouasse devant elle; le guitarin fini qui ne m'a pas paru lui déplaire, nous sommes entrés ensuite dans de grands éclaircissements, et la conversation pendant plus d'une heure et demie a été de la dernière vivacité de part et d'autre; conclusion, Sire, elle m'a fait l'honneur de me dire qu'elle n'avoit jamais souhaité que la parfaite union, qu'elle la désiroit de même, et que, si quelqu'un des gens qui avoient l'honneur de l'approcher étoient jamais assez osés pour lui proposer le contraire, elle leur cracheroit au nez, et les feroit rentrer en terre... (2). » La réconciliation sembla parfaite entre le roi, la reine et l'ambassadeur qui déclara triomphalement que « Philippe V étoit ravi de leur triple alliance ».

La récompense ne se fit point attendre; Louis XIV ordonna au maréchal de Tessé de se rendre à Toulouse et d'y conférer

(1) Marie-Louise à M^{me} de Maintenon, 4 mars 1705; loc. cit.

(2) Le duc de Gramont à Louis XIV, 30 septembre 1704, A. E. Esp., t. 142, f° 167.

avec la princesse des Ursins. Ce maréchal allait en Espagne remplacer à la tête de l'armée le duc de Berwick et le prince de Tserclaës, accusés par Philippe V, l'un de perpétuelles contradictions dans ses opérations et dans ses rapports, l'autre d'incapacité (1). Le roi de France avait si grande confiance dans les lumières de Tessé qu'il l'avait autorisé à modifier, comme il l'entendrait, ses instructions relatives à la guerre (2). Tessé n'était point cependant un grand général; brillant et spirituel comme le duc de Gramont, il écrivait lui aussi de sémillantes dépêches qui contrastaient tout autant que celles de l'ambassadeur avec la gravité des circonstances. « Vous êtes d'étranges gens, Messieurs les Ministres, écrit-il à Torcy après sa première entrevue avec la princesse; vous êtes aimables quand il vous plait; vous égorgez quand vous voulez, et puis l'on baise encore les mains qui nous ont pendu; vous entendez assez le français pour que celui-là vous soit intelligible. Cela s'appelle que si vous faites un pas, l'on en fera au moins deux, et je vous promettrais une réconciliation bien fidèle si vous pouviez me promettre de bonne foi que vous me croirez dans ce que je vais vous dire, et qui est vrai, comme il est vrai que vous m'avez permis de compter sur l'honneur de votre amitié... Je n'ai jamais pu entamer M^{me} des Ursins sur M^{rs} d'Estrées, elle néglige de les nommer, et se croyant par eux vivement offensée elle ne veut ni s'en plaindre, ni les accuser... Est-ce dissimulation, vertu, vanité, grandeur d'âme, foiblesse, décidez, Monsieur, car pour moi je ne le puis, ni ne le veux (3). »

Le maréchal arrive à Madrid et y donne *de visu* des nouvelles de la princesse; on laisse à penser quel accueil lui est fait. Pour la première fois depuis la disgrâce, Marie-Louise écrit à son grand-père, sans autre fin que de l'entretenir de M^{me} des Ursins; elle le fait avec effusion; elle ne demande

(1) Philippe V à Louis XIV, 19 septembre 1704. A. E. Esp., t. 144, f° 172.

(2) Dépôt de la guerre. Chamillard à Tessé, 11 mai 1705. T. III, LIV^e lettre, n° 1883; citée par Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 169.

(3) Tessé à Torcy, 20 octobre 1704. A. E. Esp., t. 139, f° 403.

qu'une faveur pour la princesse, la permission d'aller à Versailles et de parler au roi; son innocence éclatera sur le champ, ainsi que la noirceur de ses ennemis (1).

Louis XIV fait cette première concession, la plus grave de toutes, puisqu'elle rend seule toutes les autres possibles. La reine en éprouve une joie si grande, qu'incapable de l'exprimer, elle charge le duc de Gramont qui en a été le témoin de la dépeindre lui-même à son maître (2).

Tessé, la cheville ouvrière de toute l'entreprise, se met alors sérieusement à l'œuvre. Il va démontrer à Torcy et à M^{me} de Maintenon que les deux cours trouveront leur avantage au retour à Madrid de la princesse des Ursins : « Que le roi me la rende, s'est écriée la reine, que M^{me} de Maintenon et M. de Torcy m'y servent et me donnent cette satisfaction que je demande à genoux, et ils verront si ce n'est pas eux qui gouvernent (3)! »

Ni l'un ni l'autre ne s'inclinent du premier coup devant cet argument. À la fin de novembre encore, ils déclarent « qu'il est inutile de songer au retour de la princesse des Ursins en Espagne; que, quand même elle n'y feroit que du bien, le changement de résolution du roi lui feroit perdre tout crédit (4) ».

Tessé cependant est obligé de quitter le 20 novembre Madrid, « ce labyrinthe de difficultés (5), » pour se rendre à Salaman-

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV, 2 novembre 1704. A. E. Esp., t. 114, f° 242.

(2) La même au même, ibid., f° 230; — Louis XIV à la reine, 16 novembre 1704.

(3) Tessé à Torcy, 12 novembre 1704. A. E. Esp., t. 139, f° 423; et Tessé à M^{me} de Maintenon, 18 novembre 1704: « La reine me disoit hier: Quand on m'ôta madame des Ursins, qui me tenoit lieu de tout, je pris le parti de vouloir m'adresser à M^{me} de Maintenon, pour me conduire, et je la priaï de tout mon cœur de le faire; je fus sensible à ce qu'elle ne me fit point de réponse et ma tête s'égaroit, etc. » Cette phrase et celle que nous avons citée prouvent que la reine n'était pas d'accord avec M^{me} de Maintenon pour mener Louis XIV où elle voulait.

Tessé promet à Torcy « qu'on lui dressera une statue s'il fait repasser les Pyrénées au lieu des Appennins. » Il dit que son voyage à Toulouse « lui a facilité à Madrid des choses indiscrètes » etc., etc.

(4) Torcy à Tessé, 29 novembre 1704. A. E. Esp. T. 139. Et il ajoute positivement: « Je puis vous assurer que ce sont les sentiments où je vois le roi et madame de Maintenon, qui m'a fait l'honneur de m'en parler. »

(5) Tessé à Torcy, 28 novembre 1704. Ibid., f° 468.

que, d'où il doit réorganiser l'armée. Mais il n'abandonne pas la partie. Il reste en correspondance avec la reine d'Espagne ; il la conjure de ne rien précipiter (1). Il presse au contraire M^{me} de Maintenon et Torcy : « A moins que dans la conduite de M^{me} des Ursins, dit-il à la première, il n'y ait des choses qui ne sont pas venues à ma connaissance, il me paroît qu'auprès d'un roi indécis, qui ne peut prendre jamais sur lui de dire : « Je le veux ! » et qui est éperdument amoureux de sa femme, qui n'oublie rien pour se faire aimer, *il me paroît, dis-je, qu'un premier mobile qui pouvoit tout mettre en mouvement étoit nécessaire*, c'est de cela dont nous manquons, et supposant encore une fois la fidélité de la princesse des Ursins, *elle pouvoit en tenir lieu; et jamais un ambassadeur de France, quel qu'il puisse étre, ne fera le même personnage* (2). » Il écrit au ministre presque dans les mêmes termes (3), et conclut qu'il n'y a que deux partis possibles : « ou renvoyer M^{me} des Ursins, en prenant avec elle de bonnes mesures d'intelligence, se livrer à elle, la regarder comme le premier ministre, et que M. l'ambassadeur de France soit son très humble serviteur ; ou ne laisser nul es-

(1) Tessé à la reine d'Espagne. Rambuteau, p. 206, 217 etc.

(2) Tessé à M^{me} de Maintenon, 28 novembre 1704. Rambuteau, p. 210. Voir aussi le début de la lettre.

(3) Tessé à Torcy, 41 décembre 1704. A. E. Esp., t. 439, f° 178 : « Ajoutez à cela un roi irrésolu à un point incompréhensible, incapable de vouloir parler d'aucun détail, lequel avec de l'esprit naturel et beaucoup de sens, ne veut et ne peut mettre en œuvre ni l'un ni l'autre ; une reine jeune, aimable et éperdument aimée d'un roi qui n'a jamais connu de femme qu'elle, qui ne voit ni ne décide que par elle. Vous lui ôtez sa dame d'honneur avec éclat et on lui fait entendre dans ces temps-là qu'il ne convient point qu'une jeune reine de seize ans gouverne, que ce n'est point aux femmes à se mêler d'affaires d'Etat, qu'il faut qu'un roi gouverne seul avec son conseil et qu'il étoit honteux pour la gloire du roi d'Espagne et pour la sienne propre, qu'une femme, c'est-à-dire sa dame d'honneur, paroisse gouverner l'Etat. La dame d'honneur partie, la reine cruellement blessée, arrive un nouvel ambassadeur ; c'est le pauvre duc de Gramont. Je ne sais s'il a désiré l'ambassade, mais j'aimerois mieux être quinze-vingt qu'à sa place. Il trouve à Victoria la proscrite qui s'en alloit, il ne sait s'il la doit voir ou l'éviter. Enfin il la vit, et cette visite se passa si de travers de part et d'autre, qu'il n'en résulte ni confiance, ni instruction... On lui en veut à Madrid... Dans tout cela j'arrive comme un diable à miracle ayant heureusement passé à Toulouse... Il n'y a sorte d'honnêteté qu'on ne me fasse. La reine me donne audience quasi tous les jours, me comble au sujet de ma grandesse,... Je pars transporté de joie de quitter Madrid et de ne plus voir tous ces contrastes... J'exhorté la reine à vouloir se mêler d'affaires... Elle refuse ; de même à l'ambassadeur. »

poir qu'elle revienne jamais!... Mais de toutes façons, *le roi ne se déterminera jamais que par la reine* qui n'a que seize ans, qui ne peut savoir le fond des affaires et qui veut avec raison se faire aimer de ses sujets. Après cela, de vous dire qui déterminera la reine, je l'ignore, et Dieu seul le peut savoir (1). »

N'était-ce pas dicter la conclusion? Au surplus, Louis XIV lui-même commençait à croire qu'elle s'imposait.

VI.

Tandis que ce revirement se faisait dans l'esprit du roi de France, le duc de Gramont, malgré les sages avis qui lui venaient de Versailles, s'engageait de plus en plus dans la voie qui avait conduit au précipice Louville et les d'Estrées; il s'obstinait à vouloir que Louis XIV gouvernât absolument l'Espagne par l'intermédiaire unique de son ambassadeur et qu'il tirât son petit-fils « de l'esclavage » où il vivait (2); il entamait contre Marie-Louise une lutte acharnée et ne crai-

(1) Tessé ajoute, comme preuve de la dépendance du roi, cette curieuse anecdote : « Un homme assez familier avec le roi lui dit, la campagne passée : Sire, avouez la vérité; vous aimez les Français. — Oui, lui répondit le roi d'Espagne. — Mais, si la reine vous disoit de les chasser, le feriez-vous? — Oui, répondit le roi. »

Le même lui dit : « Sire, est-il vrai que sur quelque petite brouillerie entre la reine et vous, elle vous fit sortir de son lit, et que vous passâtes la nuit sur une chaise? — Oui, dit le roi d'Espagne, cela est vrai; et il n'y a qu'un tel qui le puisse savoir. » Ce tel-là a été chassé depuis. Croyez que tout ce que j'ai l'honneur de vous dire est l'Évangile. »

Torcy répondit à Tessé que ses renseignements n'étaient que trop conformes à ce qu'on savait déjà, et que, si pénibles que pussent être certains détails, il avait eu la hardiesse de lire cette lettre tout entière au roi de France.

(2) Le duc de Gramont au duc de Noailles, 15 janvier 1703. Papiers de Noailles. Louis Paris, t. II, p. 445. « Le roi ne sera jamais le maître de ce pays-ci qu'en décidant sur tout par lui-même qui est tout ce que le roi son petit-fils désire pour se tirer de l'esclavage où il est..... et les Espagnols ne demandent autre chose que d'être gouvernés par leur Roi guidé par les sages conseils de *l'Abuelo* qu'ils regardent comme un Dieu qui ne peut errer..... Il faut que le roi porte par une autorité absolue le correctif nécessaire, toute l'Espagne pense comme moi et est à la veille de débonder si le gouvernement despote de la reine subsiste, et il n'est ni petit, ni grand, qui n'en ait par dessus la tête; et le roi d'Espagne et tout ce que vous connaissez ici d'honnêtes gens ne respirent que les ordres absolus du roi pour s'y soumettre aveuglément.... L'Espagne est perdue sans ressource si le gouvernement reste comme il est et que le roi notre maître n'en prenne pas seul le timon. »

gnait pas d'induire le roi d'Espagne à une démarche aussi singulière que peu digne d'un roi. Comme ses prédécesseurs, Gramont allait se briser contre la ferme volonté de la jeune souveraine.

Depuis que la mission du maréchal de Tessé avait rouvert la question de la princesse des Ursins, Philippe V n'avait pas cessé de corroborer par quelque lettre adressée à son aïeul ou à M^{me} de Maintenon les démarches de sa femme en faveur de l'exilée. Le 19 décembre enfin, il s'était déterminé à demander positivement à Louis XIV qu'il la renvoyât à la reine et à *lui* : « Vous avez commencé, disait-il, à lui rendre justice; il faut qu'elle soit complète et aussi publique qu'a été son rappel (1). »

Cinq jours après, le 24 décembre, il accompagnait d'un mot de sa main (2), pour certifier l'exactitude de tout ce qu'elle contenait, une dépêche du duc de Gramont que l'ambassadeur annonçait en ces termes solennels : « Sire, je vous envoie une lettre de votre petit-fils dont je m'assure que le style et l'entièbre métamorphose vous surprendront; elle a été écrite en cachette et remise en mes mains par le fidèle la Roche.... (3). » Et à Torcy : « Je vous envoie, Monsieur, la dépêche la plus importante que le roi recevra peut-être jamais et celle qui vous surprendra le plus; comme nous avons besoin du dernier secret, il faut qu'il n'y ait que vous qui la lisiez au roi dans son cabinet ou chez M^{me} de Maintenon (4). »

Philippe en effet s'y accusait, la rougeur au front, de s'être laissé mener par une enfant de quinze ans et promettait de régner désormais par lui-même, sans suivre d'autres avis que ceux de Louis XIV.

On doit rendre à la cour de France la justice de reconnaître qu'elle ne se fit pas un instant illusion sur l'avenir du nou-

(1) Philippe V à Louis XIV, A. E. Esp., t. 414, f° 344.

(2) Le même au même, 24 décembre. Ibid., f° 354.

(3) Gramont au roi, 25 décembre 1704. Ibid., t. 439, f° 202.

(4) Gramont à Torcy. Ibid., f° 203.

veau commerce inauguré entre les deux rois. La dépêche que Torcy écrivit de sa propre main, pour que le secret ne pût être pénétré est un chef-d'œuvre de prévoyance. Louis XIV y disait au duc de Gramont qu'il doutait de la fermeté de son petit-fils, qu'un jour, peut-être prochain, il ferait à la reine l'aveu de tout ce qui s'était passé, l'attribuerait aux efforts de l'ambassadeur dont le crédit serait perdu, et se soumettrait plus humblement que jamais à la direction de sa femme, devenue d'autant plus dangereuse qu'elle aurait été menacée. Au moment même où Philippe paraissait désapprouver la conduite de la reine, ne lui donnait-il pas une nouvelle marque de sa déférence entière à ses volontés, en écrivant au grand Dauphin pour le prier d'insister auprès du roi sur le retour à Madrid de la princesse des Ursins? « Ces contradictions, ajoutait Louis XIV, ne faisoient que trop voir qu'il ne seroit pas sûr de se laisser conduire par les premières apparences d'une fermeté dont on n'avoit pas encore vu l'effet. » Il ne convenait pas cependant que le roi d'Espagne fût informé de ce que son aïeul pensait sur son sujet : « Bien loin d'en profiter, la connoissance qu'il en auroit, contribueroit encore à le décourager; et les reproches trop fréquents d'une timidité qu'on ne peut vaincre abattent le cœur au lieu de l'élever. » Gramont devait donc se borner à dire au jeune prince que Louis XIV avait appris avec plaisir la disposition où il était de se conformer en toutes choses à ses conseils, et, quant à lui, tâcher de se servir du pouvoir de la reine, plutôt que de songer inutilement à le détruire (1).

Par malheur, le duc de Gramont s'était lancé à corps perdu dans l'intrigue qu'il avait ourdie. « Les cornes me viennent à la tête, écrivait-il un jour, de l'irrégularité du procédé de tout le monde, et de tous les mauvais manèges que je vois ici depuis le matin jusqu'au soir (2). » Sans se douter que son procédé était plus irrégulier que celui de tous les autres, il per-

(1) Louis XIV à Gramont, 46 janvier 1703. A. E. Esp., t. 439, f° 207-49.

(2) Gramont à Torcy, 31 décembre 1704. Ibid., t. 445, f° 133.

sista dans son dessein d'exciter le roi contre la reine et de se servir de lui pour battre en brèche la princesse des Ursins; il parvint en effet à le décider à écrire secrètement contre elle à Louis XIV.

Or, tout juste au même moment, le roi de France consentait à recevoir la princesse et à l'entendre en particulier. Elle se justifiait d'autant plus aisément que Louis XIV, vaincu plutôt par la mauvaise volonté de la reine que par ses instances, était résolu à donner raison à la Camarera. Pouvait-il faire autre chose, quand il échappait au duc de Gramont lui-même des aveux comme ceux-ci : « La reine d'Espagne veut avoir M^{me} des Ursins, en coutât-il le culbutement de cent monarchies (1); » et : « *s'il étoit dans la nature de M^{me} des Ursins de pouvoir revenir ici avec un esprit d'abandon et de dévouement entiers aux volontés et aux intentions du roi, et que l'ambassadeur de S. M. et elle ne fussent qu'un,.... rien alors ne pourroit être meilleur que de la faire revenir* (2). » Tel était précisément le plan auquel Louis XIV venait de s'arrêter (3).

Tandis que le duc de Gramont se réjouissait, assez indiscrètement d'ailleurs, avec le duc de Noailles, du triomphe qu'il avait remporté sur le faible esprit de Philippe V et qu'il se vantait d'avoir fait une chose aussi difficile que « de prendre la lune avec les dents (4), » il apprenait brusquement que Louis XIV « croyoit nécessaire de renvoyer la princesse des Ursins en Espagne, » et qu'il chargeait son ambassadeur de donner lui-même à Marie-Louise une nouvelle qu'elle désirait avec tant ardeur (5). Du moins, il s'exécuta de bonne grâce; il avait reçu la dépêche du roi de France le 21 janvier, à neuf heures du soir; sur-le-champ il se rendit chez la reine: « Il y avait bien quinze jours, raconte-t-il,

(1) Le duc de Gramont à Torcy, 49 janvier 1703.

(2) Le même au duc de Noailles, 13 janvier 1703. Louis Pâris, t. II, p. 145.

(3) Louis XIV au duc de Gramont, 13 janvier 1703. Ibid., p. 450.

(4) Gramont au duc de Noailles, lettre citée.

(5) Louis XIV au duc de Gramont, 13 janvier 1703. Louis Pâris, t. II, p. 450.

qu'elle ne me regardoit pas, et qu'à peine me faisoit-elle la révérence. J'entrai dans le quarto secret, après en avoir fait demander la permission; j'eus l'honneur de lui dire comme au roi que je venois savoir, comme c'étoit le jour de l'ordinaire, s'ils n'avoient point de lettres à me donner pour V. M. Ils répondirent que oui et qu'ils alloient me les chercher. Comme la reine me donna un instant après celle de V. M. je lui dis que j'en avois déjà la réponse dans ma poche, et que vous aviez le don de répondre d'avance à ce qu'on vous écrivoit, et moi votre chétif ambassadeur celui d'avoir toujours cherché avec empressement les moyens de lui plaire, chose à laquelle j'avois eu le malheur de ne pas réussir, bien que ce ne fût pas ma faute; ensuite je lui présentai la lettre de V. M. qu'elle lut avec beaucoup d'empressement, puis resta ce qui s'appelle en extase et pâmée et peu s'en fallut qu'elle ne me sautât au collet en présence du roi. La parole revenue et versant un torrent de larmes, que ne me dit-elle point pour V. M. et que n'ajouta-t-elle pas ensuite d'obligeant pour moi et quelles assurances ne me donna-t-elle pas de sa parfaite et sincère réconciliation, à quoi je répondis, Sire, dans les termes respectueux et soumis que je devois. Voilà ce qui regarde les mouvements de la reine. Ceux du roi furent différents; il fut frappé comme d'un coup de foudre, devint pâle comme un mort, et il lui fut impossible d'empêcher de marquer sa surprise et sa peine. Aussi pensoit-il lui bien différemment de la Reine sur le retour de Madame des Ursins. Vous savez, Sire, ce que j'ai eu l'honneur de vous mander à ce sujet. Je supplie V. M. à genoux qu'il n'y ait qu'Elle et Madame de Maintenon qui aient connaissance de ce particulier-là. Le roi votre petit-fils m'en avoit fait la confidence et il mourroit de douleur si la Reine en pouvoit jamais avoir la moindre connaissance..... Le retour de Madame des Ursins est admirable pour la Reine, le roi l'appréhendoit et la plus saine partie de l'Espagne le verra avec douleur et en murmurera fortement (I). »

(1) Gramont au roi, 22 janvier 1703. A. E. Esp., t. 143, f° 22v.

On devine si Louis XIV fut surpris et vexé du résultat imprévu de sa résolution; il écrivit à Philippe V, secrètement lui aussi, le 16 janvier 1705.

« J'ai reçu votre lettre du 23 du mois passé par le P. de la Chaise. Soyez assuré que je vous garderai le secret et que jamais personne ne saura ce qu'elle contient. Si je l'avois reçue plus tôt, je ne serois pas dans l'embarras où je suis. Vous aurez vu, par les lettres que j'ai écrites à la reine et à vous en réponse de celles où vous me demandiez la princesse des Ursins avec empressement, que je lui ai déclaré qu'il falloit qu'elle retournat en Espagne, que vous le désiriez tous deux avec tant d'empressement que je ne pouvois, par l'amié que j'ai pour vous, refuser une chose qui paraisoit vous faire un si grand plaisir et que je croyois qui seroit utile dans les suites. Elle me parut surprise et même fâchée; elle m'a dit que son voyage d'Espagne ne convenoit à personne, que sa santé étoit mauvaise, que la force lui manquoit et qu'elle mourroit en Espagne. Néanmoins elle m'a promis d'y aller, mais qu'elle demandoit du temps, la sais-son n'y étant pas propre.

« Votre lettre m'a été rendue trop tard; elle a causé le contre-temps où nous nous trouvons. Mandez ce que vous désirez en l'état où est cette affaire. Je ne songe qu'à vous faire plaisir et ayant du temps devant nous, son départ étant éloigné, j'aurai le loisir de savoir vos intentions, ne songeant qu'à plaire à V. M. en tout ce qui dépendra de moi, ayant pour elle la même tendresse que j'ai toujours eue.

« Je réponds par la même voie du P. de la Chaise pour qu'on ne sache jamais le sujet de votre lettre et de ma réponse.

« Croyez que je ne souhaite rien tant que de vous voir un grand roi et heureux. Il faut que vous travailliez pour y parvenir et que vous vous accoutumiez à parler en maître, à ne craindre personne, à vous faire aimer et craindre quand il est à propos.

« Je ne saurois finir sans vous assurer encore de ma tendre
« amitié qui durera tout autant que ma vie.

LOUIS.

« Puisque vous m'ouvrez votre cœur et que vous voulez un
« commerce secret avec moi, il faut que je sache au vrai ce
« que vous pensez sur la reine et jusqu'où va la confiance que
« vous avez pour le duc de Gramont pour vous pouvoir parler
« juste. »

L. (1).

Par une coïncidence bizarre, Philippe V avait répondu d'avance aux deux questions que posait ce post-scriptum : Selon lui, Marie-Louise « étoit par elle-même naturellement comme elle devoit être à l'égard de Louis XIV et en tout, » mais elle était gâtée par les mauvais conseils, par ceux surtout du duc de Veraguas; il y aurait donc urgence à se débarrasser de ce personnage en le nommant ambassadeur à Paris au lieu du duc d'Albe qui recevrait en échange la Présidence des Ordres. Quant au duc de Gramont, « c'étoit un fort honnête homme, qui n'alloit qu'au bien du service, et qui méritoit une foi entière : « N'en ajoutez aucune, disait encore Philippe V, aux lettres que je serai obligé de vous écrire par la voie publique pour ne point troubler la paix (2). » Puisque S. M. croyait devoir renvoyer M^{me} des Ursins « baste pour elle, on s'en accommoderoit, » pourvu qu'Orry ne revint pas parce qu'il lui tournerait la tête (3).

Le contraste entre les lettres secrètes et les lettres publiques datées du même jour était presque comique; les secondes en effet étaient au ton de celles de la reine dont les actions de grâces étaient de vrais dithyrambes (4). Mais Louis XIV avait

(1) Arch. d'Alcala, I. 2460. La copie de cette lettre comme celle des autres lettres secrètes manque aux Affaires étrangères.

(2) Philippe V à Louis XIV, 13 janvier 1703. A. E. Esp., t. 152, f° 22.

(3) Le même au même, 22 janvier 1703. Ibid., f° 43.

(4) Philippe V et Marie-Louise, 22 janvier et 23 janvier 1703. A. E. Esp., t. 152. Marie-Louise est si heureuse qu'elle demande la Toison d'or pour Gramont.

une trop haute opinion de la dignité royale pour se borner à trouver plaisantes ces écritures en partie double; il ne put en dissimuler son sentiment à son petit-fils : « Étant maître et roi, lui écrivit-il, il convient moins au rang où vous êtes qu'à quelque état que ce soit de chercher des détours pour expliquer vos véritables sentiments. La crainte de quelque embarras domestique est une raison trop foible pour vous obliger à déguiser la vérité que V. M. a toujours aimée. Il vaut mieux essuyer quelque contradiction et parler en maître que de vous contraindre à écrire de deux manières entièrement opposées (1). » Quels inconvenients d'ailleurs entraînait une pareille façon d'agir! Philippe ne voulait plus de la princesse des Ursins et sa lettre secrète arrivait quand on la lui avait rendue, croyant lui plaire. Peu s'en était fallu qu'il n'en advint de même pour Orry.

Louis XIV ne pouvait-il cependant changer encore une fois de résolution, et retenir sous quelque prétexte M^{me} des Ursins à Versailles? Poussé par le duc de Gramont (2), Philippe V osa le demander. *Jamais* il n'avait désiré le retour de la princesse; *jamais* les Espagnols ne l'avaient regrettée; *jamais* ils ne seraient heureux de la revoir; pourquoi, en gardant un secret inviolable sur la démarche de son petit-fils, Louis XIV ne donnerait-il pas spontanément à l'ancienne camarera de Marie-Louise un poste honorable auprès de la duchesse de Bourgogne? Elle y serait fort à sa place (3).

Le roi de France, impatienté, fit savoir à son petit-fils qu'il n'entendait pas « avilir son gouvernement » et qu'il ne songeait désormais qu'à tirer avantage du retour de la princesse des Ursins à Madrid (4).

Au surplus la comédie se dénouait bientôt, comme il l'avait prévu, par une amende honorable du roi d'Espagne à la reine sa femme. La lettre où Philippe V fait sa confession à son grand-

(1) Louis XIV à Philippe V, 1^{er} février 1703. A. E. Esp., t. 452, f° 35.

(2) Le duc de Gramont à Louis XIV, 5 février 1703. Louis Paris, t. II, p. 457.

(3) Philippe V à Louis XIV, 3 février 1703. A. E. Esp., t. 452, f° 65.

(4) Louis XIV à Philippe V, 15 février 1703. A. E. Esp., t. 452, f° 73.

père est des plus curieuses et jette un jour singulier sur le caractère de celui qui l'a écrite. Il y demandait pardon de la légèreté qui l'avait entraîné à faire tant de choses contre une personne qu'il estimait et qu'il aimait; il osait compter sur la tendresse d'un aïeul qui était le meilleur de ses amis; il avouerait donc « son foible ». *Jamais* il n'avait pensé qu'il fût contre son service que la princesse des Ursins revint; *toujours* au contraire il l'y avait crue fort utile, et cette raison jointe à l'amitié qu'il avait pour cette dame lui faisait souhaiter ardemment de la revoir. Pourquoi donc avait-il écrit contre elle? Parce qu'il s'était imaginé que quand elle serait à Madrid, la reine, « cette princesse qui fait tout son bonheur, ne seroit pas tant avec lui; » elle aurait plaisir à entretenir M^{me} des Ursins, ce qui l'éloigneroit du roi « quoiqu'innocemment ». Cette pensée était d'autant plus mal fondée qu'il avait éprouvé tout le contraire autrefois; cependant *elle* l'avait aveuglé. Le duc de Gramont s'était aperçu de ce sentiment secret et il avait poussé Philippe à le faire connaître par des lettres particulières au roi son grand-père :

« Mon aveuglement, dit le roi d'Espagne, me fit donner dedans à bras ouverts, et c'est dans cet aveuglement que par l'empire que le duc de Gramont avait pris sur moi en flattant ma faiblesse que je vous ai écrit tout ce que j'ai fait non seulement contre le retour de la princesse des Ursins, mais aussi contre celui d'Orry et touchant le duc de Veraguas. » Le premier avait rendu des services qu'on ne pouvait trop payer; le second était fort attaché au roi son maître et au roi de France. Revenu de son erreur, Philippe « se repentoit insiniment d'avoir été capable d'agir contre une dame à qui il avoit tant d'obligations, qu'il n'oublieroit jamais et qu'il aimoit tant, et contre deux hommes pour qui il avoit beaucoup d'estime ». Que Louis XIV lui pardonnât aussi « l'embarras où il avoit pu le mettre par ses contradictions, qu'il compatit à sa faiblesse! » Qu'il pressât le plus possible le départ de la princesse des Ursins et celui d'Orry; qu'il rendit sa confiance à Veraguas! qu'il rappe-

lât le P. Daubenton qui se mêlait de plus d'affaires qu'il ne devait! qu'il le remplaçât par un confesseur Jésuite qui se bornât à donner l'absolution à son pénitent! qu'il ne consultât pas sur tout cela le duc de Gramont! qu'il lui défendit de parler de ce qui s'était passé, et surtout que la princesse des Ursins n'en apprit jamais rien (1)!

En présence de ces aveux humiliants et pitoyables, de ces cachotteries ridicules, de ces calomnies proférées par un roi contre trois des principaux personnages de son État, sans autre motif qu'une sorte jalouse à l'égard d'une vieille femme, que devait éprouver l'âme grande et virile de Louis XIV? Son cœur fut sans doute partagé entre une pitié dédaigneuse et une tendresse paternelle, mais finalement la tendresse l'emporta : « L'aveu que vous me faites de ce que vous appelez foiblesse est une marque de votre confiance en moi et je la dois attendre entière de l'amitié que j'ai pour vous. Celle que vous avez pour la reine est si juste qu'elle excuse-roit des fautes plus grandes que celles dont vous me parlez si vous étiez capable d'en faire et je suis bien éloigné de condamner votre inquiétude fondée sur la simple idée que sa tendresse pour vous pourroit être partagée lorsque la princesse des Ursins seroit de retour auprès d'elle. De pareils sentiments ne doivent pas vous brouiller ensemble. Vous n'avez aussi à craindre aucun reproche de ma part : je vous loue au contraire de me découvrir vos pensées les plus secrètes, et je ne puis assez vous dire combien je suis touché de voir que vous me regardiez comme le meilleur de vos amis. Vous y êtes obligé par les sentiments que j'ai pour vous. Il me semble que vous devez croire en me confiant ce que vous pensez, que c'est à vous-même que vous le communiquez et que nous devons être plus étroitement et plus intimement unis que jamais père ne l'a été avec ses enfants. Je suis donc persuadé qu'aimant naturellement la vérité vous me la direz toujours; et je vous le demande pour

(1) Philippe V à Louis XIV, 10 mars 1703. A. E. Esp., t. 132, f° 139.

otre propre intérêt, car il est très difficile de réparer les fausses démarches qu'on fait en ne la suivant pas (1). »

Le roi de France accordait à son petit-fils tout ce qu'il avait demandé, le retour d'Orry, le rappel du P. Daubenton, la promesse de hâter le départ de la princesse des Ursins, en un mot tout ce que le duc de Gramont avait déconseillé.

La cabale de l'ambassadeur était entièrement vaincue; il avait voulu ruiner l'influence de la reine, et la reine était plus maîtresse de l'esprit du roi qu'elle ne l'avait jamais été; il avait combattu le retour de la princesse des Ursins, elle revenait triomphante; il avait demandé le renvoi d'Orry; Orry était rappelé à Madrid comme le ministre nécessaire; il s'était lié avec le P. Daubenton; Daubenton était chassé; il avait prétendu que Louis XIV gouvernât directement l'Espagne, et Louis XIV lui-même, instruit par l'expérience, lui écrivait ces sages paroles : « Quand je connoîtrois parfaitement l'Espagne, quand je serois instruit des détails du gouvernement de cette monarchie autant que de ceux de mon royaume, que les Espagnols me seroient aussi connus que mes propres sujets, je ne pourrois encore assurer qu'il fallût suivre mes avis de point en point en toute occasion. Il y en auroit plusieurs où les affaires auroient entièrement changé de face lorsque mes lettres arri-veroient; et la même décision qui auroit été bonne quelques jours auparavant nuiroit peut-être aux affaires si elle étoit suivie lorsqu'on la recevroit à Madrid (2). »

Il ne restait plus au duc de Gramont qu'à quitter la place : « Sire, écrivit-il au roi, retirez-moi promptement d'ici; je ne vous y suis plus propre, et j'y ruinerois dorénavant les affaires au lieu de les accommoder, quelque zèle que je puisse avoir et quelques droites que soient mes intentions (3). »

Louis XIV accueillit cette requête d'autant plus volontiers que l'ambassadeur, égaré malgré tout son esprit dans les in-

(1) Louis XIV à Philippe V, 23 mars 1705. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(2) Louis XIV au duc de Gramont, 15 février 1705. A. E. Esp., t. 146, f° 44.

(3) Le duc de Gramont à Louis XIV, 23 mars 1705. A. E. Esp., t. 146.

trigues de la cour, n'était même plus capable de donner des renseignements suivis et concordants entre eux. Il s'étonnait lui-même de ses propres variations et s'en excusait en comparant les gens du pays aux vents qui changent d'un jour à l'autre (1). S'il passait à tout moment d'un parti à l'autre c'est, disait-il, qu'il était nécessaire de se gouverner selon les occurrences et de changer de conduite à mesure que les autres en changeaient (2). Belles phrases qui cachaient mal la précipitation et la légèreté de jugements sans cesse démentis par les faits!

Louis XIV désigna pour succéder à ce grand seigneur, trop mobile et trop passionné, un simple conseiller d'État, un légiste froid et réfléchi, Amelot, marquis de Gournay, qui s'était déjà distingué dans trois ambassades à Venise, en Portugal et en Suisse.

Mais avant de partir, le duc de Gramont rédigea d'une plume qu'on eût dite empruntée à Louville, et expédia au marquis de Torcy une sorte de testament de son ambassade qui est bien le document le plus malveillant, le plus hautain, le plus méprisant que le ministre français eût encore reçu d'aucun de ses agents sur l'état de la cour d'Espagne (3).

VII.

Quelques difficultés qui eussent marqué l'ambassade de Gramont, comme celles du cardinal et de l'abbé d'Estrées, il ne faudrait pas croire que Louis XIV eût un seul instant cessé, je ne dis pas d'avoir la haute main sur le gouvernement espagnol, de cela on a eu la preuve par tout ce qui précède, mais d'intervenir, autant qu'au début du règne, dans les détails mêmes de l'administration.

(1) Gramont à Torcy, 21 décembre 1704. *Ibid.*, t. 145.

(2) Le même au même, 2 décembre 1704. *Ibid.*

(3) On trouvera ce document à l'Appendice, n° II.

Sans multiplier des exemples qui fatiguerait le lecteur, il est bon de le montrer en quelques mots, avant de raconter l'essai du nouveau système qu'inaugura le roi de France, au milieu de l'année 1705.

Nous voyons Louis XIV faire récompenser par son petit-fils le marquis de Villadarias, capitaine-général d'Andalousie, signaler la pénurie des places de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Pampelune, inviter le roi d'Espagne à choisir l'évêque de Ceuta comme Inquisiteur-général, proposer de faire passer le fils de San-Estevan de la vice-royauté de Navarre à celle de Valence, ordonner de lui-même les mesures militaires les plus importantes (1), recevoir d'Espagne des pétitions et des remerciements, prétendre enfin que tels de ses édits, ceux qui concernent le duel notamment, aient un certain effet dans les États de Philippe V (2).

Celui-ci dans ses lettres, rend compte des moindres mouvements de ses troupes; il ne déplace ni un officier supérieur, ni un fonctionnaire de haut rang, sans la permission de son

(1) Comme la levée du siège de Gibraltar. Louis XIV à Philippe V, 12 avril 1705. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(2) La lettre que Louis XIV écrivit sur le duel à Philippe V est particulièrement intéressante par les idées qu'elle exprime sur le devoir des rois et la manière de servir Dieu qui leur est propre : « Nos progrès répondent jusqu'à présent à ce que j'ai toujours souhaité. Leur continuation forcera enfin nos ennemis à reconnaître la justice de notre cause. Je l'espère des bénédictions que Dieu répand sur nos armes. Il n'est pas nécessaire de vous exhorter à lui rapporter la gloire de tous nos avantages : vous y êtes assez disposé de vous-même. *Les rois marquent la reconnaissance qu'ils ont de ses biensfaits en faisant observer ses lois.* »

« Il faut bien des années avant que vous puissiez réformer les abus autorisés en Espagne. Ce n'est pas même un ouvrage à entreprendre pendant la guerre; mais ne souffrez pas, je vous prie, qu'il s'en introduise de nouveaux que vous pouvez empêcher. Un de ceux que j'ai eu le plus de soin de supprimer dans mon royaume a été celui des duels. Je crois qu'il sera difficile à V. M. de faire présentement la même chose en Espagne. Elle doit cependant avoir cette vue pour des temps plus tranquilles : vous pouvez témoigner en tout temps l'horreur que vous avez pour ce crime. *Rien ne le fera mieux connaître que si vous refusez à l'avenir toute sorte d'emploi à ceux de mes sujets qui auront contrevenu sur cet article à mes ordonnances.* Je vous demande et pour vous et pour moi de prendre cette résolution et de le déclarer. »

Les faits cités sont extraits des lettres de Louis XIV à Philippe V, 8 juin 1704, 1^{er} et 15 mars 1705; Arch. d'Alcalá, I. 2460; du même au duc de Gramont, 28 décembre 1704. A. E. Esp., I. 145, f° 113; du marquis de Castel-Rodrigo à Louis XIV, 19 décembre 1704. Ibid., t. 145, f° 127.

aïeul (1); enfin il proteste à tout instant « de son obéissance entière (2). »

Si quelques Espagnols acceptaient volontiers cette autorité si grande de Louis XIV, la plupart la souffraient impatiemment (3). Le marquis de Saint-Philippe était l'écho de ces derniers, lorsqu'il écrivait dans ses mémoires, précisément à l'année 1705 : « Le plus grand malheur que souffrit alors l'Espagne fut qu'ayant un roi pieux, juste et ami de la vérité, elle n'osait paraître, parce qu'elle offensait les oreilles des Français. Ils vendaient chèrement les conseils, les secours qu'ils donnaient; et plus ils paraissaient prendre d'intérêt à l'Espagne, plus ils confirmaient les puissances maritimes dans le projet inhumain de continuer la guerre, parce qu'ils voyaient qu'ils cherchaient à la dominer; peut-être les Anglais et les Hollandais n'auraient-ils jamais pris les armes, si l'Espagne se fût maintenue dans l'indépendance (4). » Saint-Philippe se trompe sur ce point, les documents diplomatiques de 1701 et de 1709 le démontrent, mais beaucoup de ses compatriotes se trompaient avec lui, et leur erreur, qui provenait de leur fierté nationale, peut aisément se comprendre et s'excuser.

Sans les divisions profondes qui avaient discrédité les Français, le mode de gouvernement qu'avait adopté Louis XIV, sur les instances des Espagnols eux-mêmes, eût été bon et fût demeuré populaire. La présence de M^{me} des Ursins qui devait par la suite être utile à la cause française, lui fut d'abord fatale, en créant à la cour d'Espagne une influence rivale de celle que l'ambassadeur exerçait légitimement au nom du roi son maître. Les scandaleuses intrigues des Français firent oublier

(1) Par exemple le prince de Tserclaës et le marquis de Bedmar, vice-roi de Sicile.

(2) Philippe V à Louis XIV, 19 septembre, 9 et 24 octobre 1704. A. E. Esp., t. 143, f° 172, 220 et 225.

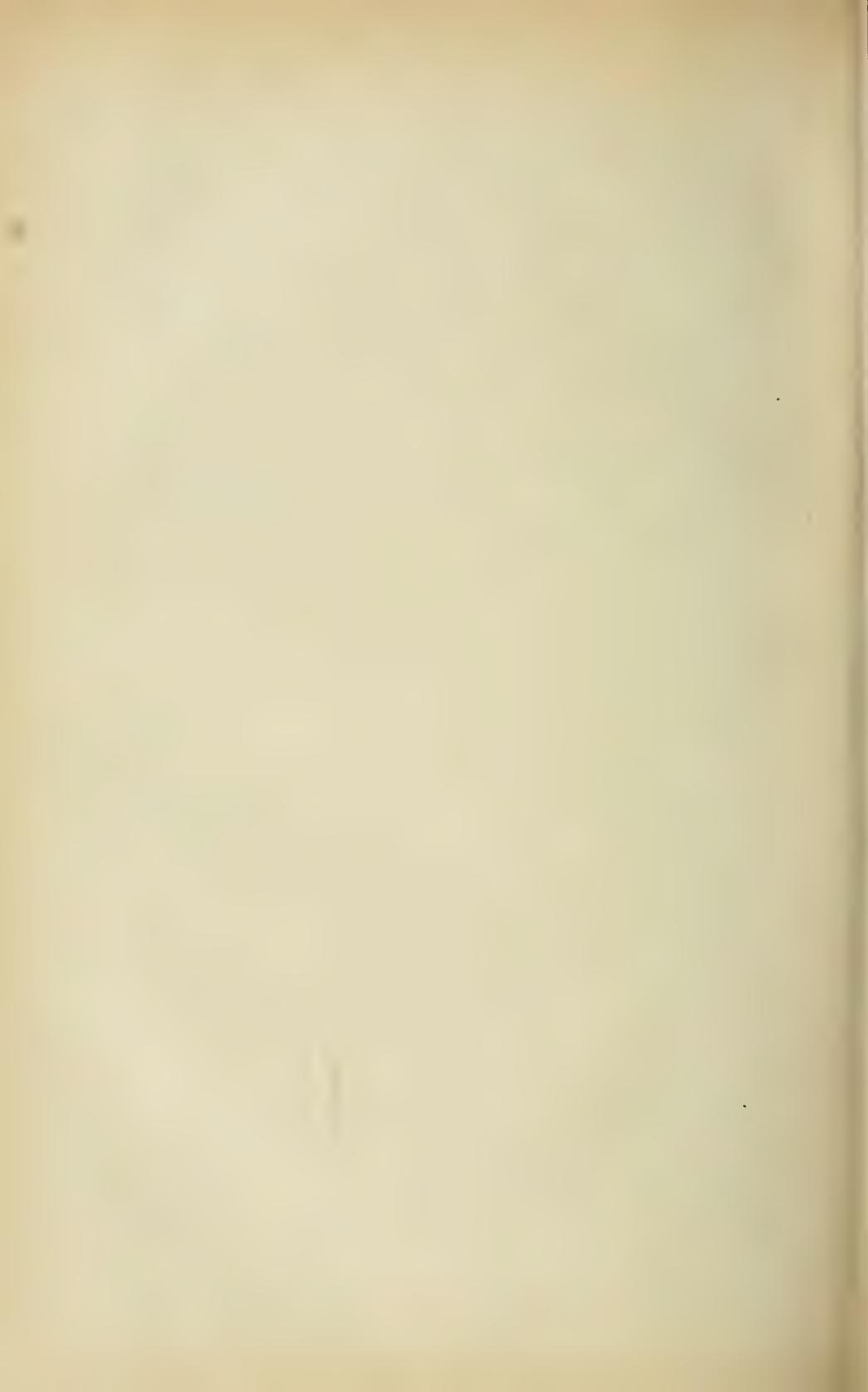
(3) Sauf à en profiter quand ils le pouvaient. Le marquis de Castel-Rodrigo va jusqu'à écrire à Louis XIV : « Señor, todos los vienes publicos y particulares desta Monarquia emanan de V. M. christianissima como autor de su mayor felicidad. » A. E. Esp., t. 143, f° 127.

(4) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 364.

les services très réels que le roi de France rendait à l'Espagne (1); elles donnèrent matière à l'opposition des partisans de la maison d'Autriche et aux réclamations justifiées des plus fidèles serviteurs de Philippe V; c'est ainsi que se forma une opinion publique anti-française dans un royaume qui avait d'abord salué avec joie l'avènement des Bourbons et s'était, on peut le dire, jeté aux pieds de Louis XIV (2).

(1) « Bien qu'il n'y ait pas un grand nombre de François dans la maison du roi d'Espagne, le peu qu'il y en a ont le diable au corps et se mangent le cœur. » Gramont à Torcy, 15 octobre 1704. A. E. Esp., t. 144, fo 237.

(2) Ces idées sont admirablement développées dans l'Instruction que Louis XIV donna au marquis de Bonnac, en 1711, et qu'on trouvera à la fin du volume. Appendice I.



LIVRE DEUXIÈME.

LOUIS XIV GOUVERNE L'ESPAGNE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AMELOT
ET DE LA PRINCESSE DES URSINS. — LES RÉFORMES S'ACCOM-
PLISSENT; MAIS LES DÉSASTRES DE LA GUERRE COMPROMET-
TENT LE TRÔNE DE PHILIPPE V ET FORCENT LOUIS XIV A ABAN-
DONNER L'ESPAGNE. — AMBASSADE D'AMELOT.

(1705-1709.)

CHAPITRE PREMIER.

Le ministère d'Amelot et de la princesse des Ursins. État de l'Espagne et projets d'Amelot.

(1705.)

L'état de l'Espagne, au milieu de l'année 1705, ne justifiait que trop le mécontentement des Espagnols.

Depuis des mois, toutes les forces militaires du royaume s'épuisaient en vains efforts devant Gibraltar; les Anglais y tenaient plus ferme que jamais et menaçaient l'Andalousie d'une invasion bien plus dangereuse que celle de 1702. Toutes les ressources dont disposait Philippe V allèrent se fondre à cette extrémité de la Péninsule, jusqu'au jour où il fallut, sur l'ordre de Louis XIV, lever le siège, tandis qu'à l'autre bout, en Catalogne, la révolte grondait, sans que rien, sinon la présence de quelques régiments français à la frontière, pût faire espérer de la dompter le jour où elle éclaterait.

L'armée française avait été battue à Hochstædt, et nos escadres, vaincues elles aussi, ne semblaient pas en état de protéger les côtes de l'Espagne. Le trône de Philippe V paraissait à la merci d'une tentative hardie de l'archiduc Charles.

Or, en avril 1703, non seulement les vieilles troupes n'avaient reçu ni les armes, ni les munitions, ni les vêtements nécessaires pour la campagne, mais les recrues n'étaient pas faites; bien plus, Philippe V n'avait pas encore désigné, pour diriger le département de la guerre, le successeur de l'incapable Canalès, disgracié depuis sept mois (1)!

Si d'importantes réformes financières avaient été préparées par Orry, elles n'avaient point encore été exécutées, et par conséquent les revenus de Philippe V n'étaient pas plus abondants que ceux de Charles II.

Enfin, presque rien n'avait été fait pour donner à la monarchie espagnole plus d'unité et de cohésion en face des ennemis qui la menaçaient. On avait créé le Despacho pour le mettre au-dessus des conseils et pour imprimer un mouvement unique à toute la machine gouvernementale; on sait par quelles discordes avait été paralysée l'action de ce conseil suprême.

I.

Le jeune roi pleurait quand on lui mettait sous les yeux ce tableau trop réel de l'état de son royaume; mais il était impuissant à prendre une résolution ferme, à s'appliquer aux affaires sérieuses; en face de la reine, il semblait un enfant de six ans, tant il était timide et soumis (2).

Marie-Louise, on l'a vu par maint exemple, avait plus d'esprit et d'énergie que n'en comportait son âge. Elle était fière, superbe, parfois hautaine, au besoin dissimulée, quand elle voulait coûte que coûte atteindre un but proposé. Elle n'aimait,

(1) Le duc de Gramont à Louis XIV, 9 avril 1703, t. 146, f° 264.

(2) Le duc de Gramont au roi, 9 avril 1703. Ibid., t. 146, et f° 235.

à seize ans, ni la musique, ni la comédie, ni la promenade, ni la chasse ; la politique était son tout. Même dans l'amour passionné qu'elle portait à son mari entraît l'idée très arrêtée de maîtriser le roi. Au demeurant, elle avait l'âme généreuse et capable de sacrifices héroïques.

Parmi les grands qui l'entouraient, la reine marquait une confiance particulière au duc de Veraguas et au comte d'Aguilar ; tous deux se ressemblaient ; ils étaient intelligents, orgueilleux et très Espagnols ; partisans de la maison de Bourbon, ils souffraient avec peine l'intervention, trop fréquente à leur gré, du roi de France dans les affaires de leur patrie ; ils étaient l'un et l'autre fort ambitieux ; Aguilar aspirait secrètement à devenir premier ministre.

Le nonce Acquaviva, bien que ses mœurs répondissent peu au caractère sacré dont il était revêtu, exerçait cependant sur la reine, et par elle sur les affaires, une très réelle influence. C'était un politique fin et subtil.

Au-dessous de ces personnages s'en agitaient d'autres dont les ambitions rivales demandaient toutes quelque satisfaction.

Le duc de Medina-Celi était le plus redoutable ; « glorieux comme Lucifer, » il n'y avait rien qu'il ne jugeât inférieur à ses talents et à sa dignité ; mécontent de tout ce qui se faisait sans lui, il avait, il est vrai, des vues sur toutes choses, mais le plus souvent chimériques. Tout l'orgueil des grands se résumait en lui.

Le connétable de Castille n'avait pas été gagné par la pension de sept mille écus que lui avait accordée Philippe V ; il était toujours, au fond de l'âme, partisan de la maison d'Autriche.

Autant en pouvait-on dire des marquis de Palma et del Carpio, personnages médiocres, mais populaires dans une partie de l'Espagne par la haine qu'ils montraient contre tout ce qui portait le nom de Français.

Les deux personnages qui avaient eu la part principale à l'établissement de Philippe V et qui avaient gouverné pendant les

premières années de son règne, Porto-Carrero et Arias, étaient tombés dans une sorte de disgrâce. Le premier n'avait pas, tant s'en faut, manifesté les talents supérieurs qu'on était en droit d'exiger d'un premier ministre; néanmoins les services qu'il avait rendus à la maison de Bourbon, sa probité, son attachement à son maître auraient dû lui valoir en tout temps un traitement distingué, un rang à part dans l'État; au grand scandale de ceux-là même qui avaient été ses adversaires, on le laissait vivre à l'écart dans la retraite, obscure pour un homme tel que lui, de l'archevêché de Tolède.

Plus heureux, Arias, le politique le plus fort qu'il y eût en Espagne, avait encore sa place au Despacho, mais il la devait exclusivement à Louis XIV; ni le roi, ni la reine ne lui témoignaient la moindre attention particulière. Obligé par le pape à donner sa démission de président de Castille quand il avait reçu l'archevêché de Séville (1), il vivait généralement dans son diocèse, où il édifiait tout le monde par ses vertus privées.

Après les confidents de la reine, les adversaires de Philippe V et les disgraciés, faisons une revue rapide de ceux qui, en l'absence de M^{me} des Ursins avaient part au gouvernement.

Le comte de Montellano, successeur d'Arias à la présidence de Castille, était un homme de valeur, très dévoué à Philippe V, plein de respect pour Louis XIV, à qui il eût volontiers confié, autant qu'il dépendait de lui, le timon de la monarchie.

Le duc de Montalto, remarquable surtout par la grande connaissance qu'il avait des affaires, était d'un caractère faible et vacillant; Monterey, malgré un sens politique incontestable, tournait à tous les vents; il voyait des inconvénients à tout et par là même ne remédiait à rien.

(1) Le pape avait refusé à Arias l'autorisation de séjourner habituellement hors de son diocèse: « Je ne vois pas le moyen d'y remédier, » avait écrit à ce propos Louis XIV, *ne croyant pas que le pape ait le pouvoir de dispenser un évêque de résider dans son diocèse, ... Il me semble que le besoin de l'État seroit une forte raison pour autoriser son séjour auprès du roi son maître; mais je ne puis décider sur une pareille matière.* » Louis XIV au duc de Gramont, 30 novembre 1704, et à Philippe V, 16 novembre 1703. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

Le marquis de Mancera, doué d'une rare finesse et très fidèle, restait, ce qui ne peut surprendre d'un homme de quatre-vingt-onze ans, très attaché aux anciennes règles de gouvernement et très ennemi des nouveautés.

Le duc de Medina-Sidonia, galant homme, incorruptible et capable, aimait de tout son cœur le roi son maître; il ne le quittait pas plus, disait-on, que l'ombre le corps. Mais la princesse des Ursins et la reine le haïssaient parce qu'on avait prétendu que la duchesse sa femme voulait être camarera mayor; aussi avaient-elles toujours empêché Philippe V de donner à Medina-Sidonia aucune marque de faveur.

Villafranca n'était guère moins zélé pour la personne du roi son maître; c'était un homme sage et vertueux; non seulement il acceptait, mais il désirait que Louis XIV gouvernât l'Espagne. Le duc de Sessa, très bon homme mais dénué d'esprit, pensait comme lui. San-Estevan, qui affichait une ardeur extrême pour la France et pour les Français, ne cherchait qu'à faire son chemin. Castel-Rodrigo, très flatteur, très courtisan, était peu sûr au fond. Benavente, au contraire, ennemi de l'intrigue, ne connaissait que son devoir et son roi.

Le marquis de Rivas enfin n'avait pas cessé de développer, depuis l'avènement de Philippe V, les qualités éminentes que dès 1701 on remarquait en lui; personne plus que lui n'était capable de travail; nul n'était doué d'une facilité, d'une pénétration, d'une mémoire plus étonnantes; les affaires les plus épineuses semblaient un jeu pour un ministre aussi intelligent, aussi actif, aussi résolu. Mais les qualités de son cœur gâtaient à tel point celles de son esprit que l'on comprend les contradictions des agents français qui parlaient de lui dans leurs lettres, les fréquents mécontentements de Philippe V, et les disgrâces enfin que Rivas eut à souffrir. « Il était né fourbe, » dit de lui le duc de Gramont; il ne savait pas ce que c'était que se conduire avec droiture; il donnait des paroles, mais ne faisait pas profession de les garder; il était intéressé, et jamais l'avantage de l'État n'entrait en balance avec le sien; il voulait

s'élever et s'enrichir, le reste lui importait peu. Si l'intérêt du roi et celui de Rivas eussent toujours été d'accord, nul n'eût été meilleur ministre; mais quel danger de confier un poste élevé à un tel homme dans un temps où les troubles publics pouvaient à tout moment mettre en opposition l'un et l'autre intérêt!

Telle était, rapidement esquissée, la situation du royaume, de la cour et du gouvernement espagnols au moment où le roi de France se préparait à inaugurer dans la Péninsule un système politique nouveau.

II.

Louis XIV avait reconnu qu'il ne lui était plus possible de gouverner l'Espagne sans la princesse des Ursins. Il devait dès lors chercher à lui faire oublier sa disgrâce momentanée, à la gagner, à la séduire. « Elle parut au bal, dit Saint-Simon, à côté de M^{me} de Maintenon. Elle ne se montra jamais que le roi ne fut tout occupé d'elle, de l'entretenir, de lui faire remarquer les choses, de rechercher son goût et son approbation, avec un air de galanterie, de flatterie même, qui ne se démentit pas un seul instant (1). » Du moment qu'il s'agissait de mettre un terme aux intrigues de la cour de Madrid et de remplacer les tiraillements des années précédentes par une direction unique et forte, il importait de laisser la princesse choisir ses hommes, ou comme le dit fort bien M. Combes, *se composer son ministère* (2). L'ambassadeur de France serait, sous ses ordres, le premier ministre de la monarchie d'Espagne. Elle connaissait Amelot et elle fut heureuse que Louis XIV le lui accordât : « C'était un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit, disent unanimement Saint-Simon et Saint-Philippe. Il était doux, poli, liant, assez

(1) Saint-Simon, t. III, p. 463.

(2) Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 194.

ferme, de plus homme fort sage et fort modeste... Partout il avait réussi. Il était de robe, conseiller d'État, par conséquent point susceptible de Toison ni de grandesse. Il était sans famille et sans autre protection à Paris que celle de son mérite (1). » Enfin ses instructions lui ordonnaient de se conformer aux vues de la camarera mayor; après avoir rappelé tout ce qui s'était passé à son égard, elles portaient : « S. M. a depuis été si contente de l'esprit solide de la princesse des Ursins et de la connaissance qu'elle a de l'État et des affaires de l'Espagne qu'elle a cru ne pouvoir mieux faire que de la renvoyer incessamment à Madrid. Le sieur Amelot est témoin de la promesse solennelle qu'elle a faite au roi d'agir en tout d'un parfait concert avec l'ambassadeur de S. M. Celui-ci devra répondre par une entière confiance (2). »

Louis XIV lui rendait aussi Orry, que, dans le premier moment, à ce que prétend Saint-Simon, il aurait voulu pendre (3). L'instruction d'Amelot dit en effet que le peuple espagnol le hait, que Louis XIV avait compté le retenir à Paris, qu'il n'accordait son retour qu'aux instances de son petit-fils et aux réclamations de M^{me} des Ursins, et sous la condition qu'il fût en tout subordonné à l'ambassadeur (4).

Louis XIV laissait à la princesse, avec le caractère public d'envoyé du roi Jacques III d'Angleterre, et aux appointements de 6.000 livres, un colonel irlandais, spirituel et sensé, le chevalier du Bourck qui était destiné à surveiller en Espagne les intérêts des Jacobites liés à ceux de la maison de Bourbon, et à éclairer Chamillard par ses rapports, « véritable gazette du temps (5) ».

Les secrétaires d'État de la guerre et de la marine, Cha-

(1) Saint-Simon, t. III, p. 464.

(2) Instructions d'Amelot, 2^e avril 1705, A. E. Esp., t. 147, f° 2-21.

(3) Saint-Simon, t. III, p. 463 et 182.

(4) Instructions d'Amelot, 7^e article.

(5) Combes, op. cit. p. 195. Voir dans les *Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut*, du même auteur, 2 vol. in-4°, 1883 et 1884, l'intéressant travail intitulé : *Gazette hebdomadaire de la guerre de succession d'Espagne par le colonel chevalier du Bourck agent de Chamillard*, t. II, p. 111-137.

millart et Pontchartrain, devaient correspondre directement avec Amelot qui se trouvait donc bien réellement le délégué de la France au gouvernement espagnol (1).

Quant aux Français plus ou moins honorables qui avaient pris la Péninsule pour théâtre de leurs exploits et dont quelques-uns déclaraient la nation, l'ambassadeur devait les surveiller, ne recommander que ceux qu'il connaît particulièrement, empêcher aussi qu'on ne confie des emplois à ceux qui étaient sortis du royaume pour cause de duel (2).

Enfin le confesseur du roi, le P. Daubenton, était remplacé par un autre jésuite français, le Père Robinet, « bon religieux, écrivait Louis XIV, qui s'appliqueroit uniquement au soin de la conscience du roi et ne sortiroit pas des bornes de son emploi (3) ».

La partie française du gouvernement et de l'entourage de Philippe V étant ainsi reconstituée, il fallait en réformer la partie espagnole; mais là les changements ne pouvaient pas se faire en un jour; on devait se borner à profiter des occasions qui ne manqueraient pas de naître; elles se produisirent en effet entre le commencement de mai, date de l'arrivée d'Amelot, et le commencement d'août, date du retour de la princesse des Ursins, de sorte que celle-ci trouva toutes choses à peu près à son gré. Les modifications principales portèrent naturellement sur le Despacho et la présidence du conseil de Castille.

Le roi de France, qui avait exigé avec tant de vivacité que les fonctions de secrétaire du Despacho, partagées entre Rivas et Canalès, fussent réunies entre les mains du premier, avait fait une concession de plus à la princesse des Ursins et à la reine, tant sur la fonction que sur le titulaire; il admit qu'on la divisât et que Rivas l'abandonnât. Le marquis de Mejo-

(1) Cette correspondance se trouve aux Archives des ministères de la guerre et des affaires étrangères.

(2) Instructions d'Amelot, 14^e article.

(3) Louis XIV à Philippe V, 26 avril 1703. Archives d'Alcalá, I. 2460.

rada (1) fut, sur la proposition de Montellano, donné pour successeur à Rivas; « il était, dit Saint-Philippe, homme de beaucoup d'esprit, d'un jugement solide, fertile en expédients et très versé dans les affaires, mais d'un caractère un peu trop dur (2) ». On détacha de son office le département des finances et de la guerre, qui fut offert à Don Manuel de Vadiollo; celui-ci refusa tout net, sans apporter l'ombre même d'un prétexte; Philippe V fut si irrité de cette attitude insolente qu'il le priva sur-le-champ de tous ses emplois, et jeta les yeux pour le nouveau département sur « un nommé don José Grimaldo, que tout le monde disait fort habile et fort honnête (3) ». « Droit, paisible et très attaché au roi (4), » Grimaldo devait, pendant de longues années, occuper son poste avec honneur.

Parmi les membres du Despacho, Montalto et Monterey demandèrent leur retraite, peu après l'arrivée d'Amelot, sous prétexte d'infirmités; Louis XIV conseilla à son petit-fils de faire un exemple en leur accordant un congé auquel, malgré cette prière, ils étaient loin de s'attendre (5). Montellano et Mancera, restant seuls au Despacho, en face de l'ambassadeur et des deux secrétaires, n'osèrent plus s'opposer à rien, le premier parce qu'il était vieux et sourd, le second parce qu'il craignait qu'on ne le congédiât à cause de son grand âge (6). Amelot était d'avis de n'en point admettre d'autres, le choix ne pouvant tomber que sur Medina-Celi, Veraguas et Aguilar : « Les appeler tous trois seroit trop, dit-il; n'en appeler qu'un seroit donner aux autres un chagrin mortel; il yaut mieux leur laisser à tous l'espérance (7). »

Il importait surtout d'avoir un homme sûr et dévoué à la

(1) Don Pedro Fernandez del Campo.

(2) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 299.

(3) Philippe V à Louis XIV, 8 juillet 1705. A. E. Esp., t. 153, f° 36.

(4) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 299.

(5) Louis XIV à Amelot, 14 juin 1705. Girardot, t. I, p. 56.

(6) Amelot au roi, 22 juin 1705. Idid., f° 192.

(7) Même lettre et *Mémoires de Noailles*, p. 184.

présidence de Castille, puisque presque tout le gouvernement intérieur appartenait à celui qui en était revêtu. La princesse des Ursins avait d'abord couvert Montellano de sa haute protection; c'était elle qui l'avait fait nommer grand maître de la maison de la reine; mais, depuis, Montellano avait paru s'éloigner d'elle et, quand elle revint, il offrit de lui-même sa démission, en demandant de quoi vivre, car il était pauvre. On le fit conseiller d'État et on le retint au Despacho; quant à la présidence, on la donna au corrégidor de Madrid, don Franciso Ronquillo, que le roi avait créé comte de Gramedo. « Les Français, écrit le marquis de Saint-Philippe, eurent grande part à ce choix; ils voulaient un président qui fût dans leur dépendance et qui leur dût son élévation. Ronquillo était d'une fidélité inébranlable et tout dévoué au roi; mais son zèle s'étendait quelquefois au delà des bornes, ce qui lui donna la réputation d'un homme trop rigide (1). » Les Français eux-mêmes, ajoute l'auteur espagnol, furent trompés dans l'espérance qu'ils avaient conçue qu'il leur obéirait: il se montra aussi incapable de ménagements pour eux que pour d'autres. Il était faible au fond, malgré cette rudesse apparente, remarque le chevalier du Bourck, crédule, scrupuleux à l'excès, peu éclairé, aimant beaucoup la vertu mais s'en faisant une idée fausse, ne sachant pas discerner la véritable, et fait pour être toujours la dupe des hypocrites (2). Heureusement il se laissait en général guider par Amelot.

Pour en finir avec tous ces changements de personnes, nous dirons en peu de mots que la place de capitaine-général de l'artillerie fut donnée au marquis de Canalès, celui-là même que Louis XIV avait fait sortir du Despacho comme incapable; que la présidence d'Aragon fut ôtée au duc de Montalto et donnée au comte d'Aguilar le père, que le connétable de Castille devint grand maître de la maison du roi, après avoir approuvé

(1) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 303.

(2) Le chevalier du Bourck à Voisin, 29 juillet 1709; d'après M. Combes, *op. cit.*, p. 225.

un règlement par lequel on transférait au capitaine des gardes quelques-unes des prérogatives de cette charge, surtout la garde des clés du palais pendant la nuit (1).

Toutes ces mesures furent prises, toutes ces fonctions furent conférées à la suite d'un accord entre Louis XIV et M^{me} des Ursins; c'est le roi de France lui-même qui nous le dit : « *La princesse des Ursins, marque-t-il à Amelot, a proposé ce que je vous écris* (2). »

III.

Tels sont les hommes : quel sera leur programme? L'établissement du système politique français par l'abaissement des grands, par la subordination des ordres religieux et la destruction des institutions nationales des pays non-castillans.

Les grands étaient comme partout, nous l'avons vu, les adversaires du pouvoir royal et ils s'étaient pour la plupart montrés hostiles à la France. Ce qu'ils détestaient chez les Français c'était peut-être moins l'influence étrangère que l'esprit monarchique. « J'ai pensé perdre à Madrid mes poumons dans les conversations secrètes que j'ai eues avec ces messieurs les grands, écrit Tessé à M^{me} de Maintenon..... Je ne pouvois leur ôter la prévention où ils sont que le roi veut gouverner l'Espagne, en changer les usages, *et que son esprit monarchique veut se répandre sur tout*, et de là tiennent des conséquences sans fin et sans bornes contre leurs priviléges et leurs maximes (3). »

Amelot était venu, persuadé qu'on ne pouvait rien sans eux, qu'il fallait leur faire agréer à force de raisons les nouveautés que l'on comptait établir; il reconnut bientôt qu'il s'était trompé et qu'une indomptable fermeté viendrait seule

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 184 et 186.

(2) Louis XIV à Amelot, 14 juin 1703. Girardot, t. I, p. 58.

(3) 28 novembre 1704. Lettres de Tessé, Ed. Rambuteau, p. 209.

à bout de leur opposition (1). C'était l'avis du maréchal de Tessé : « Je sais, dit-il à Chamillard, qu'on écrira au roi de France qu'il faut contenter les grands; et moi je crois que le roi d'Espagne n'a d'autres ennemis qu'eux, et que tout sera perdu ou prêt à se perdre, quand le plus affectionné à nos affaires de tous tant qu'ils sont, sera au ministère (2). » Louis XIV et son ambassadeur eurent bientôt pris leur parti; dès le 11 août le roi de France écrit à Amelot qu'il ne faut pas donner aux grands part aux affaires, mais les traiter avec tous les égards qui peuvent les flatter (3); et le 2 septembre il donne à sa pensée une forme encore plus précise : « Le principe que vous établissez à l'égard des grands est très véritable. Il convient comme vous dites de conserver toutes les prérogatives extérieures de leur dignité, et en même temps de les exclure de toutes les affaires dont la connaissance peut augmenter leur crédit (4). » Une autre fois il recommande de les empêcher de faire un corps, de les détacher les uns des autres en leur parlant séparément, et, quand il n'y a pas moyen de prévenir leurs représentations au roi, de les amener du moins à les faire par l'intermédiaire de délégués et non pas en masse (5). La nomination de Ronquillo à la présidence de Castille fut surtout dirigée contre eux.

Les idées françaises et par conséquent la nouvelle dynastie avaient encore des ennemis redoutables dans la plupart des ordres religieux. On devait voir bientôt nombre de capucins parmi les soldats de l'Archiduc. La présence d'un confesseur français auprès de Philippe V et surtout les maximes gallicanes qu'on supposait, non sans quelque motif, à son entourage, expliquait leur mécontentement. Amelot prétendait leur ôter l'impunité soit en les poursuivant directe-

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 484. Amelot au roi, A. E. Esp., t. 147, f° 288.

(2) Louis XIV à Amelot, 2 septembre 1703, A. E. Esp., t. 148, f° 430.

(3) Le même au même, 20 septembre. Girardot, t. I, p. 93.

(4) Lettre de Tessé à Chamillard, citée plus haut; *Mémoires de Noailles*, p. 486; et Maldonado Macanaz, *op. cit.*, p. 85.

(5) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 16.

ment, soit en obtenant du pape des brefs contre les coupables. Fait caractéristique : dès 1706, il sut découvrir et associer à son gouvernement ainsi qu'à l'administration de Ronquillo le *régaliste* D. Melchor Macanaz, si fameux quelques années plus tard. Rien de plus intéressant, s'il faut en croire son descendant M. Maldonado Macanaz, que les mémoires qu'il rédigea alors pour éclairer l'ambassadeur français sur la véritable situation de l'Espagne (1).

Mais le plus grand obstacle que devait rencontrer Amelot, c'était l'esprit provincial, ou pour mieux dire l'esprit national de tous les anciens royaumes annexés depuis le seizième siècle à la couronne de Castille. On a vu, au début de cet ouvrage, quelles forces avait conservées, ou plutôt reprises le *provincialisme* espagnol sous les derniers rois autrichiens. Or, l'extension des charges fiscales de la Castille aux provinces forales et, le cas échéant, la suppression totale des priviléges politiques, faisaient partie du programme d'Amelot et d'Orry. Tout le monde le savait, bien qu'Amelot ne l'eût pas dit publiquement et semblât attendre les succès de la guerre pour se prononcer en ce sens. Mais les intéressés ne se dissimulaient pas le sort qui les attendait. Ce simple fait peut servir à le prouver. Le jour des Innocents de l'année 1705, un régiment français du maréchal de Tessé entra dans Saragosse pour se

(1) Deux études fort intéressantes ont été consacrées par M. Maldonado Macanaz à son ancêtre maternel, Don Rafael Melchor Macanaz. L'une, celle que nous citons ici, est intitulée : *Don Rafael Melchor Macanaz, considerado como político y como regalista*, et fait partie de la brochure que nous avons citée : *España y Francia en el siglo XVIII*. L'autre est une Biographie de Macanaz placée en tête du premier volume de la *Biblioteca jurídica de Autores españoles*. M. Maldonada Macanaz possède des mémoires manuscrits et inédits de Macanaz.

On lit dans la 1^{re} étude, p. 83 : « Había intervenido D. Melchor Macanaz en los asuntos políticos de la Monarquía a partir de 1706,... en cuya época había dedicado, por orden del Rey, algunas horas al día a servir como de asesor en el gobierno al Embajador francés, Amelot de Gournay, y a D. Francisco Ronquillo.... Los borradores de las consultas que Macanaz entonces evacuo son muy interesantes; porque el habil cuento modesto Embajador de Luis XIV, a diferencia de sus antecesores, los presuntuosos Cardenal d'Estrées y Duque de Gramont,... no se saciaba de indagar las causas complejas y oscuras de los malos de España,... y era preciso satisfacerle a todo con datos y hechos ó con sólidos razonamientos.... mucho hubo de trabajar Macanaz, así para ilustrar al Embajador francés, y en realidad primer ministro de Felipe V durante los cuatro años de su legacion etc., etc. »

rendre au siège de Barcelone; le peuple s'arma, criant à la violation de ses fueros, se jeta sur les soldats, et, bien qu'eux ni leurs chefs surpris ne tentassent aucune résistance, en masakra un grand nombre; il fallut toute l'énergie du vice-roi et de Melchor Macanaz, son secrétaire, pour que les généraux Legal et Tessé eux-mêmes sortissent d'affaire sains et saufs. Afin d'éviter le châtiment des coupables, la cité réclama le privilège de la *veintena* qui les soumettait à sa juridiction, et profitant des circonstances politiques, leur assura une complète impunité. Les Aragonais empêchaient que l'or de France entrât dans leur royaume, même pour la solde des troupes, et cependant leurs fueros n'interdisaient que *la sortie* des métaux précieux; ils percevaient des droits de péage sur les voitures de l'artillerie et traçaient eux-mêmes leurs itinéraires aux troupes. Ils témoignaient en un mot la plus profonde défiance à un gouvernement qui ne pouvait s'inspirer que des principes d'une monarchie centralisée, hostile à tout privilège local et à toute représentation populaire.

La tentative d'Amelot avait infiniment moins de chances de succès en 1705 qu'elle n'en aurait eu en 1701; l'enthousiasme, naturel au début d'un règne, était tombé; on n'avait plus la même confiance dans l'inaffabilité de Louis XIV, ni le même espoir en Philippe V; enfin la perte d'une armée entière au siège de Gibraltar, le défaut de ressources, les discordes de la cour, le mécontentement général, les conspirations, les manœuvres des alliés, la maladresse à châtier et à pardonner, bientôt après la prise de Barcelone devaient paralyser l'action gouvernementale : « Quelque terrible peinture qu'on vous fasse de l'Espagne à mesure que vous approchez de la frontière, pouvait écrire Torcy à Amelot, je regarderai comme un bien que vous ne trouviez pas le mal encore plus grand quand vous arriverez à Madrid (1). » Et en effet, à peine à son poste, l'ambassadeur faisait savoir « que l'Espagne seroit ab-

(1) Torcy à Amelot, 10 mai 1705. A. E. Esp., t. 147, f° 25.

solument perdue pour Philippe V si les choses demeuroient encore trois mois dans l'affreux désordre où elles étoient (1). » Cependant il se mit à l'œuvre avec un courage indomptable, et à travers des difficultés inouïes il accomplit tant et tant de réformes que l'on peut dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que l'Espagne moderne date de son gouvernement. Sous lui, tout changea ou tout commença de changer : institutions, industries, lettres et arts de la France, s'introduisirent dans la Péninsule, en renouvelèrent la forme politique et jusqu'à l'esprit. Sans les désastres de la plus terrible des guerres et sans un rappel anticipé, Amelot, quoique doué d'un moindre génie, eût été, n'en doutons pas, le Colbert de l'Espagne (2).

(1) Amelot au roi; 2 juin 1703. *Ibid.*, f° 87.

(2) M. Maldonado Macanaz dit très bien : « Apenas hay cosa que no cambio ó que no empieza a cambiar en la Peninsula desde aquella fecha. Ideas, costumbres, instituciones, hábitos, carácter, todo sufre aquí profunda trasformacion, etc. » etc. *Op. cit.*, p. 77.

CHAPITRE II.

Les premières réformes d'Amelot. — Les premiers grands revers de Philippe V. — Mission du comte d'Aguilar à Versailles et dispositions de la cour de France.

(FIN DE 1705.)

On doit rendre cette justice à Philippe V et à la reine que, cette fois du moins, loin d'entraver en rien l'action de l'ambassadeur français, ils le soutinrent jusqu'au bout contre tous ses ennemis de France et d'Espagne. « Le roi et la reine me parlent de tout, même sur les grâces que le roi doit distribuer, écrit Amelot à Louis XIV. Ce prince me remet tous les jours les mémoires et les consultes qui regardent la guerre et les finances, et après que je les ai examinés avec le sieur Orry, je lui porte les réponses ou les ordres tout dressés qu'il approuve ordinairement et les donne ensuite au marquis de Mejorada pour les faire expédier. Si tout cela est une comédie, ce que j'avoue que je ne puis me mettre dans la tête, il n'y a qu'à souhaiter qu'elle dure et que V. M. et ses ambassadeurs soient toujours trompés de la même manière (1). »

I.

La présence de M^{me} des Ursins devait encore confirmer ces bonnes dispositions; après s'être fait longtemps attendre et prier, elle arriva à Madrid le 4 août 1705, et fut reçue, comme dit le grave marquis de Saint-Philippe, avec des distinctions inusitées de souverains à sujet. Les détails de la réception qui lui fut faite et de la joie démesurée que fit éclater

(1) Amelot au roi, 22 juin 1705. A. E. Esp., t. 147, f° 490.

la reine se trouvent dans les mémoires de Noailles et de Saint-Philippe, dans les lettres du roi d'Espagne à son aïeul et dans celles du maréchal de Tessé; on peut en lire l'intéressant résumé dans l'ouvrage de M. Combes; nous n'avons, quant à nous, qu'à signaler l'espoir que Louis XIV mettait en elle : « La princesse des Ursins, écrit-il à la reine, ne vous aura pas laissé douter de mes sentiments. Je vois avec un sensible plaisir que la joie que vous avez eue de son retour soit toujours nouvelle; et je suis persuadé que *son bon esprit*, et la confiance que vous avez en elle peuvent beaucoup contribuer au bon état des affaires (1). »

Plus modeste et plus sage que le duc de Gramont, Amelot n'avait pas précipité ses jugements (2); Torcy l'en félicita au nom du roi (3). Mais il avait pris sans retard, d'accord avec Orry, les mesures les plus essentielles. Un camp avait été formé devant Madrid, les survivances d'emplois militaires avaient été supprimées (4), des charges d'inspecteurs de l'armée et de trésorier pour la guerre instituées, l'intendance militaire organisée, deux régiments de dragons mis sur pied; et surtout cette garde du corps que personne n'avait osé former, l'avait été d'Espagnols, de Wallons ou Flamands et d'Italiens, c'est-à-dire de représentants de tous les États européens qui appartenaient à Philippe V. En revanche la garde de la *Cuchilla* ou compagnie de Bourgogne établie par Charles-Quint avait été abolie comme un souvenir injurieux pour le gouver-

(1) Louis XIV à la reine 20 septembre 1703. Arch. d'Alcalá, 2460.

(2) Amelot au roi, 27 mai 1703 : « Je demande encore du temps à V. M. pour lui rendre compte de ce que je pense. » A. E. Esp., t. 147, f° 67.

(3) Lettre autographe de Torcy à Amelot, 14 juin 1703. « Le Roy a reconnu, Monsieur, avec plaisir dans votre première lettre le style véritable [d'un] ministre consommé dans les ambassades, et votre sagesse dans la refusée que vous avez à porter des jugements avant que d'avoir bien examiné les choses par vous-même. » A. E. Esp., t. 153, f° 19.

(4) « Il est très nécessaire que le roi d'Espagne excite ses sujets à servir dans les emplois de la guerre et qu'il y attache les principales récompenses. C'est par ce moyen qu'il relèvera le courage de la nation et que ses armées se rempliront de bons officiers; ainsi j'approuve fort la résolution qu'il a prise de supprimer les abus introduits depuis longtemps dans la distribution des commanderies des ordres militaires. » Louis XIV à Amelot, 16 août 1703. Ibid., t. 155, f° 85.

nement français (1). Orry avait achevé la révision de tous les droits aliénés autrefois, mesure hardie qu'aucun souverain, depuis Ferdinand le Catholique, n'avait eu l'audace d'exécuter. Une junte nommée à cette fin s'était montrée inflexible dans ses décisions, mais si impartiale que le marquis de Saint-Philippe qui déteste Orry est obligé de reconnaître les services qu'elle rendit : « Grâce à cette réforme, dit-il, Orry, malgré sa vivacité naturelle et son entêtement pour ses idées, rétablit l'ordre dans le Trésor royal (2). » Deux millions que Louis XIV envoya de France contribuèrent aussi à ce résultat (3). L'armée en éprouva une amélioration sensible : « Depuis le retour d'Orry et l'arrivée d'Amelot, écrit le chevalier du Bourck, les troupes sont mieux payées, la désertion est un peu arrêtée chez nous et commence chez nos ennemis (4). » Le maréchal de Tessé confirme son témoignage en disant : « Les affaires de la guerre, qui sont celles qui méritent attention (les autres à proprement parler ne sont que bagatelles), semblent prendre une forme ; au moins sont-elles en mouvement (5). » Et la princesse des Ursins, dès qu'elle entre en Espagne, ne se montre pas moins satisfaite : « Eh bien, Monsieur, écrit-elle à Chamillard le 29 juillet, si je suis contente de pouvoir arriver lundi prochain à Madrid, et de n'avoir plus à marcher neuf ou dix heures par jour dans un pays où la canicule tue jusqu'aux animaux, vous ne devez pas l'être moins des opérations de vos nouveaux acteurs. Assurément les choses ont changé du blanc au noir depuis qu'ils travaillent. Je l'apprends des Espagnols dans toutes les villes où je passe. Ils en sont informés par les lettres qu'ils reçoivent de Madrid et par les officiers qui se répandent partout pour travailler aux recrues. J'en ai vu plusieurs, pleins de bonne volonté et de zèle, charmés d'avoir un peu d'argent

(1) Ces premières réformes sont exposées dans les lettres de Philippe V à Louis XIV et dans une longue dépêche d'Amelot à Torcy, 4 juin 1705. A. E. Esp., t. 147, f° 101.

(2) *Mémoires de Saint-Philippe*, t. I, p. 212.

(3) Philippe V à Louis XIV.

(4) 19 juin 1705. Dépôt de la guerre, t. III, 237^e lettre, n° 1885.

(5) Lettre du 8 juillet citée plus haut.

et persuadés qu'ils ne retomberont plus dans le mépris et la misère où ils ont été si longtemps. Les peuples prennent part à ces heureuses dispositions. On sent redoubler leur amour et leur fidélité pour le roi leur maître, et tous ne désirent rien tant que de voir l'autorité absolue entre les mains de qui elle doit être. Il ne faut maintenant qu'une chose, c'est que le roi d'Espagne puisse commander son armée, en Catalogne, au mois de septembre prochain. Cela dissipera absolument tout ce qui reste d'intrigues dans le royaume. C'est un coup de partie, dont le succès peut ôter à nos ennemis toute espérance de conquérir l'Espagne, et qu'il faut tenter, en mettant en usage tout ce qu'il faut pour le faire réussir (1). »

Les grands n'avaient pas tardé à reconnaître le danger dont ils étaient menacés par l'énergie d'Amelot, et ils commençaient à profiter de tous les prétextes pour marquer leur opposition. Le premier fut l'introduction de garnisons françaises dans les places frontières de Fontarabie et de Saint-Sébastien ; Montellano lui-même s'éleva avec véhémence contre cette mesure, et il fallut que Philippe déclarât que, les deux rois étant si étroitement unis, on ne devait point distinguer entre les troupes françaises et les espagnoles (2). Bientôt après, on reçut l'avis d'un complot formé contre la personne du roi. On avait lieu de supposer que l'Archiduc et l'Amirante étaient attendus à Madrid ; qu'on pensait à enlever ou à tuer Philippe V et que le marquis de Léganès se chargerait d'exécuter cette trahison. On n'avait pas de preuves absolues contre Léganès ; néanmoins, comme il était depuis longtemps suspect et avait toujours refusé de prêter serment de fidélité, on s'assura de sa personne ; le prince de Tserclaës, capitaine des gardes, l'arrêta et le fit conduire à Pampelune, d'où on le transféra en France (3). Louis XIV approuva fort cette rapide exécution

(1) *M^{me} des Ursins à Chamillard, 29 juillet 1705. Dépôt de la guerre, t. IV, n° 4886. 437^e lettre, citée par Combes, p. 218.*

(2) Amelot au roi, 2 juin 1705, t. 147, f° 41 et 87.

(3) Amelot au roi, 2 juin 1705. *Ibid.*, f° 429; et du 10 juin, *ibid.*, f° 443.

d'une décision énergique : « N'attendez point, je vous prie, mes conseils en de pareilles occasions où le moindre délai est pernicieux. Vous savez combien je souhaite que vous agissiez par vous-même, et je serai ravi de n'avoir qu'à approuver ce que V. M. aura décidé. J'espère qu'elle se servira utilement de l'heureuse découverte de la conspiration pour intéresser encore davantage ses fidèles sujets à sa conservation et pour se faire craindre des malintentionnés (1). »

L'emprisonnement de Léganès ne pouvait manquer d'être blâmé; Philippe V fut si affecté des bruits qu'on répandit en France de l'innocence du personnage, qu'il pria son aïeul d'y mettre ordre par tous les moyens (2). La réponse de Louis XIV fut, suivant une remarque déjà faite par l'abbé Millot, une espèce d'hommage rendu par le monarque le plus puissant à la liberté des jugements publics : « Je souhaiterois qu'on pût faire cesser les discours dont V. M. se plaint; mais il est impossible d'ôter au public la liberté de parler : il se l'est attribuée dans tous les temps, en tout pays, et en France plus qu'ailleurs. Il faut tâcher de ne lui donner que des sujets d'approuver et de louer. J'espère qu'il en trouvera de fréquentes occasions dans la suite de votre règne (3). »

Les grands cherchaient une occasion de faire éclater leur mécontentement, et ils la trouvèrent dans une misérable question de cérémonial où tous les torts étaient de leur côté. Le prince de Tserclaës, capitaine des gardes, avait reçu la grandesse; en vertu de sa charge, il devait, à la chapelle, se tenir debout derrière le roi, tandis que les grands étaient assis; l'ayant fait grand, Philippe lui donna le droit de s'asseoir, et son fauteuil se trouva naturellement entre celui du roi et le banc des grands; là-dessus les grands déclarèrent qu'ils n'iraient point à la chapelle, et trois d'entre eux seulement finirent par céder aux instances d'Amelot et de la princesse des

(1) Louis XIV à Philippe V, 28 juin 1703. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(2) Philippe V à Louis XIV, 14 août 1703. A. E. Esp., t. 433, f° 491.

(3) Louis XIV à Philippe V, 6 septembre 1703. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

Ursins (1). Louis XIV fut très fâché de cet incident : « Il est désagréable de donner lieu de croire au public qu'il y ait une division déclarée entre V. M. et les grands de son royaume et qu'ils forment ensemble un corps rebelle à vos ordres. Vous ne pouvez cependant abandonner ce que vous avez fait (2). » Les explications du roi d'Espagne furent très solides. « Des gens qui cherchoient noise jusque dans des choses qui étoient à leur avantage, n'avoient-ils pas bien envie de gronder? N'au-roit-ce pas été un bien plus grand sujet de plainte pour eux, si le roi avoit fait tenir debout le prince de Tserclaës, contre la prééminence qu'ont les grands de s'asseoir devant Sa Majesté? Ce différend n'avoit nullement pour cause la légèreté du roi; la mauvaise volonté des grands étoit seule coupable (3). » Le comte de Lemos et le duc de Sessa, capitaines des compagnies espagnoles, furent destitués à l'occasion de cette affaire et remplacés par le jeune comte d'Aguilar et le duc d'Ossone. Louis XIV avait cependant raison de recommander d'éviter en de telles conjonctures les moindres maladresses; n'était-il pas dangereux de faire connaître les forces de l'Archiduc en Espagne (1)?

Il ne fallait pas, d'ailleurs, suspecter les uns et les autres sans fortes raisons : « Je ne puis croire, écrivait-il, par exemple, que les avis donnés contre le duc de Medina-Sidonia aient le moindre fondement. Il a fait paroître en toutes occasions trop de zèle et trop d'attachement pour la personne du roi, son maître, pour laisser aucun lieu de soupçonner sa fidélité. Le duc de Medina-Celi a de si grands établissements en Espagne, que je ne puis croire qu'il s'expose jamais à les perdre, en prenant des engagements contraires à son devoir. Il est cependant de la prudence d'examiner dans les conjonctures présentes toutes les démarches de ceux dont les intentions peuvent paraître suspectes. Mais il est nécessaire aussi de ne pas porter

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 483.

(2) Louis XIV à Philippe V, 20 septembre 1703. Arch. d'Alcalá, I. 2160.

(3) Philippe V à Louis XIV, 4 octobre 1703. A. E. Esp., t. 154, p. 7.

(4) Louis XIV à Amelot, 28 juin 1703. Girardot, t. I, p. 63.

la défiance trop loin. Il seroit dangereux pour le service du roi d'Espagne de faire croire qu'il regarde tous les grands de son royaume comme autant d'ennemis domestiques. Ce seroit donner un trop grand avantage au parti de l'Archiduc que de les considérer tous ou le plus grand nombre d'entre eux, comme attachés au parti de ce prince (1). » Le roi de France déplorait aussi « qu'en voulant abattre l'autorité des grands, on n'eût pas eu soin de ménager cet étage de gens qui se répandent dans toutes les maisons (magistrats inférieurs, prêtres et médecins), et dont l'empire est le plus absolu, quoique quelquefois il éclate le moins au dehors. S'il n'étoit plus temps de remédier au passé, il falloit au moins conserver, s'il étoit possible, l'inclination du peuple et de la moyenne noblesse (2). »

Amelot aurait souhaité dompter l'opposition des moines, comme il avait tenté de faire celle des grands; il voulut les intimider par le prompt châtiment d'un Minime séditieux, auteur d'une conjuration à Grenade; mais le conseil de Castille décida que les juges séculiers ne pouvaient lui faire son procès sans un bref du pape. Le roi envoya un courrier demander ce bref; le souverain pontife le rédigea en des termes tels que les tribunaux ecclésiastiques se refusèrent au jugement. On s'indignait avec raison qu'il ne fût pas possible de faire mourir un moine chargé de neuf ou dix assassinats, et convaincu de conspiration. « Ce fait trop criant, écrit M^{me} des Ursins à Torcy, donne aux autres moines la hardiesse d'être les chefs de toutes les révoltes, ou de refuser l'absolution à ceux qui ne se déclarent pas pour l'Archiduc. » Il y eut cependant parmi les ecclésiastiques des modèles de fidélité; trois évêques de Catalogne aimèrent mieux perdre leur siège que de prêter

(1) Louis XIV à Amelot, 27 juillet. *Ibid.*, f° 69. — Louis XIV écrit encore à propos de Medina-Sidonia : « J'approuve fort l'avis de la princesse des Ursins au sujet du duc de Medina-Sidonia, et il eût été bon de ménager plus qu'on a fait ceux qui de tout temps avoient paru souhaiter le plus un prince de mon sang pour régner en Espagne. Ce n'est pas à moi, ni au roi mon petit-fils, à venger sur le duc de Medina-Sidonia la conduite que son père et son oncle ont tenue à l'égard de Philippe IV. » A. E. Esp., t. 155, f° 143.

(2) Louis XIV à Amelot, 25 octobre 1703, *ibid.*, en réponse à plusieurs lettres d'Amelot signalant l'hostilité de ces sortes de personnes. Girardot, t. I, p. 404.

serment à l'Archiduc ; les évêques de Murcie et d'Orihuela se mirent même à la tête des milices et sauvèrent Alicante dont les rebelles allaient s'emparer. Mais la majorité des moines, soit par des actes, soit par des écrits, soufflait partout la sédition et principalement dans les provinces de l'est (1).

Des événements d'une gravité exceptionnelle devaient empêcher, pour le présent, l'ambassadeur d'exécuter la troisième partie de son programme, l'abolition des fueros de l'Aragon et de la Catalogne. Barcelone, en effet, était tombée aux mains de l'ennemi, le 9 octobre ; la Catalogne entière avait reconnu Charles III ; cent cinquante miquelets, commandés par un moine, avaient suffi à soulever vingt-deux petites villes d'Aragon ; Valence, à son tour, s'était rangée du parti de l'Archiduc ; la province de Murcie et la Castille elle-même ne paraissaient pas sûres (octobre-décembre) : ce n'était plus de réformes qu'il s'agissait, mais du salut même de la dynastie. « La prise de Barcelone, écrit Louis XIV le 25 octobre, auroit eu de très fâcheuses suites, quand même les peuples d'Espagne auroient conservé pour le roi leur maître le même zèle et la même fidélité qu'ils témoignoient les années précédentes. Il est par conséquent encore plus dangereux maintenant qu'on ne doit pas même compter sur leur indifférence. » Le roi de France concluait en disant que Philippe n'aurait qu'une chose à faire si les extrémités qu'on pouvait prévoir arrivaient : se mettre à la tête de son armée et combattre (2) : « Je compte assez sur son courage pour croire qu'il ne regardera pas ses affaires comme perdues et que, s'agissant de conserver sa couronne, il aimera mieux s'exposer à toutes sortes d'extrémités que de désespérer trop légèrement de pouvoir se maintenir sur le trône... Je suis bien persuadé que les conseils que vous lui donnerez seront entièrement conformes à mes intentions, à son rang et à sa naissance (3). »

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 183, 186 et 188.

(2) Louis XIV à Amelot, 25 octobre 1705. Girardot, t. I, p. 104.

(3) Le même au même, 15 novembre 1705. Ibid., p. 108.

Amelot avait besoin d'entendre ce fier langage, car il représentait déjà au roi son maître que lui seul pouvait sauver Philippe V. Il fallait une armée française pour reprendre Barcelone ; si Louis XIV n'envoyait pas de troupes en Catalogne, il y avait lieu de prendre dès à présent des mesures pour se ménager une retraite sûre, sans chercher davantage à se soutenir en Espagne. On disait déjà que la France n'avait laissé prendre Barcelone que parce qu'elle était d'accord pour une répartition avec les Allemands ; si elle ne faisait pas un effort considérable pour la ressaisir, les Espagnols prendraient le parti de se soumettre à Charles III au fur et à mesure que les Allemands avanceraient (1). Tous les Castillans bien intentionnés suppliaient Philippe V « d'envoyer un homme de distinction de la nation pour représenter au roi de France plus en détail l'état présent des affaires qu'il étoit presque impossible de peindre par de simples lettres et pour le conjurer de ne pas abandonner l'Espagne (2). » Le 7 novembre, Philippe V cédait à leurs instances et faisait partir pour Versailles le comte d'Aguilar, le fils, tandis que lui-même s'engageait à prendre le commandement de l'armée : « Je n'ai qu'à louer un projet digne de votre naissance, répondit Louis XIV avec sa grandeur d'âme ordinaire ;... lorsqu'il s'agit de défendre une couronne, il faut, plutôt que de l'abandonner, perdre la vie ; et je reconnois avec plaisir ces sentiments dans tout ce qui m'a été dit de Votre Majesté (3). » Il lui promettait en même temps de ne rien oublier pour le secourir.

II.

Quelles étaient, en cette terrible occurrence, les véritables intentions de la France par rapport à l'Espagne ? On vient de

(1) Amelot à Louis XIV, 2 novembre 1703. A. E. Esp., t. 149, f° 35.

(2) Le même au même, 6 novembre. Ibid., f° 41.

(3) Louis XIV à Philippe V, 26 novembre 1703, Arch. d'Alcalá, l. 2460.

voir que beaucoup d'Espagnols croyaient à l'existence d'un traité de partage signé par Louis XIV et par l'Empereur. Une première fois, dans le courant de la même année 1705, le bruit du démembrement de l'Espagne avait déjà couru, et Philippe V avait même chargé Amelot de demander au roi de France ce qu'il y avait de vrai dans de telles rumeurs (1). Celui-ci avait répondu avec assez de sécheresse qu'il n'avait pas l'intention de démembrer l'Espagne, mais « qu'il n'étoit pas extraordinaire que tout le monde pensât qu'il n'achèveroit pas d'épuiser inutilement son royaume pour soutenir une nation qui sembloit courir volontairement à sa perte (2); » que « depuis quatre ans il portoit seul tout le poids de la monarchie d'Espagne, que les Espagnols paroisoient dans l'indifférence sur ce qui les regardoit, et que le seul moyen d'éviter le démembrement, c'étoit de bien faire la guerre (3). »

Le gouvernement français n'était pas absolument sincère en faisant cette réponse au roi d'Espagne, car, s'il était vrai qu'il n'eût pris l'initiative d'aucun traité de partage, il en avait cependant entendu faire la proposition sans un déplaisir trop marqué; Torcy n'avait même point encore renoncé à l'idée d'un partage avantageux à la France. Dès le mois d'avril 1705 quelques pourparlers, officieux il est vrai, avaient été entamés avec la Hollande; cette puissance consentait à reconnaître Philippe V, moyennant la cession d'un certain nombre de places fortes aux Pays-Bas et surtout de grands priviléges commerciaux. Un mois plus tard, le 10 mai 1705, Torcy avait envoyé un agent diplomatique sérieux qui s'était vu demander en outre quelques compensations pour l'archiduc Charles. Bien que secrètes, ces négociations avaient attiré l'attention et Marl-

(1) Amelot à Louis XIV, 22 mai 1703, A. E. Esp., t. 147, f° 41.

(2) Louis XIV à Amelot, 1^{er} juin 1703. A. E. Esp. t. 155, f° 16. Il dit dans la même lettre : « Il faut aussi que le Roi Catholique songe en même temps que les bonnes dispositions de ses peuples changeront, si de sa part il ne pourvoit à leur sûreté. Il est obligé à les défendre comme ils le sont à lui demeurer fidèles. Et s'il craint la perte ou la séparation de ses États, il faut prendre de meilleures mesures qu'il n'a pris jusqu'à présent pour les conserver. »

(3) Le même au même, 7 juin 1703. Ibid., t. 147, f° 61.

borough s'en était montré fort irrité, mais, l'opinion publique l'y poussant, Heinsius avait passé outre; et au mois d'octobre 1705, c'est-à-dire au moment de la prise de Barcelone, ces trois solutions avaient été proposées au conseil des affaires étrangères : 1^o Naples et la Sicile à l'archiduc Charles; les Pays-Bas à un prince autrichien; tout le reste de la monarchie espagnole à Philippe V; — 2^o l'électorat de Bavière à l'archiduc Charles; Naples et la Sicile à l'Électeur de Bavière; les Pays-Bas au second fils de l'Électeur de Bavière; le reste à Philippe V; — 3^o la Castille et les Indes à l'Archiduc; les royaumes d'Aragon, de Valence, la Catalogne, Naples, la Sicile et la Sardaigne à Philippe V; les Pays-Bas et le Milanais à un prince quelconque.

Louis XIV ne rejeta pas à première vue ces conditions de paix; il y proposa seulement certaines modifications, par exemple le partage des Pays-Bas entre la France et la Hollande, ou la cession des Pays-Bas au duc de Lorraine, la Lorraine étant donnée à la France. Un mémoire sur les conséquences de la prise de Barcelone avait été soumis au conseil; la conclusion en était qu'il n'y avait que deux partis à prendre, « ou celui de faire un effort pour recouvrer Barcelone promptement, ou de faire la paix incessamment. » C'est vers cette dernière hypothèse que l'on penchait: « Dans cette alternative, disait-on, il est nécessaire d'examiner s'il est possible que la France, en l'état présent des choses, puisse continuer de faire elle seule pour l'Espagne ce que toute l'Europe a eu de la peine à faire, lorsque ce corps languissant avoit encore quelque esprit de vie, et n'étoit pas si rempli de mauvaises humeurs comme il est aujourd'hui, excité par la présence d'un prince qui est venu pour l'envahir et qui s'en est déjà ouvert l'entrée par la conquête de la Catalogne. On savoit si bien l'indolence des Espagnols et le mauvais état de leurs affaires, que lorsqu'on refusa le partage pour s'en tenir au testament de Charles II, ce fut presque un sentiment universel qu'on alloit attacher un corps malade à un corps plein de santé; et les Espagnols

même ne laissèrent pas de dire que la France ne devoit pas s'attendre à de grands secours de leur part; que Charles II lui avoit laissé vingt-deux couronnes et que c'étoit à elle à les maintenir sur la tête de Philippe V (1). »

On examinait enfin les chances de paix, et, la considérant comme possible, on engageait le roi à la négocier.

Louis XIV entra de si bonne foi dans cette idée, qu'il refusa d'abord d'envoyer de nouveaux secours à Philippe V, sous prétexte que ses troupes, trop éloignées des frontières d'Espagne, n'arriveraient pas à temps (2). Deux choses changèrent ces dispositions du roi de France : le rapprochement des Anglais et des Hollandais à la suite de leurs succès dans la Péninsule, et la mission du comte d'Aguilar.

III.

Ce personnage, que Saint-Simon accable de ses invectives, parce qu'il eut le tort grave à ses yeux de se lier intimement avec le duc de Noailles, nous a laissé, dans trois longues dépêches des 3, 12 et 20 décembre 1705, un récit de son ambassade, assez différent de celui qu'a écrit l'auteur des célèbres Mémoires. Nous y pouvons saisir sur le vif les dispositions de la cour de France à l'égard de l'Espagne, après que les soucis d'une longue guerre et les premiers revers de Philippe V eurent fait tomber les enthousiasmes et jusqu'aux espérances de 1701 (3).

Bien loin que Louis XIV parût ne pas voir clair dans la situation des deux puissances et se montrât prêt à soutenir coûte que coûte le roi son petit-fils, « plutôt que de céder un moulin

(1) A. E. Esp., t. 454, 1^o 385.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 25 octobre 1705. Arch. d'Alcalá, I. 2460. Saint-Simon se trompe donc quand il rapporte (t. III, p. 214), sur un mot de Chamillard, que Louis XIV ne voulait pas céder un moulin de toute la succession d'Espagne.

(3) Saint-Simon, t. III, p. 214. Les dépêches du comte d'Aguilar sont aux Archives de Simancas, Est. I. 4391. Celle du 3 décembre ne compte pas moins de 79 pages in-1^o.

de la succession d'Espagne, » il représenta, dès la première audience au comte d'Aguilar « qu'il lui était impossible d'envoyer une armée en Catalogne et que la France était au bout des sacrifices qu'elle pouvait faire ». Le roi était parfaitement d'accord avec son gouvernement, tout au moins avec ceux des ministres qui mettaient la main aux affaires d'Espagne : Torcy, Pontchartrain fils et Chamillard. Tous trois témoignèrent d'une ardente affection pour le roi d'Espagne, mais déclarèrent à son envoyé « que les forces des plus grandes monarchies ont des limites, et que, bien malgré soi, on se verrait forcé de ne pas faire ce qu'on voudrait ».

Heureusement pour Philippe V, l'entourage et la famille de Louis XIV étaient plus faciles à émouvoir que le roi et ses ministres. Aguilar ne tarda pas à s'en apercevoir; aussi fut-ce de ce côté que très habilement il tourna ses batteries.

Il alla tout d'abord trouver M^{me} de Maintenon, sachant qu'il pourrait parler librement à celle qui, depuis si longtemps, se faisait dans ses lettres à la reine d'Espagne et à la princesse des Ursins, l'interprète ou l'écho des volontés de Louis XIV. Ne venait-elle pas d'ailleurs de recevoir presque coup sur coup deux lettres suppliantes de Philippe V, où, non content de faire appel à ses bons offices, le roi d'Espagne ne dédaignait pas de lui exposer tout au long les raisons politiques et militaires de sa démarche auprès du roi (1)? L'épouse de Louis XIV affecta cependant au premier moment de ne pas vouloir s'entretenir d'affaires avec l'ambassadeur, s'excusant sur son incapacité des choses de la guerre. Aguilar insista pour parler; M^{me} de Maintenon n'insista pas pour qu'il se tut; toutes les questions qui touchaient au gouvernement de l'Espagne furent abordées, toutes les personnes qui y participaient passées en revue; M^{me} de Maintenon elle-même avait entrepris le panégyrique d'Amelot, lorsque Louis XIV, en entrant dans sa chambre, vint mettre un terme à ce long entretien. Elle s'était ex-

(1) 14 octobre et 8 novembre 1703. A. E. Esp. Mémoires et Documents, t. 99.

primée en termes si tendres sur les jeunes souverains de l'Espagne que le comte d'Aguilar en conçut bon espoir.

A priori, il en fondait un moindre sur les intentions du duc d'Orléans. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque ce prince l'abordant par deux fois, « protesta avec les expressions les plus fortes du dévouement passionné qu'il portait aux intérêts du roi, son neveu! » Bien plus, « après toutes sortes de confidences singulières et de réflexions sur l'état présent des choses, » il demanda *sous le plus grand secret* à l'ambassadeur « s'il croyait qu'il serait du goût de S. M. C. et du peuple espagnol que ce fût lui, duc d'Orléans, qui commandât dans la Péninsule les troupes unies de France et d'Espagne? »

Ce n'était pas la première fois qu'une pareille idée traversait l'esprit du prince. Déjà, en 1704, il avait demandé le même commandement; Louis XIV lui avait répondu *que le roi d'Espagne en pourrait prendre quelque ombrage* (1). Au commencement de 1705, le duc d'Orléans était revenu à la charge; le roi de France s'était montré moins affirmatif; aussi le duc s'était-il imaginé qu'une démarche faite par la cour d'Espagne triompherait des dernières hésitations du souverain (2).

Pris au dépourvu, le comte d'Aguilar répondit qu'il était convaincu que S. M. C. serait fort touchée du désir de son oncle et très heureuse de l'avoir pour général. Quant à la nation, un tel choix serait pour elle une grande consolation et une grande joie, car elle y verrait la preuve la plus évidente de l'intérêt que la France prenait à la défendre. Le duc d'Orléans demanda alors à son interlocuteur s'il pourrait répéter ces paroles au roi de France, en encitant l'origine. « Certainement, repartit Aguilar, et d'ailleurs je les redirai moi aussi à S. M. T. C. » L'ambassadeur s'engagea en finissant à envoyer, si Louis XIV le voulait bien, un courrier exprès au roi d'Espagne pour lui demander

(1) Lettre du duc d'Orléans à M^{me} de Maintenon, citée dans les Pièces justificatives des *Mémoires de Noailles*, Ed. Michaud, p. 404.

(2) Le comte d'Aguilar à Philippe V, 3 décembre 1705. Simancas, Est., I. 4301.

son consentement formel. Quelle fut la réponse de Philippe V? nous l'ignorons. Toujours est-il qu'Aguilar ne fut pas désavoué, et que le duc d'Orléans obtint le commandement d'une armée, non pas encore en Espagne, mais en Italie, dans les États du roi son neveu.

Tandis que le duc d'Orléans faisait auprès du comte d'Aguilar la démarche qu'on vient de dire, le duc de Bourgogne en tentait une analogue auprès de Louis XIV lui-même. Ce prince, qu'un scrupule, très légitime chez un jeune homme séparé du trône par un aïeul jaloux de son autorité et par un père tenu dans l'effacement, empêchait souvent d'appuyer de sa recommandation les désirs d'un frère tendrement aimé (1), n'avait point hésité cette fois. Dès qu'il avait appris le malheur de Philippe V, surmontant sa timidité, il s'était jeté aux pieds du roi, l'avait conjuré d'envoyer une armée au secours de l'Espagne et de lui en confier le commandement, afin qu'il l'exerçât sous les ordres de son frère cadet (2).

Mais, de tous les princes de la famille royale, celui dont l'intervention fut la plus active et la plus utile auprès de Louis XIV, ce fut cet apathique grand Dauphin, ce Monseigneur, qui ne savait d'habitude remplir ses lettres au roi son fils que des plus futilles détails de la chasse au loup. Devenu un autre homme il prit à part pendant plusieurs heures le comte d'Aguilar et se fit rendre compte de toutes choses; il exigea qu'on lui dit la vérité sur ce qui s'était passé à Barcelone; ce malheur était-il le résultat d'un simple accident, ou au contraire de l'imprévoyance, des mauvaises mesures, de l'impuissance? Il demanda qu'on lui répétât les arguments dont s'était servi Louis XIV et se chargea de les réfuter; bref, il défendit la cause de son fils « avec autant d'amour que d'effi-

(1) Par exemple dans l'affaire de la princesse des Ursins, malgré les instances du roi et de la reine d'Espagne. « *C'est au roi et non pas à moi à en juger,* » répète-t-il souvent Le duc de Bourgogne à Philippe V, 13 janvier 1703. Arch. d'Alcalá, I. 2514.

(2) Le duc de Bourgogne à Philippe V, 26 novembre 1703; Alcalá, I. 2514; le comte d'Aguilar à Philippe V, 12 décembre 1703; Simancas, Est., I. 4301.

cace, *con igual amor que eficacia;* » et promit de faire de même chaque fois que l'occasion s'en présenterait.

Le comte d'Aguilar n'avait pas négligé d'ailleurs de causer souvent avec les ministres de la guerre et de la marine, et il était arrivé, non sans peine, à leur persuader que l'Espagne avait encore des ressources suffisantes pour entreprendre le siège de Barcelone, pourvu qu'elle fût aidée par des régiments et des vaisseaux français.

Tant de sollicitations triomphèrent enfin des répugnances premières de Louis XIV. Il autorisa le comte d'Aguilar à consulter Vauban sur la façon dont il convenait de mener le siège et à s'entendre avec Chamillard et Pontchartrain sur le nombre et la nature des secours nécessaires pour le terminer heureusement (1). Il écrivit lui-même à son petit-fils que ses vœux étaient accomplis, mais apparemment il n'aimait pas qu'on le pressât si fort, car il pria le roi d'Espagne de s'abstenir désormais d'envoyer des gens exprès pour représenter ce qu'il voudrait faire savoir. Ses lettres et son ambassadeur ordinaire l'en instruiraient aussi bien et avec moins d'éclat (2).

IV.

Tandis que la prise de Barcelone produisait à Versailles ces divers mouvements, Madrid n'était pas moins agité. Aguilar, le père, et Medina-Celi exposaient à Amelot en termes fort durs les griefs des Espagnols. Ils voulaient qu'on profitât du départ du roi, lorsqu'il se mettrait à la tête de ses troupes, pour organiser, sous le nom conservé du Despacho, un véritable conseil de régence. Medina-Celi prétendait que l'ambassadeur de France n'entrât point dans ce conseil, à moins que l'ambassadeur d'Espagne à Paris ne fût admis au conseil de Louis XIV.

(1) Le comte d'Aguilar au roi d'Espagne, 12 décembre 1705. Simancas, Est. l. 4301.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 6 décembre 1705. Arch. d'Alcalá, l. 2460. Il répète la même chose avec plus d'énergie dans sa lettre à Amelot, du même jour, Girardot, t. I, p. 416.

Amelot et la princesse des Ursins tremblaient à la pensée des dangers qu'un tel gouvernement ferait courir à la cause française ainsi qu'à leurs réformes à peine ébauchées. Aussi jugeaient-ils que la reine seule devait, comme les années précédentes, être chargée du gouvernement en l'absence du roi. Mais la princesse, craignant le retour des accusations qui avaient naguère prévalu contre elle, désirait qu'Amelot restât à Madrid, tandis que l'ambassadeur faisait observer que sa place était auprès de Philippe V. Le maréchal de Tessé, dans une lettre adressée à Chamillard, paraissait convaincu que l'ambassadeur ne pouvait quitter la capitale, où il était l'âme de tout : « La reine et la princesse des Ursins, disait-il, sont comme en France nos généraux courtisans, qui, pétris de bonnes intentions, préfèrent la vie tranquille au travail (1). »

La décision fut, suivant l'habitude, remise à Louis XIV. Ce prince se montra fort surpris « que le roi d'Espagne passant seulement en Aragon, il fût plus nécessaire d'établir une sorte de régence à Madrid, qu'il l'étoit d'en établir une dans le royaume d'Aragon, lorsque le roi faisoit son séjour en Castille. » Néanmoins, puisqu'on lui donnait l'assurance qu'un tel établissement était nécessaire, il consentait à examiner la question dans les termes mêmes où on la lui posait. Quant à ce qui le concernait, peu lui importait que l'ambassadeur suivît le Roi Catholique à l'armée ou qu'il demeurât à Madrid. Le service du roi d'Espagne serait assuré dans l'un et l'autre cas. Mais la gloire de Philippe ne souffrirait-elle pas « si on le laissest à l'armée seul, sans conseil, de manière à faire croire au public que toutes les affaires de la monarchie seroient portées à la connaissance de la reine et que le roi ne s'en mêleroit plus ? » Était-il convenable qu'il parût le simple général de l'armée ? Ne dirait-on pas que l'autorité souveraine résidait dans la reine seule, quand on verrait Louis XIV laisser son ambassadeur auprès d'elle ? Tous les bruits qui avaient couru

(1) Tessé à Chamillard, 8 décembre 1703. *Mémoires de Noailles*, p. 188.

sur Marie-Louise et sa prétendue avidité de gouverner ne se renouvelleraient-ils pas plus forts que jamais?

Nonobstant toutes ces considérations, le roi de France s'en rapportait exclusivement au jugement de la princesse des Ursins; il l'autorisait à composer à son gré le Despacho de la reine d'Espagne et à déterminer elle-même « la manière dont le Roi Catholique gouverneroit ses affaires » pendant qu'il commanderait l'armée : « Je suis si persuadé de la droiture de ses intentions, disait Louis XIV à Philippe V, que je crois que vous ne pouvez vous tromper en suivant ses avis (1). »

Il fut donc réglé que la reine aurait la régence et qu'Amelot resterait à Madrid : « C'est la plus grande marque que je pourrai jamais donner au roi de mon obéissance, écrivit Marie-Louise à son aïeul. Je n'ai jamais aimé le gouvernement. Je n'en ai que trop connu les peines et rien ne m'y a paru agréable. Le temps malheureux où nous sommes me rendra cet emploi encore bien plus fâcheux, et je vous avoue que je l'aurais trouvé insupportable si votre ministre dans lequel je mets une entière confiance ne m'aïdoit et ne m'étoit témoin auprès de vous de ma conduite. Il vous dira sans doute que j'ai été bien mal connue quand on me représentoit comme une princesse qui aimoit à se mêler d'affaires. Plût à Dieu n'avoir que celles dont la plupart des femmes sont chargées, c'est-à-dire n'avoir à penser qu'à des bagatelles qui m'amuseroient, et qui me feroient passer une vie moins agitée que celle que je passe (2)! »

Nous savons par le duc d'Albe que Louis XIV fut si touché des sentiments de la reine qu'il en conçut un désir plus vif de secourir énergiquement l'Espagne (3). Il l'écrivit d'ail-

(1) Louis XIV à Amelot, 21 décembre 1705. Girardot, t. I, p. 124.

(2) La reine d'Espagne à Louis XIV, 25 février 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 186.

(3) Le duc d'Albe au marquis de Mejorada, 12 mars 1706. Simancas, Estado, l. 4303. « La de quedar la Reyna nuestra Señora con el absoluto mando de la Monarchia que en la constitucion presente era el mas fuerte sacrificio que podia hacer S. M. á la voluntad del rey nuestro Señor, y al Consuelo de sus Vasallos.. S. M. Ch^{ma} me dijo como havia recibido carta de la reyna nuestra Señora en que le mostraba su espíritu, y su pena, y que uno y otro le obligaba á que se aplicasen los medios para que se consiguiese la seguridad y quietud. »

leurs à la reine elle-même, en excitant encore son courage :

A Versailles, le 14^e mars 1706.

« Je ne suis point en peine des affaires que le roi d'Espagne laisse à Madrid, depuis que je sais qu'il vous en a confié le gouvernement pendant son absence. J'étois bien persuadé qu'en l'acceptant vous préféreriez la satisfaction de lui plaire à celle que vous auriez trouvée dans une vie paisible, et occupée seulement du soin de savoir de ses nouvelles. Il y a des temps où il n'est pas permis de consulter sa propre inclination. Votre Majesté pourra suivre celle qu'elle a pour le repos, lorsque les affaires seront plus tranquilles; mais il faut présentement employer, pour les intérêts du roi votre mari, les heureux talents que vous avez, et vous en servir pour contenir les peuples dans le devoir, et pour animier leur zèle en faveur du roi leur maître. L'expérience du passé m'assure que vos soins et votre application aux affaires ne réussiront pas moins dans les conjonctures pressentes; et si les succès du roi mon petit-fils sont tels que je l'espère des bénédictons de Dieu sur les mesures que j'ai prises, cette campagne doit terminer les agitations que vous avez jusqu'à présent souffertes. Je n'ai rien oublié pour faire en sorte que les événements soient heureux; et je puis vous assurer que ma tendresse étant égale pour vous et pour le roi mon petit-fils, je souhaite autant pour vous que pour lui-même, que vous le revoyiez bientôt plein de gloire, et triomphant de ses ennemis (1). »

C'étaient hélas des désastres qui, dans cette année 1706, attendaient les souverains de la France et de l'Espagne, mais ils devaient aussi s'élever en quelque façon au dessus d'eux-mêmes et leur grandeur d'âme allait paraître dans tout son éclat.

(1) Archives d'Alcala, 1. 2460.

CHAPITRE III.

Les désastres de 1706. — Héroïsme des Espagnols. — Premiers découragements de la France.

(1706.)

I.

Quoiqu'il importât de frapper un coup décisif pendant l'hiver on avait perdu beaucoup de temps en incertitudes et en alarmes. Le maréchal de Tessé était depuis le commencement de novembre en Aragon; mais la révolte de Valence, la sédition de Saragosse, le manque d'argent, d'artillerie et de voitures, l'avaient jeté dans le désespoir, si tant est que le désespoir pût entrer dans un cœur aussi léger. Qu'on en juge par cette lettre qu'il écrit à Torcy, le 1^{er} janvier 1706. « Vous prenez mon style pour des réalités, et parce que je ne saurois gagner sur moi d'être affligé, ni de paroître embarrassé, vous me croyez bien aisé dans ma taille. Voilà comme vous êtes, Messieurs tous les ministres : quand on vous afflige de choses ou malheureuses ou désespérées, l'on vous met au désespoir; quand on a l'honneur de vous écrire gaiement, vous en tirez des augures favorables pour les affaires. Oh bien ! je vous assure que rien n'est moins gai que ce qui se passe. Me voici sur l'Ebre, ayant des quartiers sur la Cinca, et à bien plus de cent lieues de la frontière de Portugal toute ouverte et où les ennemis ont une grande armée, que j'ai bien vue et comptée, et à laquelle pourtant on n'a pas voulu avoir de foi. J'ai devant moi la Catalogne, en adoration du petit souverain qu'elle s'est fait; sur ma droite le royaume de Valence totalement révolté, et au milieu celui d'Aragon qui ne demande pas mieux que de l'être, qui refuse tout et qui nous assomme.

« Quand je m'aviserois de me plaindre et de pleurer, il n'en seroit ni plus ni moins, de sorte Monsieur, que, ne fût-ce que du bout des dents, je me suis résolu de rire, et quand je devrois ne pas retrouver mon bonnet, que je vous ai dit que j'avais jeté par-dessus les moulins, mon parti est pris (1). »

Le maréchal regardait les projets formés à Madrid comme « des visions de gens qui se noient, et qui croyant se reprendre où ils peuvent ne font que se noyer. » Il supposait que toute l'Espagne était disposée à changer de maître et ne voulait point faire d'efforts. « Regardez l'Espagne, écrivait-il à Chamillard, comme un pays où il faut quasi une armée dans chaque province; et vous ne vous tromperez pas (2). » N'agissant pas lui-même, il dissuadait Philippe V de venir se mettre à la tête de l'armée (3). » Louis XIV, cependant, ne pouvait s'empêcher de soupçonner son petit-fils de prolonger son séjour à Madrid, faute d'avoir le courage de quitter la reine. Dès le 10 janvier, il écrivait à Amelot : « Je souhaite que la présence du roi mon petit-fils à la tête de son armée change la face des affaires et qu'elle produise le bon effet qu'on en doit attendre, mais je ne vois pas encore qu'il se presse de marcher comme sa gloire et ses intérêts le demandent. Vous me parlez avec incertitude de son départ de Madrid et je ne puis empêcher qu'il ne me revienne que l'on emploie secrètement plusieurs moyens différents pour rompre ce voyage. Je veux que vous n'oubliez rien pour le presser. Je regarderois comme les plus grands ennemis du roi d'Espagne ceux qui le retiendroient à Madrid dans le temps que les étrangers et ses propres sujets s'unissent pour lui enlever sa couronne. Je suis persuadé que lorsqu'on le verra commander ses armées, le zèle de ses peuples se ranimera et qu'il trouvera plus de fidélité dans la nation espagnole qu'elle n'en montreroit peut-être si elle le voyoit abandonner la défense de son État, de sa cou-

(1) Lettres de Tessé, Ed. Rambuteau, p. 271.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 192.

(3) Philippe V à Louis XIV, 29 janvier 1706. A. E. Esp., t. 463, f° 56.

ronne et de sa propre personne et en remettre le soin à ses généraux (1). » Ce faisant, il perdrait absolument toute réputation (2).

Amelot affirmait que Philippe V désirait vraiment aller à l'armée; que la reine et la princesse des Ursins voulaient qu'il s'y rendit; qu'il ne fallait point croire ce que d'autres mandaient sans doute de Madrid; que le maréchal de Tessé écrivait peut-être au roi de France le contraire de ce qu'il écrivait au roi d'Espagne; qu'il ne perdait, quant à lui, aucune occasion de donner à S. M. C. les conseils qu'il croyait les plus propres à lui éléver l'esprit et à le faire penser en roi (3). Philippe V lui-même ne cessait d'écrire qu'il était prêt « à courir où sa gloire et son devoir l'appeloient (4). » Malgré tant de protestations, ce fut seulement le 27 février que le roi d'Espagne put dater une lettre d'Alcala, sa première étape (5); il y avait trois mois que Louis XIV le sommait de se mettre en route.

Une autre difficulté ne tarda pas à surgir entre Philippe V et son aïeul. Le maréchal de Tessé, inquiet des conséquences probables d'une entreprise sur Barcelone, disait depuis long-temps qu'il valait mieux reprendre d'abord Girone et Valence. Autrement, en cas de malheur devant Barcelone, Philippe ne pourrait rentrer en Castille que par la France. Cette prévision, que l'événement devait justifier, expliquait dans le présent les hésitations du maréchal. Pour y mettre fin, le roi d'Espagne, humilié sans doute des reproches que lui faisait Louis XIV, prit sur lui de s'occuper avant tout de la réduction du royaume de Valence. Il écrivit au maréchal de Tessé de le venir joindre sur la frontière de cette province avec ses vingt bataillons et ses neuf escadrons, comptant ensuite sur la flotte française pour assiéger Tortose qui lui donnerait, du côté du sud, l'en-

(1) Louis XIV à Amelot, 10 janvier 1706. Girardot, t. I, p. 429.

(2) Le même au même, 17 janvier 1706. A. E. Esp., t. 435, f° 218.

(3) Amelot à Louis XIV, 25 janvier, 3 et 16 février 1706. Ibid., t. 437, f° 425, 465, 200, etc.

(4) Philippe V à Louis XIV, 17 février 1706. Ibid., t. 463, f° 448.

(5) Louis XIV lui en fait compliment dans sa lettre du 14 mars 1706.

trée de la Catalogne (1). C'était le plan que devait adopter l'année suivante le duc d'Orléans, non sans succès. Mais le roi de France fut très mécontent d'un changement aussi grave fait sans son ordre ; sur le champ il écrivit à son petit-fils avec une raideur extrême « *qu'il souhaitoit pour le bien des affaires que Tessé n'eût point obéi*, que si malheureusement il l'avoit fait, le Roi Catholique ne sentirait *que trop le préjudice de ce contre-temps* (2). » Le maréchal de Tessé reçut de son côté les ordres les plus formels : « Je suis persuadé, lui disait en substance Louis XIV, que le parti le plus sage et le plus sûr est celui que vous proposez, et que dans une guerre ordinaire il faudroit s'assurer de l'Aragon et de Valence, tandis que par la prise de Girone on assureroit une communication libre avec le Roussillon ; *mais dans la conjoncture présente, tout cela ne décide rien*. L'archiduc resteroit à Barcelone. L'Angleterre et la Hollande lui préparent un puissant secours, avec lequel, si vous lui en donnez le temps, il pourra se remettre en campagne et occuper toutes mes troupes pendant que les Portugais pénétreront dans l'Estramadure et la Castille, sans trouver de résistance. Legal a ordre de disposer toutes choses pour entrer en Catalogne les premiers jours de mars : *je vous ordonne de le joindre, en quelque état que soient les affaires de Valence et d'Aragon*. Les vivres et les munitions arriveront bientôt par mer. *Quand même la flotte commandée par le comte de Toulouse seroit obligée de se retirer, s'il en arrive une des ennemis beaucoup plus nombreuse, sa retraite ni les troupes que les ennemis jetteront dans Barcelone, ne vous empêcheroient pas de prendre cette place*, dont la garnison doit être fort affoiblie par celles de Girone, Lérida, Tortose etc. (3). »

Ces ordres arrivèrent quand Philippe V et Tessé étaient déjà en marche ; aussitôt ils changèrent de route. Comme si cette

(1) Philippe V à Louis XIV, 12 février 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 421.

(2) Louis XIV à Philippe V, 23 février 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 446.

(3) Louis XIV à Tessé, 13 février 1706. *Mémoires de Noailles*, p. 492.

obéissance n'était point un hommage suffisant, Philippe se répandit en excuses au sujet de sa propre résolution, en témoignages d'admiration sur celle de Louis XIV (1). Quant à Tessé, il déclara que « si l'on tenoit un consistoire pour décider de l'inaffabilité du Roi, comme l'on en a tenu pour celle du Pape, il décideroit pour celle de S. M. Ses ordres, disait-il, ont confondu toute la science humaine (2). » L'entreprise de Barcelone, demandée par la cour d'Espagne en novembre 1705, fut donc décidée par celle de France en février 1706; et c'est elle qui, en dernier ressort, doit en porter la responsabilité. Quand on commande aussi impérieusement, on doit assurer le succès; il était parfaitement vrai que le siège de Barcelone était le seul événement qui put décider quelque chose; mais alors il ne fallait point laisser passer le moment favorable, et tout le mois de mars s'écoula sans qu'on fit rien! Legal n'avait point d'artillerie et la flotte française n'arrivait pas. Philippe V en était navré : « Ce retardement, écrivait-il à Louis XIV, est d'autant plus désagréable à mon impatience qu'il peut apporter un grand préjudice, comme vous le connoîtrez mieux que moi, au succès de l'entreprise de Barcelone. Tout étoit disposé de mon côté pour y marcher avec toute la diligence que vous désiriez et il ne dépendra pas de moi que nous ne nous y rendions bientôt, puisque je vais me porter toujours sur la Sègre et y établir mon pont en attendant d'autres nouvelles du sieur de Legal ou de votre flotte. Car si j'apprends positivement qu'elle est arrivée devant Barcelone, je ne balancerai pas à y marcher, vu la foiblesse de l'Archiduc (3). »

Bref, on ne fut devant Barcelone qu'au commencement d'avril. Cependant l'armée était bonne : quarante bataillons et trente-six escadrons la composaient; le comte de Toulouse avait une flotte de trente vaisseaux. L'Archiduc était dans la ville avec des forces très inférieures, et la place était en si mauvais état qu'on

(1) Philippe V à Louis XIV, 11 mars 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 259.

(2) Tessé à Chamillard, 5 avril 1706. *Mémoires de Noailles*, p. 192.

(3) Philippe V à Louis XIV, 18 mars 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 282.

pouvait se flatter de la reprendre en moins de temps que les Anglais ne l'avaient prise (1). Déjà Amelot, escomptant le succès, envoyait au maréchal de Tessé ses instructions pour l'abolition des priviléges de la Catalogne (2); déjà Louis XIV voyait l'archiduc prisonnier et la guerre terminée d'un seul coup par cette capture (3); déjà la citadelle de Barcelone, le Mont-Joui, était tombée aux mains de l'armée franco-espagnole et trois brèches étaient faites au corps de la place; lorsque, tout à coup, le 10 mai, le comte de Toulouse, averti que la flotte ennemie approchait, beaucoup plus forte que la sienne, reprit la route de Toulon !

Tessé perdit la tête; l'opinion commune et les ordres positifs de Louis XIV lui dictaient un assaut qui eût presque à coup sûr mis la place au pouvoir de Philippe V; au lieu de le donner, il leva le siège dans la nuit du 11 au 12, abandonnant son artillerie, ses munitions et ses blessés (4). Un maréchal français consomait la ruine d'une entreprise que la retraite d'un amiral français avait commencée !

La douleur de Philippe V fut amère; il eût volontiers risqué sa vie plutôt que de quitter la place; Tessé et tous les officiers généraux, excepté Legal, lui avaient demandé s'il voulait sacrifier, sans autre profit que sa gloire personnelle, l'armée entière de son aïeul; devant un tel argument, devant un tel accord il avait cédé; il avait ordonné la retraite; mais tous les chemins de la Catalogne étaient coupés; il avait fallu se résoudre, quoique avec un extrême chagrin, à prendre la route du Roussillon : « J'espère tout, disait le roi d'Espagne en finissant sa lugubre narration, dans les extrémités où je suis réduit des bontés de mon cher grand-père qui ne m'abandonnera pas. Pour moi je suis dans une douleur que je ne puis vous exprimer d'autant que j'ai été obligé de laisser l'Archiduc dans Barcelone et je n'aurai aucun repos que je ne le combatte partout où il sera. Don-

(1) *Mémoires de Noailles*, p. 492-493.

(2) Amelot à Tessé, 11 avril 1706. A. E. Esp., t. 458, f° 489.

(3) Louis XIV à Philippe V, 16 avril 1706. Ibid., t. 454, f° 25.

(4) *Mémoires de Noailles*, p. 492-493.

« nez m'en, je vous prie, les moyens et laissez faire après un
« prince qui se souvient qu'il est votre petit-fils, qui sait fort
« bien ce qu'il doit à son sang et à lui-même, qui répandra jus-
« qu'à la dernière goutte de son sang devant que d'abandonner
« le trône où après Dieu vous l'avez placé et si généreusement
« soutenu (1). » On a prétendu qu'Amelot était l'auteur des let-
tres courageuses par lesquelles Philippe V avait identifié sa
cause avec celle de l'Espagne et juré de n'en pas sortir vivant.
L'ambassadeur n'était cependant pas là pour lui dicter les lignes
qu'on vient de lire ni tant de lettres aussi belles qu'il écrivit
avant de rentrer à Madrid; la vérité est que le jeune prince
trouva dans son âme les sentiments qui lui permirent de suppor-
ter noblement de tragiques aventures, et les termes éloquents
dont il se servit pour les exprimer.

Ainsi Philippe V était réduit à sortir de son royaume, à faire
le tour des Pyrénées et à passer par Pampelune pour revenir à
Madrid; il ordonna au duc de Noailles, qui commandait en Rous-
sillon, de l'accompagner, promettant de le renvoyer, dès qu'il le
pourrait, là où Louis XIV le jugerait à propos.

II.

La situation de l'Espagne semblait vraiment désespérée. Pen-
dant l'absence du roi, son mari, la reine avait, elle aussi, couru
de grands dangers. Depuis plusieurs mois Philippe V suppliait
son aïeul d'envoyer des renforts à l'armée d'Estramadure (1);
mais Chamillard représentait qu'on ne pouvait suffire aux perpé-
tuelles demandes de l'Espagne, qu'il avait envoyé des armées
sur toutes les frontières, que trois d'entre elles, celles de Flandre,
d'Italie et de Catalogne étaient supérieures à celles de l'en-
nemi; que les Espagnols devaient du moins tenir tête à eux seuls
aux Anglo-Portugais qui opéraient sur les limites de la Castille

(1) Philippe V à Louis XIV, le 20 mai 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 190.

(2) Voir les lettres de Philippe V, novembre et décembre 1705; janvier et février 1706.

et du Portugal (1); aussi Louis XIV avait résisté jusqu'en février aux prières de son petit-fils; alors seulement il avait consenti à mettre en branle quelques régiments, tout en avertissant le roi d'Espagne qu'ils ne pourraient être en Estramadure avant la fin de mai : « Publiez cependant que je vous les envoie, ajoutait-il, et qu'ils entreront incessamment en campagne. Le bruit de leur approche ne sauroit être qu'avantageux au bien de vos affaires (2). » Berwick, créé maréchal, devait commander cette armée; il arriva à Madrid dès le 11 mars. Il empêcha d'abord les ennemis de mettre le siège devant Badajoz; mais ils se rejetèrent sur Alcantara dont le gouverneur se rendit au bout de cinq jours, sans même que la brèche fût faite. En cette dangereuse occurrence, la reine montra autant de courage et de présence d'esprit que quatre années auparavant lors de la descente des Anglais près de Cadix. Elle se rendit à l'hôtel de ville de Madrid, harangua les magistrats et obtint d'eux un secours de six mille pistoles (3); comme de coutume aussi, elle se tourna vers le roi de France : « Je puis vous assurer, lui disait-elle, après lui avoir exposé l'extrême péril où elle se trouvait, que cependant Dieu me donne assez de courage pour prévoir toutes les suites les plus fâcheuses sans m'en laisser abattre, connaissant qu'il faut tout recevoir de sa main. Ce que je lui demande avec plus de ferveur, c'est la conservation de la vie du roi mon mari et celle de Votre Majesté (4). »

Le 25 avril, de nouveaux courriers envoyés par le maréchal de Berwick annonçaient la prise de la Moraleja et de Coria, la marche des ennemis sur Plasencia et l'invasion de la Castille. Indomptable dans son énergie, la reine décréta l'armement de tout le royaume « pour pouvoir opposer au moins quelque chose aux ennemis. » « Ce n'est que des milices, écrivait-elle à M^{me} de Maintenon, mais on n'a rien de mieux. » Et cette reine

(1) Le duc d'Albe au marquis de Mejorada. Simancas. Est. l. 4303. Lettre du 18 février 1706.

(2) Louis XIV à Philippe V, 16 février 1706. Arch. d'Alcalá, l. 2460.

(3) *Mémoires de Noailles*, p. 195.

(4) La reine d'Espagne à Louis XIV, 18 avril 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 101.

de dix-sept ans, qui en quelques heures avait pourvu à tout, trouvait encore en elle les forces nécessaires pour relever les courages abattus : « Les ennemis nous feront apparemment du mal, disait-elle encore à M^{me} de Maintenon ; ils obligeron à prendre des partis ; mais que le roi prenne vîtement Barcelone et vienne avec de bonnes troupes sûres, françoises, je vous assure qu'il fera repentir les Portugais de leurs insolences. Enfin, vous vous moquerez peut-être de nous, mais ni la princesse des Ursins, ni moi, ne perdons pas courage, *et je vous conseille d'en faire autant*. Nous sommes prêtes à tout événement ; nous prendrons les partis qui seront nécessaires, mais il ne faut pas croire pour cela que l'Espagne soit perdue. *Animez le roi, animez ma sœur, et animez-vous vous-même, je vous prie* ; car il ne sert de rien de se bien affliger qu'à se faire malade, et voilà ce qu'il ne faut pas dans aucun de vous ; nous aurons soin de vous donner de nos nouvelles souvent, car les affaires le demandent ainsi, et surtout conservez-vous et au nom de Dieu que ceci ne vous donne point la fièvre (1) ! »

Louis XIV ne pouvait s'empêcher d'admirer tant de fermeté, de prudence et de belle humeur : « Je serois surpris de toutes les qualités que vous faites paroître dans un temps aussi difficile, écrivait-il à Marie-Louise, si je faisois seulement attention à votre âge et au peu d'expérience qu'il vous a permis d'acquérir, mais vous m'avez accoutumé à ne pas compter les années pour juger de votre sagesse et de vos talents. Le zèle de vos peuples que vous animez doit faire connoître à vos ennemis qu'ils s'abusent de croire les Espagnols infidèles à leur roi (2). »

Amelot était moins optimiste dans ses jugements sur les Espagnols. Il les méprisait si fort qu'il prétendait qu'on leur ferait accepter jusqu'au démembrément de leur pays... Dès qu'il y aura ici une armée de France supérieure aux Portugais ou capable au moins de les contenir chez eux, *ces gens-ci ne sont nullement à craindre par eux-mêmes. Ils n'ont ni cou-*

(1) La même à M^{me} de Maintenon, 23 avril 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 101. Mém. et Doc., t. 128.

(2) Louis XIV à la reine d'Espagne, 9 mai 1706. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

rage, ni force et ne montrent en tout que foiblesse et lâcheté... Ils sont tout le mal qu'ils sont capables de faire, la douceur et les ménagements ne les engageront jamais à être de bons sujets; ce n'est que par la vigueur et la fermeté du gouvernement qu'on en viendra à bout et le roi d'Espagne ne sera jamais véritablement roi, s'il n'est en état de se faire craindre (1). »

Étrange aberration d'un esprit éclairé! Parlementaire et légitiste, Amelot ne voyait dans les hommes que matière à administrer, et ne sentait pas les grands mouvements qui, en certaines occasions, entraînent un peuple noble et fier. Cette page était écrite un mois tout juste avant le magnifique effort des Castillans qui devait assurer à jamais la couronne sur la tête de Philippe V!

Un rayon d'espérance et de joie devait luire une fois encore dans la correspondance de Marie-Louise. Le 8 mai, « la prise du Montjoui et la bataille gagnée en Italie étoient cause que sa lettre n'étoit plus si triste (2); » et le 12, la retraite des Anglo-Portugais lui donnait un peu de repos du côté de Madrid (3). Combien elle préférait la gloire de son mari à sa propre sécurité, les lettres où elle relate ces deux événements en font foi. Qui n'eût souscrit en les lisant, à ces mots de Louis XIV : « Plus vous êtes sensible à mes intérêts et à la gloire du roi mon petit-fils, plus je le suis à ce qui regarde personnellement V. M... Je souhaite que le péril où vous avez été serve seulement à embellir l'histoire de votre vie. Je sais que l'Espagne vous met déjà au nombre de ses plus grandes reines (4). »

Ni le roi de France, ni la reine d'Espagne ne se doutaient, hélas! qu'à l'heure où ils échangeaient ces lettres et ces espérances, le siège de Barcelone était levé et Philippe hors de son royaume. Comment allaient-ils supporter la fatale nouvelle d'un désastre aussi peu attendu?

(1) Amelot au roi, 5 mai 1706. A. E. Esp., t. 469, f° 42.

(2) La reine d'Espagne à Louis XIV, le 8 mai 1706. A. E. Esp., t. 464, f° 162.

(3) La même au même, Ibid., f° 170.

(4) Louis XIV à la reine d'Espagne, 23 mai 1706. Arch. d'Alcalà, I. 2460.

III.

Le vieux roi l'apprit le premier; par une coïncidence désolante elle arriva à Versailles le même jour que celle du désastre de Ramillies (1). Ni l'une ni l'autre ne purent triompher de la grandeur d'âme de Louis XIV : « Votre douleur est très juste, écrivit-il aussitôt à Philippe V; mais je suis bien aise de voir qu'elle n'abat pas votre courage : il paraît autant dans les adversités que dans les conquêtes; et le malheur que vous avez eu de lever le siège de Barcelone n'est pas irréparable, puisque je vois que vous pensez comme vous le devez, étant du sang dont vous êtes, et dans le rang où Dieu vous a placé. J'espère qu'il voudra bien maintenir son ouvrage, et je n'oublierai aucun des moyens qu'il m'a donnés pour vous soutenir. Le duc de Noailles vous informera de ce que j'ai dessein de faire pour vous. Je vous dirai seulement, en général, que j'envoie mes ordres pour faire avancer jusqu'à Bayonne trente bataillons et vingt escadrons qui se rendront à Pampelune avec toute la diligence possible. Vous ne devez point hasarder de passer à Madrid seul et peu accompagné; *vous êtes dans une conjoncture où tout dépend de la conservation de votre personne*: ainsi vous devez seulement marcher jusqu'à Pampelune avec quelques régiments de cavalerie et de dragons, et vous y attendrez le reste des troupes. J'espère que leur valeur et leur zèle pour V. M. rendront les efforts de vos ennemis inutiles.

« Nous n'avons pas été heureux en Flandre; il faut se soumettre aux jugements de Dieu et croire que si nous profitons des disgrâces qu'il nous envoie, elles nous procureront des biens solides et éternels. Soyez bien assuré de mon amitié tendre et constante pour vous, et croyez qu'en quelque occasion que ce soit, je vous en donnerai toujours des marques essentielles (2). »

(1) La bataille fut perdue par Villeroi le 24 mai 1706.

(2) Louis XIV, à Philippe V, 29 mai 1706. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

Le 21 mai seulement, Marie-Louise avait appris à Madrid l'arrivée de la flotte ennemie devant Barcelone et la retraite du comte de Toulouse. Aussitôt M^{me} de Maintenon avait reçu la confidence de sa douleur : « Mon Dieu, Madame, n'aurons-nous jamais que des peines et ne verrons-nous point la fin de nos malheurs qui ne sont déjà que trop longs... Je tâche à prendre courage, mais je vous avoue que j'en ai beaucoup moins sur ce qui regarde le roi que sur le reste, et ces contre-temps du côté où est ce prince m'effraient et m'inquiètent bien plus que quand on croyoit avoir bientôt les ennemis aux portes de Madrid, quoique ce fût un assez grand événement. Toute ma consolation est comme je vous ai dit plusieurs fois dans le Seigneur et dans le roi mon grand-père qui suivra à ce que j'espère ce que lui inspirera la tendresse qu'il a pour le roi son petit-fils. Pour à Madrid, je n'ai de consolation que dans la princesse des Ursins, et que ferois-je sans elle qui est une bonne amie, un bon conseil, et en laquelle on trouve tout ce qu'on cherche et tout ce que l'on trouve si rarement (1). »

Le 24 mai, douze jours après l'événement, les premiers bruits de la levée du siège coururent dans la capitale; la reine implora par M^{me} de Maintenon le secours de Louis XIV : « Je « ne me donne point l'honneur d'écrire au Roi sur les mau- « vaises nouvelles que nous avons apprises aujourd'hui. Je « n'ai pas le courage d'être la première peut-être à lui appren- « dre tous nos malheurs. Je voudrois pouvoir vous les cacher « à vous-même sachant combien vous y serez sensible. Mais, « Madame, il faut pourtant que vous ne les ignoriez pas, puis- « que nous devons espérer, le roi et moi, notre unique secours « dans les bontés du roi notre grand-père... Rien peut-il être « plus cruel que tout cela? Ce n'est pourtant pas ce qui m'afflige le plus. C'est le risque où est la personne du roi que je « vois plus exposé que jamais sans pouvoir avoir aucunes nou- « velles de lui, ni sans pouvoir l'aider en rien. Je me vois

(1) La reine à M^{me} de Maintenon, 21 mai 1706. A. E. Esp. Mém. et Doc., t. 128.

« d'ailleurs dénuée de tout sans savoir quelle sera ma destinée,
 « ni pouvoir prendre aucun parti que triste et hasardeux. Nous
 « vous dépêchons ce courrier pour vous apprendre notre état
 « et pour vous prier, après l'avoir représenté au roi, qu'il m'aide
 « de ses sages conseils et de sa protection. Je les suivrai autant
 « qu'il me sera possible et si nous sommes assez malheureux
 « pour perdre la couronne qu'il nous avoit procurée, je veux
 « au moins avoir la consolation de suivre en tout ses préceptes
 « et de mériter par là la continuation de son estime et de son
 « amitié. Continuez-moi la vôtre, ma chère Madame, je vous
 « conjure. J'en connois tout le prix et quoique reine régnante
 « ou dépoillée vous aurez toujours en moi une amie sincère,
 « reconnaissante et pleine de tendresse. Monseigneur avoit trop
 « contribué à faire roi son fils pour que je puisse douter de
 « l'extrême déplaisir qu'il aura en recevant ces méchantes
 « nouvelles. Faites-lui-en, je vous prie, des compliments et
 « faites-lui bien connoître que mes sentiments pour lui sont
 « aussi tendres que respectueux (1). »

Le 20 mai encore, les nouvelles les plus contradictoires circulaient dans Madrid et la reine se reprenait à espérer la prise de Barcelone (2); ce fut seulement le 6 juin qu'elle sut toute la vérité de la bouche même de Philippe V, arrivé subitement à Madrid, après une marche d'une rapidité prodigieuse (3).

Amelot, persistant dans son erreur sur les dispositions des Espagnols, avait, dès la première rumeur de la levée du siège de Barcelone, écrit à Louis XIV pour le conjurer d'empêcher Philippe V de passer par le midi de la France. « Ce seroit, disait-il, livrer l'Espagne à l'Archiduc (4). » Mais avec une décision rare le roi d'Espagne avait pris son parti : le ton de ses lettres témoigne de la vigueur de ses résolutions.

(1) La reine à M^{me} de Maintenon, 24 mai 1706. A. E. Esp., Mém. et Doc., t. 428.

(2) La même à la même, 26 mai 1706; *Ibid.*; et au roi de France, 26 mai 1706. A. E. Esp., t. 463, f° 227.

(3) La même à M^{me} de Maintenon, 5 juin 1706. *Loc. cit.* — Philippe V, à Louis XIV, 6 juin 1706. A. E. Esp., t. 464, f° 282.

(4) Amelot à Louis XIV, 21 mai 1706. A. E. Esp., t. 459, f° 61.

A Narbonne, ce 27 mai 1706.

« J'ai prié le duc de Noailles de dépêcher ce courrier à
 « V. M. pour lui rendre compte de mon voyage. Je lui dirai
 « seulement que je suis parti ce matin de Perpignan en chaise
 « de poste et que je compte de continuer ma route de même,
 « croyant qu'il n'y a rien de plus important que de me re-
 « montrer au plus tôt en Espagne, et que je ne puis non plus
 « m'y rendre trop tôt pour la défendre moi-même contre les
 « efforts de nos ennemis, et répandre jusqu'à la dernière
 « goutte de mon sang plutôt que de l'abandonner. J'espère
 « toujours de vos bontés que vous voudrez bien me mettre
 « en état de réparer le malheur qui m'est arrivé, et je vous
 « assure que j'en brûle d'envie et d'impatience, et que je
 « n'aurai point de repos que je ne me revoie à la tête d'une
 « armée et aux mains avec mes ennemis (1). »

Trois jours après, il se décide à franchir les Pyrénées et à pousser droit à Pampelune.

A Navarrens, ce 31 mai 1706.

« Ce qui m'a déterminé à faire la diligence que j'ai faite,
 « et à prendre le chemin que je prends, est qu'il me semble
 « par toutes sortes de raisons qu'il n'y a rien de si important
 « que de me faire voir au plus tôt en Espagne. Premièrement
 « il faut détruire les mauvaises impressions que ma retraite
 « par la France y aura faites, et puis, plus tôt j'y rentrerai,
 « et moins la nouvelle du siège de Barcelone aura-t-elle
 « eu le temps d'y faire un mauvais effet. D'ailleurs, *je crois*
 « *qu'il n'y auroit rien de si dangereux dans cette con-*
joncture que de montrer de la méfiance aux Castillans,
 « quand ils ont fait voir de leur côté tant de fidélité et de
 « zèle, et que je ne puis mieux les confirmer dans leurs
 « bonnes intentions qu'en me jetant entre leurs bras, dans
 « un temps aussi épineux que celui-ci avec une entière

(1) A. E. Esp., t. 164, f° 230.

« confiance. Je me suis donc déterminé à prendre le chemin de Pampelune préférablement à celui de Bayonne, « parce que le premier est de beaucoup plus court, que la « Navarre est tranquille, et que l'escorte de huit cents hommes que j'aurois pu avoir en allant par Bayonne ne suffirait pas si l'Espagne étoit révoltée, et est de trop quand « elle ne l'est pas (1). »

Ainsi Philippe V avait deviné, par une intuition de son cœur royal, ce dévouement des Castillans que l'ambassadeur s'obstinaît à nier. Le 2 juin il arrivait à Pampelune et s'excusait encore une fois auprès de son aïeul de n'avoir pas attendu ses ordres pour faire ce qu'il avait fait; il n'avait pas lieu de s'en repentir puisqu'on le recevait avec de grandes acclamations. Il comptait, sitôt à Madrid, reprendre le commandement des troupes et combattre l'Archiduc quelque part qu'il fût; que Louis XIV ordonnaît donc aux siennes de pénétrer en Aragon par Jaca et de passer au plus tôt en Castille. « Je vous supplie de donner vos ordres pour cela au maréchal de Tessé, et de vouloir bien soutenir votre petit-fils qui veut se sacrifier pour la défense de sa couronne avec d'autant plus de joie qu'il croit qu'en la défendant, il vous rend le plus grand service qu'il vous puisse rendre (2). »

Philippe V fut à Madrid le 6 juin. Trois heures après son arrivée, il en faisait part « à son bon grand-père », et se montrait justement fier d'avoir accompli en onze jours ce hardi voyage de Perpignan à Madrid (3).

IV.

Le roi d'Espagne n'était cependant entré dans sa capitale que pour en sortir et pour ordonner à la reine d'en faire autant. Les événements, en effet, se précipitaient de telle sorte

(1) A. E. Esp., t. 164, f° 248.

(2) Philippe V à Louis XIV, 2 juin 1706, t. 164, f° 253.

(3) Philippe V à Louis XIV, le 6 juin 1706. A. E. Esp., t. 164, f° 282.

qu'il n'était plus possible de tenir compte des mâles instructions de Louis XIV qui prescrivaient pour séjour à Philippe V l'armée, à Marie-Louise, la capitale (1).

Le maréchal de Berwick, hors d'état de rien tenter d'efficace jusqu'à l'arrivée des troupes françaises, n'avait pu que retarder la marche des ennemis. Ceux-ci avaient pour général un émigré protestant, Ruvigny, devenu Milord Galloway et pair d'Angleterre, singularité d'autant plus remarquable, suivant une observation de l'abbé Millot, que l'armée française était commandée par un Anglais réfugié, devenu pair et maréchal de France (2). Les Anglo-Portugais, après avoir pris Salamanque, marchèrent sur Madrid où Galloway fit proclamer l'Archiduc le 25 juin 1706. Les habitants ne céderent qu'à la force et montrèrent par tous les moyens qui restaient à leur faiblesse l'attachement qu'ils conservaient à leur souverain légitime. On vit des traits qui rappellent les plus célèbres de l'antiquité; c'étaient des coups de stylet qui toutes les nuits étendaient sur le pavé les soldats isolés; c'étaient des bruits trompeurs semés exprès pour entraîner les généraux à de fausses démarches; c'était encore cette conduite fameuse des courtisanes les plus corrompues qui allaient dans le camp du Mançanarès communiquer aux soldats ennemis les maux hideux dont moururent plus de six mille d'entre eux (3).

Cependant Philippe V et sa femme se montraient dignes des marques les plus rares d'une fidélité fanatique : l'un était à la tête de ses troupes, à quelques lieues de l'ennemi ; l'autre s'était retirée à Burgos, dans la vieille patrie du Cid, séjour incommodé et bien moins sûr que Pampelune, mais du moins en

(1) Louis XIV à la Reine, 14 juin 1706. Arch. d'Alcalá, . 2460. Le roi écrit le même jour à Amelot : « Je vois par la lettre que la Reine m'a écrit qu'elle songe à se retirer à Pampelune ou à Fontarabie, mais il faut la détourner de ce projet. » Le roi à l'armée ; la reine dans sa capitale jusqu'à la dernière extrémité ; ces mêmes instructions sont répétées dans la lettre du 21 juin. On voit que les conseils énergiques n'ont pas fait défaut du côté de la France. A. E. Esp., t. 455, f° 258 et 264.

(2) *Mémoires de Noailles*, p. 193.

(3) Lire au sujet de tous ces faits le curieux récit de Saint-Philippe, *Mémoires*, t. II, p. 48.

terre castillane; elle y réunissait autour d'elle les membres fidèles des conseils de la monarchie; le roi et la reine avaient envoyé leurs pierreries en France pour se procurer quelque argent; ni les souffrances physiques, ni les défaites, ni les trahisons multipliées ne pouvaient dompter leur courage (1). « Me voici arrivée en cette ville, écrit Marie-Louise à Louis XIV, « où le roi a voulu que je vinsse; je souhaite que ma présence « produise l'effet qu'il s'en est proposé. J'ai souffert toutes les « incommodités imaginables, tant par la chaleur et la poussière « excessive que par les mauvais gîtes que j'ai trouvés, ayant « été obligée d'être dans des maisons tombantes; celle où je « suis maintenant n'est guère moins délabrée; mais tout cela « n'est pas grand chose si le roi votre petit-fils peut vaincre « ses ennemis.

« Les peuples de ce pays ont montré beaucoup de joie de « me voir; cependant je ne répondrois pas que si on les som- « moit pour reconnoître l'Archiduc, la crainte ne les obligeât « de le faire. J'ai reçu hier une lettre d'une ville appelée Pa- « lencia, qui se trouve à quarante lieues de l'armée portugaise, « et qui me demande si elle doit lui donner l'obéissance sur « une simple lettre que les habitants ont reçue des généraux. « Vous croyez bien quelle a été ma réponse; mais cela me con- « firme dans l'opinion que la plus grande partie de nos sujets « quoiqu'ils nous aiment ne laissent pas de trembler.

« Le roi votre petit-fils vous informe de tout ce qui se passe « d'ailleurs; c'est ce qui m'oblige à ne vous en point parler. « Je me donnerai l'honneur de vous dire que j'ai appris avec « joie que l'on avoit levé le siège d'Ostende et que l'on espéroit « qu'on en feroit autant de celui de Nieuport: les favorables « succès donneroient le temps de respirer en Flandres et pour- « roient arrêter la rapidité de la fortune de nos ennemis. Il « faut avoir autant d'élévation d'âme et de grandeur de courage « que vous en avez pour soutenir tout ce que vous soutenez.

(1) Philippe V expose ces faits et les raisons de sa conduite dans une lettre à Louis XIV datée du camp de Nuestra Señora de Sopetrán le 27 juin 1706. Arch. d'Alcalá. Est., I. 2574.

« J'avoue à V. M. que quand je fais réflexion à la peine que « vous avez pour l'amour de nous que je ne saurois être sensible « à autre chose. J'espère un jour que Dieu nous consolera « tous..... Je ne puis m'empêcher de vous demander quel a été « le dessein de mon père, en abandonnant Turin et les autres « places : prétend-il par là faire quelque coup extraordinaire « contre nous et contre lui-même, ou bien venir à la raison? « L'incertitude où j'en suis me fait penser mille choses diffé- « rentes, qui tantôt m'affligenent et d'autres fois me flattent. Que « je plains ma mère dans des états si violents (1)! »

Accablée de maux, Marie-Louise, s'affligeait de ceux d'autrui, même quand ils étaient mérités. L'exil de la reine douairière que Philippe V avait fait sortir de Tolède, parce qu'elle était soupçonnée de connivence avec l'ennemi, ne lui arrachait que des paroles de commisération (2); et la blessure du duc d'Orléans devant Turin lui causait une peine extrême (3). Enfin sa vail- lance était telle qu'elle la communiquait aux autres. Par une feinte gaieté elle combattait le chagrin de celle qu'elle appelait « sa bonne et aimée amie, » M^{me} de Maintenon : « Permettez- moi de vous dire, lui mandait-elle, que vous poussez un peu trop loin votre mélancolie. Il faut vivre longtemps pour voir la fin de nos malheurs et pouvoir jouir du repos après tant de peines. Peut-être ce temps-là viendra-t-il plus tôt qu'on ne croit. Espérons en la bonté de Dieu et ne désespérons de rien (4)! »

Oui, M^{me} de Maintenon avait le droit de s'écrier dans une lettre à la princesse des Ursins : « Quel spectacle de voir cette reine éprouver à dix-huit ans le renversement d'un royaume, et se voir errante, chercher quelque lieu où l'on veuille la recevoir! mais il est encore plus étonnant qu'elle soutienne l'état où elle est avec tant de soumission et de courage (5). »

(1) La reine d'Espagne à Louis XIV, 6 juillet 1706. A. E. Esp., t. 163, f° 42.

(2) La même à M^{me} de Maintenon, 25 août 1706. Ibid., *loc. cit.*

(3) La même à la même, 7 octobre 1706, *loc. cit.*

(4) La même à la même, 6 août 1706, *loc. cit.*

(5) M^{me} de Maintenon à la princesse des Ursins, 18 juillet 1706; Geffroy, t. II, p. 90.

Cependant les mauvaises nouvelles se succédaient. Tolède et Alcala prêtaient obéissance à l'Archiduc; le peuple de Saragosse se soulevait et obligeait la municipalité à le reconnaître; le munitionnaire-général passait à l'ennemi; le comte de Santa-Cruz livrait Carthagène; le comte de Galvez, frère du duc de l'Infantado, le comte de las Amayuelas, le comte d'Oropeza, le comte de Haro, le comte de Lemos, le patriarche des Indes, Benavidès, l'ancien grand-inquisiteur Mendoza, se rangeaient publiquement sous le drapeau de Charles III; Medina-Celi ne se rendait à Burgos qu'à petites journées, ce qui faisait dire au comte de La Corzana, compagnon de Galloway, qu'il ne se pressait pas parce qu'il attendait l'Archiduc; la plupart des grands s'étaient retirés dans leurs terres afin d'y voir venir les événements (1); enfin il n'était pas jusqu'à Porto-Carrero qui ne parût embrasser la cause autrichienne. Depuis plusieurs mois déjà ce prélat était devenu suspect. « Tandis que l'archevêque de Grenade, écrivait Amelot, a de son propre mouvement tiré une contribution volontaire de son clergé, le cardinal Porto-Carrero ne donne pas signe de vie. Il est ulcéré d'avoir quitté le pouvoir et ne l'a quitté que parce qu'il n'étoit pas le maître absolu (2). » Lorsque l'ennemi approcha de Tolède, il ne marqua aucune inquiétude, et, lorsqu'il y entra, « ce cardinal donna les mains à l'acclamation de l'archiduc Charles (3); » Saint-Philippe va jusqu'à prétendre qu'il illumina son palais, chanta le *Te Deum* dans sa cathédrale, et donna un banquet superbe à tous les officiers où l'on but à la santé de Charles III (4). Le marquis de Mancera, si connu lui aussi par son dévouement à la maison de Bourbon, faisait preuve d'une regrettable faiblesse; après avoir reproché au roi son maître, à la veille du départ de Madrid, l'ignorance où l'on avait tenu lui et ses collègues des affaires de l'État, il

(1) Amelot à Louis XIV, 4 juillet 1706; A. E. Esp., t. 460, f° 6; Louis XIV à Amelot, 5 juillet. Ibid., t. 156, f° 4; — La reine d'Espagne à M^{me} de Maintenon, 6 juillet 1706. — *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II.

(2) Amelot au roi, 10 février 1706. A. E. Esp., t. 457, f° 200.

(3) Le même au même, 3 octobre 1706. Ibid., t. 161, f° 40.

(4) *Mémoire de Saint-Philippe*, t. II, p. 65 sq.

se sauvait en France, et adressait à Louis XIV une lettre pitoyable pour lui demander quelque secours; sinon il serait réduit à mendier et à passer ses derniers jours dans un hôpital (1); le duc de Gramont appuyait cette démarche par une lettre à Torcy (2), mais Amelot la flétrissait en termes sévères : « Il est vrai, écrivait-il à Louis XIV, que lorsque le roi d'Espagne parla aux grands, suivant l'avis de tous ses ministres, pour leur expliquer l'état des choses, le marquis de Mancera seul répondit très mal à propos que comme ils n'avoient eu aucune connoissance des affaires ni des résolutions qui se prenoient, ils n'étoient pas en état d'en dire leur sentiment. Il y a là-dessus trois choses à remarquer. La première, que le marquis de Mancera étant ministre du Despacho avoit plus de tort que les autres de parler ainsi. La seconde, que le Roi ne leur demandant pas leur avis, cette plainte étoit hors de saison, et la troisième c'est que le marquis de Mancera fut le seul qui répondit de cette manière et qu'ayant quatre-vingt-onze ans, d'autres disent quatre-vingt-seize on ne s'arrête guère à ce que dit un homme parvenu à la décrépitude. V. M. peut juger du cas que l'on doit faire de la tête de ce ministre par l'indigne foiblesse qui l'a poussé à se retirer en France et à vous demander du pain, comme si les ennemis étoient à ses trousses, et pendant qu'il passe pour un des hommes d'Espagne qui a le plus d'argent comptant. Tous les ministres du Roi votre petit-fils qui sont ici ont honte en apprenant cette démarche et n'ont pu l'excuser qu'en se disant les uns aux autres qu'on s'apercevoit depuis longtemps que le marquis de Mancera radotoit (3). »

Le roi de France apprenait ces déflections avec la philosophie d'un homme qui n'est point habitué à compter sur le dévouement désintéressé d'autrui : « Je suis persuadé, marqua-t-il à Amelot, que vous n'attendiez pas beaucoup de fruit du discours que le roi d'Espagne a fait aux grands. J'ai vu par

(1) Le marquis de Mancera à Louis XIV, 4 juillet 1706. A. E. Esp., t. 160, f° 9.

(2) Le duc de Gramont à Torcy, 7 juillet. Ibid. f° 21.

(3) Amelot au roi, 20 juillet 1706. A. E. Esp., t. 160, f° 90.

d'autres lettres qu'ils s'étoient seulement servis de cette occasion pour reprocher comme ils ont fait en d'autres rencontres le peu de confiance que le Roi leur maître leur témoignoit depuis long-temps, et même que les plus gens de bien appelés à cette assemblée s'étoient plaints du mépris qu'on avoit toujours fait de leurs avis. » Il excusait même le vieux Porto-Carrero : « J'ai vu avec déplaisir que le cardinal Porto-Carrero s'étoit dédit de la promesse qu'il avoit faite. Je ne doute pas que les conseils de sa famille et de ceux qui lui sont le plus attachés l'aient détourné de satisfaire à la parole qu'il avoit donnée. Ils lui auront apparemment représenté l'incertitude des affaires, le roi d'Espagne fuyant de sa capitale, l'Archiduc s'avancant et ne trouvant nul obstacle à ses progrès dans aucun des États de la monarchie, et l'armée de ses alliés aux portes de Madrid. Ils lui auront dit que ce seroit une imprudence dans ces circonstances de donner lieu de l'accuser d'avoir violé la foi publique, enfin ils se seront servis de la réflexion ordinaire aux Espagnols qu'il faut songer au lendemain ; je crois que ces considérations auront ébranlé le cardinal Porto-Carrero, naturellement foible, et j'attribue son changement à sa timidité, plutôt qu'à quelque infidélité de sa part envers le Roi son maître... Rien ne fait mieux voir qu'il croit les affaires portées au point d'une prompte révolution, que le refus qu'il a fait de suivre le Roi six semaines après avoir promis de sortir de Madrid avec la reine d'Espagne.

« On ne doit pas douter aussi que les grands d'Espagne retirés dans leurs terres n'y soient allés dans l'intention d'attendre tranquillement chez eux cette révolution, que les mieux intentionnés regardent peut-être avec indifférence (1). »

Ce n'est pas la première fois, ni la dernière, que nous verrons le plus absolu des rois de France raisonner avec ce parfait sang-froid sur les sentiments des sujets à l'égard de leurs souverains et concevoir sans s'indigner qu'ils puissent dans les cas douteux aller où leur intérêt les appelle. Ce monarque qui

(1) Louis XIV à Amelot, 5 juillet 1706. A. E. Esp., t. 456, f° 4.

incarne un principe à plus que tout autre le sens des nécessités historiques et de ce qu'on pourrait nommer les fatalités de l'heure présente : il sait mieux que personne que tous les droits du monde peuvent et doivent céder devant des circonstances plus fortes qu'eux ; sa foi même dans la Providence, qui le mène à voir dans le fait accompli l'expression de la volonté divine, le soutient dans cette croyance et l'élève pour ainsi dire au-dessus du dogme même de la légitimité, tel que l'ont formulé certains doctrinaires plus royalistes que Louis XIV ; il était, n'en doutons pas, capable d'inventer cette pensée, si heureusement exprimée par un historien moderne, qu'il y a dans l'histoire des légitimités successives. On en aura la preuve la plus évidente quand nous traiterons des renonciations qu'il imposa quelques années plus tard au roi d'Espagne son petit-fils.

Cependant le peuple castillan, si calomnié par Amelot comme par ses prédecesseurs, réparaît par les prodiges d'un zèle admirable les fautes et les trahisons des grands. L'ambassadeur français n'en revenait pas, mais il enregistrait consciencieusement dans ses lettres les témoignages de son erreur passée ; un jour c'étaient les principales villes d'Andalousie, Séville, Grenade, Cordoue et Jaen, autrefois capitales de royaume, qui convenaient de mettre quinze mille hommes sur pied, pour se défendre jusqu'à la dernière extrémité ; une autre fois, c'étaient les habitants d'Alhalla qui arrêtaient dans leur fuite le comte de Lemos et sa femme, voulant les lapider pour châtier leur trahison ; ceux de Colmenara voulaient incendier la maison du comte de Fuensalida dont le père, à la fin du règne de Charles II, avait refusé de se prononcer en faveur des droits du duc d'Anjou ; à Salamanque, les femmes et les enfants se soulevaient contre les soldats de l'Archiduc ; à Madrid, quelques Valenciens et Catalans qui avaient crié « Vive Charles III ! » étaient assommés par des gens du peuple ; dans les campagnes, les paysans, conduits par leurs curés, attaquaient les convois et rendaient la vie presque impossible à l'envahisseur. « J'a-

voue à V. M., écrivait Amelot, que je n'aurois jamais cru en aucun temps ce que je vois des peuples de Castille (1). »

Louis XIV aurait souhaité que son petit-fils répondit avec élan à ces manifestations de fidélité : « J'apprends avec plaisir, écrit-il à Amelot, le 25 juillet, que les deux Castilles et l'Andalousie donnent de nouvelles marques de leur zèle et de leur attachement aux intérêts du roi mon petit-fils. Je ne suis point en peine des termes que vous aurez fait insérer dans les réponses que le roi d'Espagne leur a faites. Mais j'ai sujet de l'être de la manière dont il répond lui-même à ceux dont il a reçu quelque service. L'état où il se trouve présentement l'oblige à ménager bien des gens qui lui seroient inutiles s'il étoit paisible possesseur de son royaume. *Une seule parole dite à propos engage quelquefois plus que des récompenses effectives*, que l'on ne peut pas donner en toutes occasions et à toutes sortes de personnes. Un silence obstiné est au contraire regardé comme une sorte de mépris, *et plus les sujets ont de courage, plus ils sont sensibles à la peine de se croire méprisés de leur maître*. Je sais que le roi d'Espagne éloigne de lui, par ce silence continual, ceux qui lui seroient le plus attachés et quoi-qu'on ne le puisse attribuer qu'à sa timidité, elle est considérée comme mépris et elle produit le même effet. On doit aussi la regarder comme un défaut essentiel dans un roi qui règne depuis six ans (2). »

Malgré tout, le dévouement des Castillans porta ses fruits ; le 5 août, Madrid rentra sous la domination de Philippe V et en manifesta une joie extrême. Quelques maisons de gens attachés à l'Archiduc furent pillées; le peuple en brûla les meubles pour montrer qu'il voulait punir les trahis et non profiter de leurs dépouilles (3). Philippe ne souffrit pas qu'une nouvelle proclamation fut faite en sa faveur et Louis XIV l'en approuva « car elle auroit été entièrement contraire au droit de

(1) Amelot à Louis XIV, 12 et 25 juillet 1706. A. E. Esp., t. 160, f° 56 et 112.

(2) Louis XIV à Amelot, 25 juillet 1706. Girardot, t. I, p. 139.

(3) Mémoires de Noailles, p. 196.

souveraineté qui n'avoit jamais cessé en sa personne (1). »

C'est encore la reine qui, à propos de ces événements, trouva le mot vrai et parti du cœur : « On a bien vu, en cette occasion, écrivit-elle, qu'après Dieu c'est les peuples à qui nous devons la couronne... Nous ne pouvons compter que sur eux, mais, grâce à Dieu, ils font le tout (2)! »

V.

Une tâche bien difficile était réservée à Amelot avant la fin de cette triste année 1706 : celle d'amener le jeune monarque rentré dans sa capitale, au bruit des acclamations populaires, à accepter avec les négociations de la paix, l'idée du démembrément de ses États.

Deux fois, dans le courant de 1706, Louis XIV avait voulu faire la paix. La première fois au mois d'avril, il l'espérait presque favorable. Il comptait positivement sur la déflection du duc de Savoie; ce prince recevrait la plus grande partie du Milanais, céderait à la France Nice et la Savoie, et se chargerait de défendre l'Italie du nord contre l'Autriche; les régiments français retirés de cette région iraient renforcer les autres armées et les rendraient supérieures à celles de l'ennemi; Louis XIV comptait que l'affection de Marie-Louise pour son père la porterait à ne point s'opposer au démembrément du Milanais (3).

Au mois d'octobre, après une guerre marquée en Espagne par la prise de Madrid, aux Pays-Bas par la défaite de Ramillies, en Italie par le désastre de Turin, les conditions devaient être tout autres. Dès le 10 octobre, Louis XIV fit pressentir à son petit-fils cette dure vérité (4), et, le 24, il avertit officiellement Amelot de ses intentions : « La guerre, lui mandait-il, devient tous les jours plus difficile à soutenir par l'épuisement

(1) Louis XIV à Amelot, 22 août 1706. Girardot, t. I, p. 447.

(2) La reine d'Espagne à M^{me} de Maintenon, 3 novembre 1706; *loc. cit.*

(3) Louis XIV à Amelot 11 avril 1706. A. E. Esp., t. 155, f° 295.

(4) Louis XIV à Philippe V, 40 octobre 1706. Arch. d'Alcalá, t. 2460.

des forces, par la lassitude des peuples, et par les révolutions arrivées dans plusieurs des principaux États de la monarchie d'Espagne. J'ai fait jusqu'à présent tous les efforts possibles pour en maintenir l'union. L'Espagne m'a peu secouru. Il est très difficile de réparer les pertes passées. Après avoir soutenu la guerre pendant six ans, il est bien plus à propos de songer enfin à la paix. J'avois tenté différentes voies pour disposer les choses de manière qu'on pût parvenir à la conclure promptement, et même avant que le bruit se répandit de ces négociations secrètes. Comme elles n'ont pas réussi, j'ai jugé qu'il convenoit de faire voir à toute l'Europe que je ne prétends pas éterniser la guerre, et, qu'ayant pris les armes par la seule nécessité de ma propre défense et de celle du roi mon petit-fils, j'étois prêt à les quitter toutes les fois qu'on pourroit convenir de conditions propres à rétablir solidement le repos général. Je propose pour cet effet aux Anglois et aux Hollandais d'envoyer incessamment des plénipotentiaires dans un lieu dont on conviendra pour traiter, et le choisir dès à présent entre Mons et Bruxelles, afin d'épargner les longueurs que les difficultés préliminaires ont toujours apportées aux négociations des grands traités.

« Vous informerez le Roi mon petit-fils de cette proposition, et vraisemblablement elle sera devenue publique ici lorsque vous en recevrez la nouvelle. Je vous ferai savoir les réponses de l'Angleterre et de la Hollande, aussitôt que je les aurai reçues. Si la proposition est acceptée, je vous instruirai de celles qu'il conviendra de faire pour la paix; sinon, il faudra songer uniquement à faire de nouveaux efforts pour soutenir la guerre, et pour animer les peuples d'Espagne à leur défense.

« Au reste, après les malheurs arrivés, *le Roi d'Espagne doit s'attendre à de grands démembrements de la monarchie*, lorsqu'il sera question de traiter avec ses ennemis, et il est nécessaire que vous ayez soin de l'y préparer (1). »

(1) Louis XIV à Amelot, 24 octobre 1706. Girardot, t. I, p. 161.

Sitôt que le duc d'Albe eut appris la résolution de Louis XIV, il vint le conjurer de ne la point exécuter; le roi de France ne put que lui répondre qu'il était hors d'état de soutenir plus longtemps une guerre aussi pesante (1).

Philippe V reçut avec fermeté la communication d'Amelot, mais il témoigna dans une lettre à son aïeul « qu'il n'étoit pas aussi peu sensible qu'on l'avoit quelquefois accusé de l'être ». Il lui représenta combien il souffrirait de voir démembrer ses États « avant même d'avoir goûté la douceur de les posséder; « combien les sentiments, qu'il avoit dans le cœur et qui sont « ordinaires au sang de Louis XIV », lui en rendaient la pensée odieuse.

S'agissait-il de faire la paix ou de la faire bonne? N'était-ce pas affaiblir la France que d'affaiblir l'Espagne maintenant que les deux monarchies étaient si unies? Louis XIV enfin voulait-il soutenir ou ruiner son ouvrage (2)?

Amelot de son côté pria le roi son maître d'user de générosité à l'égard de l'Espagne et de ne pas admettre surtout que la Castille et l'Aragon formassent deux royaumes séparés, bien que la France y trouvât peut-être son compte dans l'avenir (3).

Les ennemis, par leurs exigences arrogantes, devaient faire triompher les vœux de Philippe V: les Anglais et les Hollandais rejetèrent le projet de conférences mis en avant par Louis XIV. Le duc d'Albe, aussi heureux de cette nouvelle qu'il avait été affligé de la précédente, supplia son maître, à la prière de Louis XIV, de demander à ses sujets les derniers sacrifices puisqu'il s'agissait de leur propre défense. S'ils les refusaient à leur souverain légitime, ils seraient obligés d'en faire pour l'Archiduc de plus considérables; et ils n'échapperaient pas davantage au démembrement de leur patrie, puis-

(1) Louis XIV à Amelot, 2 novembre. Ibid., p. 164, et lettre du duc d'Albe; Arch. de Simancas, Est. I. 4303.

(2) Philippe V à Louis XIV, 11 novembre 1706. A. E. Esp., t. 165, f° 321.

(3) Amelot au roi, le 11 novembre 1706. Ibid., t. 162.

qu'il faudrait bien que Charles III payât le duc de Savoie en Italie, les Hollandais aux Pays-Bas, les Anglais aux Indes (1).

Le roi de France lui-même corrobora par cette lettre, toute pleine de sentiments élevés, les avis du duc d'Albe et ceux d'Amelot :

A Versailles, le 28^e novembre 1706.

« Vous avez dû juger de la nécessité de la paix puisque je « songeais à la conclure dans la conjoncture présente. Les né- « gociations ne sont pas heureuses quand elles ne sont pas « secondées par les événements de la guerre et j'avois au moins « autant de répugnance que vous-même à consentir à la di- « vision nécessaire des États unis à votre couronne. *J'ai long-*
 « *temps avant vous les sentiments que votre naissance vous*
 « *inspire* et vous leur donnez un nouveau degré de vivacité
 « par la confiance entière que vous me témoignez. Mais je
 « devois à mes peuples et au soin que je suis obligé de
 « prendre de leur conservation les démarches que j'ai fa-
 « tes pour finir bientôt une guerre très onéreuse à mon
 « royaume. Mes offres pour conférer de la paix ont été inutiles
 « et mes ennemis, éblouis de leurs succès, se flattent d'en
 « obtenir encore de plus grands à l'avenir. *Ils refusent de*
 « *traiter*. Ainsi je suis libre des engagements que j'avois bien
 « voulu prendre et maître de suivre entièrement ce que ma
 « gloire et nos intérêts demandent que je fasse encore pour
 « V. M. Je ne suis plus occupé que de faire de nouveaux efforts
 « pour obliger nos ennemis à se repentir de leur opiniâ-
 « treté (2). »

Du moment qu'on ne pouvait plus compter sur la paix, il fallait faire la guerre avec vigueur (3)

Amelot et Philippe V ne demandaient pas mieux; le premier soutenait un travail immense et disait du second qu'il mon-

(1) Le roi à Amelot, 28 novembre 1706. Girardot, t. I, p. 169.

(2) Arch. d'Alcala, l. 2460.

(3) Louis XIV à Philippe V, le 5 décembre 1706, Arch. d'Alcala, l. 2460

trait plus d'énergie, de hardiesse et d'initiative qu'à aucune époque de son règne (1). « Le roi, écrivait de son côté la princesse des Ursins à M^{me} de Maintenon, est d'une vivacité et d'une application à ses affaires merveilleuse. Ce n'est plus ce prince qu'il falloit exciter à en prendre soin et à agir en maître : il sent qu'il l'est présentement, et il le sent avec plaisir ; il veut tout savoir, raisonne sur toutes sortes de matières avec tout le sens possible, explique à ses ministres des difficultés qui les embarrassent ; et après leur avoir demandé leur sentiment, s'il n'en est pas content, et qu'il croie mieux penser qu'eux, il décide hardiment et si bien que ces messieurs en restent surpris et charmés (2). »

L'année 1707 allait donc s'ouvrir sous des auspices un peu moins sombres : « Dieu veut affaiblir nos ennemis, disait Louis XIV, après nous avoir éprouvés par les événements de la dernière campagne. Il faut, par notre soumission, obtenir de lui de nouvelles grâces et mériter qu'il les répande sur l'application que vous donnez à vos affaires (3). »

(1) Amelot à Louis XIV, 29 novembre 1706. A. E. Esp., t. 402, f° 97.

(2) Le 6 décembre 1706. *Mémoires de Noailles*, p. 197.

(3) Louis XIV à Philippe V, 18 novembre 1706. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

CHAPITRE IV.

Succès du roi d'Espagne. — Principales réformes accomplies par Amelot après la rentrée de Philippe V à Madrid et la victoire d'Almanza.

(1706-1707.)

Philippe V, en rentrant à Madrid, s'était trouvé dans la nécessité de poursuivre et de châtier légalement ceux qui avaient adhéré à la cause de l'Archiduc.

La princesse des Ursins et Amelot le poussaient à user de rigueur; ils voulaient qu'on recherchât avec soin ceux des Castillans qui n'avaient pas été fidèles; jaloux de diminuer le mérite de ceux-là même qui l'avaient été jusqu'au sacrifice, ils prétendaient que la haine des Aragonais, des Catalans et des Portugais, si naturelle aux Castillans, avait été le seul mobile de leur conduite et qu'il n'y avait nulle raison de les ménager plus que les autres (1).

Louis XIV jugeait de leur conduite avec des sentiments plus généreux et plus dignes d'un roi : « Vos ennemis, mandait-il à son petit-fils, ne doivent plus espérer de réussir, puisque leurs progrès n'ont servi qu'à faire paraître le courage et la fidélité d'une nation toujours également brave, et constamment attachée à ses maîtres. Vos peuples ne se distinguent point des troupes réglées, et je comprends aisément que tant de preuves de leur amour pour vous augmentent la tendresse particulière que vous avez toujours eue pour eux. *Elle leur est due;* et je vous exhorterois à leur en donner de fréquents témoignages, si

(1) « Ce sont là les raisons qu'alléguait la princesse des Ursins à Amelot pour lui prouver qu'on pouvait ne pas ménager les Castillans. » *Mémoires de Saint-Philippe*, t. II, p. 69 et 92. — Amelot à Louis XIV, 24 août 1706. A. E. Esp., t. 160, f° 242.

je ne savois que vos sentiments sur ce sujet sont entièrement conformes aux miens (1). »

A l'égard des coupables, le roi de France conseillait de la modération et de la lenteur à punir; il était bon de savoir qui avait manqué à son devoir, il ne l'était pas de montrer tout ce qu'on savait; d'ailleurs il ne convenait pas de donner lieu à l'Archiduc, maître de plusieurs provinces, d'user de représailles à l'égard des serviteurs de Philippe V (2). En revanche, il était légitime et nécessaire de profiter des circonstances pour exécuter les réformes devant lesquelles on avait reculé l'année précédente.

I.

Philippe V, heureusement, fut plus sensible aux conseils de son aïeul qu'à ceux d'Amelot et de la princesse des Ursins.

Tandis que la *camarera* chassait du palais trois cents dames qui avaient refusé de suivre la cour à Burgos, ou dont les parents avaient témoigné quelque sympathie à l'Archiduc (3), le roi savait pardonner. Il maintenait dans sa charge un conseiller de Castille, un descendant de Christophe Colomb, La Reategui, bien qu'il eût rendu la justice au nom de l'Archiduc, parce qu'au sein même du tribunal autrichien, il avait été utile au parti du roi; il traitait avec la même indulgence d'autres seigneurs rebelles; il imputait la conduite de Porto-Carrero à la faiblesse d'un vieillard qui avait craint les vengeances de Charles III, et ne se souvenait que des services éminents qu'il avait rendus à la cause des Bourbons (4); enfin, sur l'avis formel de Louis XIV, il est vrai, il ordonnait que les pensions de la reine douairière, exilée à Bayonne, lui fussent régulièrement payées et qu'on la traitât avec tous les égards imaginables (5).

(1) Louis XIV à Philippe V, 13 août 1706. Arch. d'Alcalá, I, 2460.

(2) Louis XIV à Amelot, 13, 29 août, 6 septembre 1706. Girardot, t. I, p. 445, 449, 451.

(3) Saint-Simon, t. III, p. 285.

(4) Saint-Philippe, t. II, p. 62; Combes, op. cit., p. 261.

(5) « Il ne convient pas au roi d'Espagne de laisser dans la misère la veuve d'un roi dont il doit honorer la mémoire. » Louis XIV à Amelot, 6 septembre, 3 et 10 octobre 1706, Girardot, t. I, p. 449, 457, 460.

Quant aux réformes à appliquer, elles devaient, selon Louis XIV, porter sur deux points : la réduction du nombre des conseillers de chaque tribunal, afin d'abréger les délibérations et de centraliser davantage le pouvoir; l'application aux grands du décret sur les revenus et les biens aliénés préparé par Orry en 1705. La révocation des conseillers qui avaient reconnu l'Archiduc fournirait un moyen facile d'exécuter la première mesure; et pour les grands on n'avait plus à compter avec eux, « puisque chaque ordinaire apprenoit que quelques-uns des plus considérables manquoient à leur devoir, qu'aucun ne se signaloit par un zèle particulier, que leur foiblesse enfin et leur incapacité de faire du mal avoient éclaté à tous les yeux pendant la crise (1). »

Conformément à ces instructions, Philippe V rendit d'abord deux décrets : par l'un il déclarait privés de leurs emplois tous ceux qui, contre ses ordres formels, avaient assisté aux conseils ou siégé dans les tribunaux, même inférieurs, pendant que le marquis de Las Minas avait commandé à Madrid; par l'autre, il constituait une Junte chargée de punir selon les lois ceux qui s'étaient rendus coupables d'une faute plus grave que la simple désobéissance (2).

Puis d'autres ordonnances modifièrent comme il suit l'organisation des conseils. Celui de Castille, qui était composé de vingt conseillers, fut réduit à seize, chiffre tout juste suffisant pour le nombre des affaires qui y étaient portées et décidées. Celui d'Aragon, de seize conseillers fut ramené à huit; celui d'Italie, de douze à huit, parce qu'il n'y avait que quatre conseillers qui eussent failli à leur devoir; celui des Indes de vingt-quatre à huit; celui des Finances de vingt-huit à dix, parce qu'il s'était trouvé un pareil nombre de conseillers fidèles; mais les deux premières places qui viendraient à vaquer ne devaient pas être remplies, de sorte que dorénavant il ne resterait que huit conseillers des finances. Le conseil des Ordres, au lieu de

(1) Amelot au roi, 23 août 1706. A. E. Esp., t. 160, f° 242. — Louis XIV à Amelot, 6 septembre et 3 octobre. Girardot, t. 1, p. 451 et 458.

(2) Amelot à Louis XIV, 3 octobre 1706. A. E. Esp., t. 161, f° 40.

huit conseillers n'en compta plus que six. Plusieurs *secrétaireries* furent supprimées, grâce à la fusion de deux en une. Bref, si les ordonnances de 1706 ne supprimèrent pas le régime polysynodique, du moins elles en atténuèrent les inconvenients. La subordination des conseils au Despacho avait déjà donné plus d'unité au gouvernement; la diminution du nombre de leurs membres rendit plus rares les discussions stériles et fortifia l'action de ces corps, chacun dans sa sphère (1).

Du conseil des Finances dépendaient trois cent quatre-vingt-deux agents subalternes commis à l'examen et à la revision des comptes; on en retrancha cent quarante-deux. Dans les autres services, les suppressions d'emplois furent moins nombreuses et Philippe V gracia la plupart des petits fonctionnaires qui avaient été entraînés par l'exemple de leurs supérieurs à servir l'usurpateur (2).

Le dernier de tous ces décrets, celui qui ordonnait que, vu l'état de la monarchie, tous les droits et impôts aliénés par Philippe V et par ses prédécesseurs seraient perçus par la couronne pendant une année, fut signé le 21 novembre 1706 et expédié à Louis XIV (3).

Ce prince recommanda de suivre en l'appliquant les règles de la plus stricte justice « persuadé que quelque pressant que pût être l'état des affaires, le roi d'Espagne ne voudroit pas s'emparer sans droit du bien des particuliers pour l'employer à son service. » Il lui paraissait aussi très difficile d'étendre ce décret aux royaumes de Naples et de Sicile. En effet, tous les droits et domaines qui avaient appartenu autrefois aux rois de Naples et de Sicile avaient été vendus à des particuliers. Si on entreprenait de priver ceux-ci de leurs biens, on les exciterait à une révolte qui serait bientôt soutenue par les ennemis. Enfin il fallait prévoir que plusieurs grands prendraient prétexte de la nécessité où ce décret les réduirait pour se retirer dans leurs terres; ils pourraient être plus dangereux parmi

(1) Amelot à Louis XIV, 5 octobre 1706. A. E. Esp., t. 161, f° 433.

(2) Louis XIV à Amelot, 17 octobre 1706, Girardot, t. 1, p. 461.

(3) Ce décret se trouve à la Bibliothèque N^e MSS. Espagne, n° 270.

leurs vassaux qu'à la cour, et par conséquent il importerait de les surveiller (1).

Le duc de Medina-Celi ne devait pas tarder à justifier ces fâcheux pronostics. Il fit sur le champ rédiger un mémoire tendant à prouver que ses biens ne devaient pas être soumis au décret du 21 novembre. L'argumentation à laquelle il avait recours ne laissait pas que d'être insolente. Descendant des anciens rois de Castille, il avait des droits, disait-il, à la couronne d'Espagne ; il consentait à ne pas les faire valoir, mais en dédommagement il exigeait qu'on lui laissât, libres de toutes taxes, ceux des biens de la couronne qui étaient venus entre ses mains (2). Pour contrebalancer aux yeux du peuple l'effet de cette opposition égoïste, il combattait du même coup un impôt onéreux et très impopulaire qui existait depuis 1341 : c'étaient les *alcavadas*, ou droit de dix pour cent sur la valeur de toute marchandise, payable par le vendeur. Philippe V fut obligé de faire quelques concessions à Medina-Celi, mais l'édit de révocation n'en suivit pas moins son cours.

On se rappelle enfin que le programme d'Amelot comportait la restriction des immunités juridiques et financières de l'Église ; en 1705, il avait attaqué vainement les premières ; en 1706, il n'osa pas heurter de front les secondes. Du moins chercha-t-il à faire contribuer l'Église à la défense du royaume, et voici comment il s'y prit.

On avait grande opinion en Espagne de l'importance des richesses en argenterie travaillée que renfermaient les églises, et d'autre part on les considérait comme sacrées. Louis XIV croyait qu'on s'exagérait beaucoup la valeur des sommes qu'elles représentaient, mais il pensait aussi qu'on pouvait tirer parti de l'idée que le public s'en faisait, à condition de respecter, en les utilisant, tous les scrupules des Espagnols (3).

(1) Louis XIV à Amelot, 19 décembre 1706. Girardot, t. I, p. 172.

(2) Mémoire de don Luis Francisco de Lacerda, duc de Medina-Celi, tendant à prouver que ses biens ne doivent pas être soumis au décret du 21 novembre 1706 ordonnant la restitution à la couronne des droits qui en ont été séparés. » Bibliothèque nationale. MSS. Espagne, n° 453.

(3) Louis XIV à Amelot, 30 janvier 1707. Girardot, t. I, p. 182.

Partant de cette donnée, Amelot conçut le plan d'un emprunt de quatre millions, gagé sur l'argenterie des églises, la restitution de celle-ci étant assurée à des dates fixes par des assignations sur des fonds certains. Le roi de France approuva pleinement l'opération : « Suivant ce projet, écrivit-il à Amelot, l'Église ne court aucun risque; et quand même il y auroit quelque péril pour les sommes qu'on lui demande, il vaudroit mieux les perdre pour soutenir la religion en Espagne que de laisser ces mêmes biens et toutes les richesses des Églises exposées comme elles le seroient au pillage des troupes auxiliaires de l'archiduc (1). »

Le cardinal Porto-Carrero opposa pourtant une assez longue résistance au projet d'Amelot; mais finalement l'Église d'Espagne se laissa faire, ce qui était d'autant plus heureux que l'effet moral de ce sacrifice devait être grand. « Les peuples seront encore plus fidèles, disait avec raison Louis XIV, quand ils verront le clergé concourir à la défense de leur roi légitime, et ses ennemis achèveront de connoître qu'ils ne peuvent rien espérer des dispositions prétendues de la nation espagnole en leur faveur (2). »

Les résultats obtenus par Amelot à la suite des premiers succès remportés par Philippe V étaient donc considérables; la naissance du prince des Asturies et la victoire d'Almanza allaient lui permettre de compléter son œuvre par une réforme plus fondamentale, l'assimilation des *provinces forales* à la couronne de Castille.

II.

L'année 1707 s'était ouverte en France et en Espagne par deux événements heureux, l'accouchement de la duchesse de Bourgogne qui donna le jour au duc de Bretagne, et la grossesse

(1) Le même au même, 8 février, 1707. Girardot, t. I, p. 483.

(2) Le même au même, 7 mars 1707. Ibid., p. 487.

de la reine d'Espagne. « Il y avait quarante-six ans, écrit Amelot, qu'une pareille bénédiction du ciel ne s'étoit vue dans la maison royale d'Espagne. Le peuple a été transporté de joie et en a fait des démonstrations extraordinaires. Dans l'instant que la nouvelle s'en répandit par la ville, toutes les boutiques portatives dont la grande place est remplie et qui étaient pleines de fruits, de légumes et de beaucoup d'autres denrées, furent renversées par les gens à qui elles appartenloient, et toutes leurs marchandises abandonnées à ceux qui les voulurent ramasser. La nuit, toutes les maisons furent illuminées, et, comme il n'y avoit point eu d'ordre pour cela, ce fut aux dépens des particuliers, ce qu'on dit qui n'étoit jamais arrivé (1). » « Tout Madrid, écrit encore la princesse des Ursins, est persuadé que l'Espagne aura le prince qu'elle désire depuis tant d'années; et si nous sommes assez heureux pour que cela soit, j'appréhende effectivement que la plus grande partie des bons Castillans ne deviennent fous et je le crains furieusement (2). » Lorsque la reine accomplit la célèbre *fouction* de se rendre publiquement et solennellement à Atocha, le peuple de Madrid sortit en foule pour l'acclamer; il fallut faire mettre des barrières dans toutes les rues, depuis le palais jusqu'à l'Église : « Il y avoit des trompettes d'espace en espace, et des hautbois; toutes les rues étoient tendues de belles tapisseries, les balcons couverts de riches tapis de différentes couleurs, de même que les fenêtres depuis le haut jusqu'en bas; il y avoit dans de certaines places où l'on passoit, de l'argenterie, des miroirs et des tableaux attachés sur des taffetas cramoisis, qui faisoient un très bel effet; plusieurs fontaines étoient ornées avec des statues qui représentoient diverses choses, au milieu de verdure qu'on y avoit mise entrelacée de fleurs. Un peuple infini chantoit les louanges du roi et de la reine : les uns pleuroient de joie et demandoient au Ciel que Leurs Majestés eussent cinquante enfants qui durassent plus que le monde; les autres rioient et faisoient des grimaces très

(1) Amelot à Louis XIV, 30 janvier 1707. A. E. Esp., t. 166, f° 143.

(2) La princesse des Ursins à M^{me} de Maintenon, 19 janvier, t. III, p. 280.

ridicules; il y en eut de si transportés en voyant la reine, qu'ils poussèrent la folie jusqu'à lui dire qu'ils l'aimoient plus que Dieu (1). »

La grossesse de Marie-Louise entraînait naturellement certaines mesures dont la décision fut, comme toujours, remise à la cour de Versailles. La première fut l'autorisation donnée à Philippe V de séjourner à Madrid. Louis XIV lui avait d'abord enjoint de se rendre à l'armée, quelques raisons contraires qu'Amelot pût faire valoir (2); le danger que de trop grandes inquiétudes feraient courir à la reine le détermina à revenir sur cette première résolution (3).

Pour lever tous les doutes sur la naissance d'un enfant si utile à la dynastie, il fut décidé que les grands officiers des maisons royales et les présidents des conseils assisteraient aux couches de la reine, ainsi que des représentants du duc de Berry, du duc d'Orléans et des princes du sang de France intéressés à la succession; la même formalité ne devait pas être pratiquée à l'égard du grand Dauphin et du duc de Bourgogne, parce que la succession du roi d'Espagne ne pouvait jamais les regarder (4).

Le choix d'un accoucheur, d'une garde et d'une nourrice ne tient pas moins de place que les affaires de l'État dans la correspondance des deux cours. Là encore se manifestait la rivalité des Espagnols et des Français. La cour de France, toujours sage, conseillait à Philippe V de chercher parmi ses sujets (5). Le roi d'Espagne, la reine et la princesse des Ursins prétenaient qu'en Espagne il n'y avait point d'accoucheurs, mais seulement des sages-femmes, toutes ignorantes et inhabiles; que les gardes n'étaient pas plus capables et qu'elles rendaient tous

(1) La princesse des Ursins à M^{me} de Maintenon, 14 février 1707. Bossange, t. III, p. 380.

(2) Louis XIV à Amelot, 17 et 23 janvier 1707. Girardot, I, 480.

(3) La princesse des Ursins à M^{me} de Maintenon, 4 et 7 février 1707. Bossange, t. III, p. 392 et 393. Louis XIV à Philippe V, 17 février 1707. Arch. d'Alcalá, l. 2460.

(4) Le roi à Amelot, 11 juillet 1707. A. E. Esp., t. 168, f° 172.

(5) Philippe V à Louis XIV, 28 février, 4 avril 1707. Ibid., t. 172, f° 111 et 217; M^{me} des Ursins à M^{me} de Maintenon, 4 mars; Bossange, t. III, p. 415.

les enfants cagneux, à force de les mal emmailloter; que les nourrices enfin, à part les Biscayennes, étaient infectées des vices les plus grossiers et des maladies les plus honteuses (1).

Le Despacho, consulté sur cette grave matière, admit que l'accoucheur et la garde fussent français, tandis que la nourrice serait prise en Biscaye.

La question du nom et celle des parrains n'était pas moins délicate. La cour d'Espagne proposait le nom de Louis et demandait Louis XIV comme parrain, la duchesse de Bourgogne comme marraine. Ce nom de Louis n'allait pas sans causer quelques scrupules au roi de France et à M^{me} de Maintenon; *il est trop français*, disaient-ils, et déplaira peut-être aux Espagnols. Mais, avant la maison d'Autriche, il n'y avait eu en Espagne ni Charles, ni Philippe; les Espagnols seraient heureux qu'un descendant de saint Louis prit ce roi pour patron; les « francs Autrichiens » seuls se plaindraient; pourquoi n'avoir de ménagements que pour ces gens-là? Ainsi raisonnaient Amelot et la princesse des Ursins (2).

Le ciel même, aux yeux de tous, se chargea de trancher la question en faisant naître le prince des Asturies le jour de la Saint-Louis, le 25 août 1707. La princesse des Ursins annonça la nouvelle à Versailles par une lettre qui est un cri de triomphe (3).

La satisfaction de la cour de France en la recevant ne fut guère moins grande que celle de la cour et du peuple de Madrid: « Vous avez pu juger de ma joie, écrivit Louis XIV à Philippe V, quand j'apprendrois la naissance d'un prince votre fils. Elle se renouvelle en vous félicitant sur cet heureux événement. Il ne me laisse à désirer que la santé de la reine, et vous m'avez fait un sensible plaisir de m'assurer qu'elle est aussi bonne que son état le peut permettre. J'ai remercié Dieu et je

(1) M^{me} des Ursins à M^{me} de Maintenon, 4, 7 et 28 février 1707; Bossange, t. III.

(2) Louis XIV à Philippe V, 11 juillet, Arch. d'Alcalá, I, 2460; à Amelot, 4 septembre; Giarrdot, t. I, p. 233. M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, 17 septembre; Bossange, I, 166; et M^{me} des Ursins à M^{me} de Maintenon, 26 septembre 1707. Bossange, t. IV, p. 77.

(3) M^{me} des Ursins à M^{me} de Maintenon, 25 août 1707. Ibid., t. IV, p. 62.

le fais remercier par des prières publiques dans tout mon royaume de cette bénédiction qu'il répand sur nous. J'espère que V. M. s'en attirera de nouvelles par l'éducation chrétienne et convenable à un roi, qu'elle aura soin de donner au prince des Asturies. Vous êtes assuré par avance de la tendresse que j'ai pour lui. Elle ne diminuera pas celle que j'ai pour vous et pour la reine. Je crois même que ce nouveau lien augmente encore, s'il est possible, l'amitié parfaite que j'ai pour vous deux (1). »

Comme le duc d'Orléans devait représenter Louis XIV à la cérémonie du baptême du prince des Asturies et que la présence de ce prince était nécessaire à l'armée, on dut la différer jusqu'à la fin de la campagne; elle n'eut lieu que le 8 décembre, jour de la Conception. M^{me} des Ursins porta le jeune prince « dans une chaise toute de glaces et de brocards d'or ». Les corridors du palais qu'on traversa étaient ornés des plus belles tentures, la chapelle des plus riches tapis. Deux évêques assistaient le cardinal Porto-Carrero dans la fonction; tous les grands y étaient; six des plus considérables portaient les objets nécessaires au baptême. On remarqua surtout les magnifiques présents du cardinal; il en fit à tout le monde, avec une politesse, une galanterie, une générosité également rares; il dépensa à cet effet plus de cent mille écus. Aussi sa réconciliation avec Philippe V et la reine fut complète; le roi, pour l'honorer particulièrement, avait ordonné aux colonels de ses gardes espagnoles et wallonnes de faire prendre les armes à leurs soldats et de rappeler lorsque Son Éminence entrerait et sortirait du palais. Porto-Carrero fut si touché de cette extrême distinction, qu'il donna cent pistoles à chacun des gardes (2).

Louis XIV avait engagé son petit-fils à exercer sa clémence à l'occasion de cet heureux événement, persuadé que l'existence d'un héritier né en Espagne suffirait à rattacher beaucoup de mal intentionnés à la dynastie nouvelle (3).

(1) Louis XIV à Philippe V, 7 septembre, Arch. d'Alcalá, I, 2460.

(2) Relation de tout ce qui s'est passé à la cérémonie du baptême de M^{sr} le prince des Asturies. A. E. Esp., t. 171, f° 89.

(3) Louis XIV à Amelot, 11 septembre 1707. Girardot, t. I, p. 234.

III.

Le succès des armes de Philippe V n'y devait pas moins contribuer.

On avait fait beaucoup à Madrid pour le préparer. Amelot avait rétabli les troupes dès les premiers mois de 1707. Par les mesures que l'on a vues, il s'était procuré les fonds nécessaires à leur entretien. De plus, au mois de mars, les galions du Mexique étaient arrivés à Brest, chargés d'un million d'écus; Louis XIV avait eu l'idée d'en retenir une partie, mais Philippe V avait réussi à l'en dissuader, se fondant sur la méfiance que les Espagnols ressentaient à l'égard des Français (1); il offrait d'ailleurs en dédommagement à son aïeul un million de livres venu sur les mêmes vaisseaux pour le roi d'Espagne.

Louis XIV accepta ce présent, faible rémunération de toutes les dépenses qu'il faisait pour son petit-fils (2). L'année même, Chamillard avait envoyé en Espagne 20 bataillons d'infanterie et 20 escadrons de cavalerie, 6,000 sacs de farine ou de blé, 620,000 rations d'avoine et 200,000 rations de biscuit. Il avait enfin ratifié un traité pour la solde des troupes avec le marquis de Santiago, riche munitionnaire espagnol (3).

L'heure de l'action décisive approchait : déjà les deux armées de Berwick, de Las Minas et de Galloway se trouvaient en présence. « Je suis dans l'attente d'une bataille, écrit Philippe V à Louis XIV, le 18 avril; ainsi V. M. peut croire l'inquiétude où je suis, quoiqu'on m'assure de toutes parts que nos troupes sont

(1) Philippe V à Louis XIV. 28 mars 1707. A. E. Esp. t. 172, f° 196.

(2) Le même au même, 4 avril 1707. Ibid., f° 218. — Louis XIV répond le 11 avril : « Vous jugez avec beaucoup de raison des inconvénients qu'il y auroit à retenir ici la moindre partie de l'argent venu des Indes pour le compte des sujets de V. M. J'ai pensé comme vous, et le sieur Amelot vous aura dit qu'ils auroient une entière liberté d'en disposer à leur volonté. Je suis persuadé que cette bonne foi doit contribuer infiniment à établir la confiance si nécessaire entre la France et l'Espagne. » Le 19 avril, il n'accepte le présent d'un million qu'afin de s'en servir pour la défense du roi d'Espagne. Arch. d'Alcalá, I. 2400.

(3) Lettres de Chamillard et d'Amelot, Dépôt de la guerre, citées par Combès, op. cit., p. 274.

bien supérieures en nombre et en qualité à celles des ennemis. Suivant les dernières nouvelles que j'ai eues et qui sont du 13 de ce mois, les deux armées n'étoient qu'à quatre lieues l'une de l'autre, dans des plaines où rien ne pouvoit les empêcher de se joindre. Ainsi j'en attends des nouvelles à tous moments; je crois que M. le duc d'Orléans, qui doit arriver ici aujourd'hui, sera bien fâché de ne s'y pas trouver. Pour moi, je vous avoue que je voudrois bien y être, et il est bien heureux pour moi que l'Archiduc n'y soit pas non plus, puisque s'il y étoit je serois inconsolable, ne désirant rien plus ardemment que de me rendre digne du sang dont j'ai l'honneur d'être sorti (1). » La bataille s'engagea huit jours après; ce fut celle d'Almanza, et Philippe put expédier ce bulletin de victoire à un prince qui n'était que trop désaccoutumé d'en recevoir.

De Madrid, le 28 avril 1707.

« J'envoie au plus vite Valouse à V. M. pour lui porter l'affranchissante nouvelle que les ennemis ayant attaqué notre armée le 25 de ce mois, ont été défait à plate couture. Vous pouvez juger de la joie que me donne un si heureux succès, mais je puis vous assurer qu'elle est encore augmentée par celle que vous en ressentirez, par la tendresse et la reconnaissance que j'ai pour vous, qui vont au delà de tout ce que je puis vous dire (2). »

Une lettre du 2 mai donna tous les détails sur la bataille et sur ses conséquences; les Français et les Espagnols avaient fait 9,000 prisonniers, dont 800 officiers, pris 102 drapeaux ou étendards, tout le canon et presque tout le bagage; l'infanterie ennemie était détruite, la journée lui ayant coûté 15,000 hommes; la cavalerie en fuite. Les officiers français s'étaient admirablement conduits; Berwick, pour prix de sa victoire, avait demandé la grandesse avec la permission de la transmettre à

(1) A. E. Esp., f. 172, f° 238.

(2) Ibid., f° 260.

celui de ses fils qu'il voudrait; Philippe espérait que son aïeul n'y verrait pas d'objection, « malgré la peine qu'il avoit à voir multiplier ces sortes de grâces dans son royaume; » enfin « les fort beaux projets » du duc d'Orléans, à l'exécution desquels on allait s'adonner, ne manqueraient pas d'amener l'expulsion totale des ennemis (1).

Les résultats de la victoire furent, en effet, considérables, au moins dans les premiers temps; chaque lettre d'Espagne en annonçait quelqu'un : « Je ne me donne pas souvent l'honneur d'écrire à V. M. de crainte de l'importuner, écrit la reine à Louis XIV, et j'attends toujours quelque occasion de le faire. Le retour des royaumes de Valence et d'Aragon me la fournit aujourd'hui et c'est avec bien du plaisir que je viens m'en réjouir avec vous. Je vous assure que c'est une grande joie pour le roi votre petit-fils et pour moi d'avoir à vous mander de ce pays-ci des nouvelles qui puissent vous réjouir, après que l'Espagne vous a donné tant de peines. En vérité, nous ressentons les choses qui nous arrivent, tant heureuses que malheureuses, encore plus vivement par rapport à vous que par rapport à nous-mêmes. Après avoir remercié Dieu des heureux succès qu'il nous donne dans cette campagne, nous devons aussi en remercier V. M., puisque c'est à ses troupes à qui nous en avons l'obligation (2). » Et Louis XIV peut répondre le 13 juin : « Je vous dois à chaque réponse que je fais à vos lettres de nouveaux compliments sur le bon état de vos affaires. Ce style est bien différent de celui des années précédentes, et j'espère en la protection que Dieu nous accorde que je n'aurai plus d'occasion de le changer (3). »

IV.

Le lendemain même du jour où il avait appris la victoire d'Almanza, le roi de France marquait à son petit-fils que « la

(1) Philippe V à Louis XIV, le 2 mai 1707; A. E. Esp., t. 172, f° 276.

(2) La reine d'Espagne à Louis XIV, le 29 mai 1707, A. E. Esp., t. 172, f° 360.

(3) Louis XIV à Philippe V, le 13 juin 1707. Arch. d'Alcalá, l. 2460.

perte des ennemis et la conjoncture où elle arrivoit lui donnoit les moyens de rétablir son autorité sur toutes les parties de l'Espagne (1); » il lui conseillait de supprimer les priviléges d'Aragon et de Valence, d'y établir un nouveau système de gouvernement, et d'en tirer désormais tous les secours que ces deux royaumes pouvaient fournir (2); n'était-il pas injuste que les peuples les plus fidèles restassent de beaucoup les plus chargés (3)? Amelot n'avait pas besoin d'être poussé dans cette voie, car il y marchait de lui-même sans la moindre hésitation; jamais, pensait-il, le roi d'Espagne ne serait plus en état de faire tout ce qui lui conviendrait; le moment était venu de mettre l'Espagne entière sur le pied de la Castille (4).

Un obstacle bien imprévu allait se dresser devant l'ambassadeur : l'attitude singulière du duc d'Orléans. Ce prince était arrivé à l'armée de l'Est, vingt-quatre heures après la victoire d'Almanza. Il avait poursuivi le cours des succès de Berwick, repris Valence et Saragosse, soumis rapidement les royaumes de Valence et d'Aragon, envahi la Catalogne, où la prise de Lérida devait bientôtachever de le mettre en évidence.

Avant même qu'il eût franchi la frontière d'Espagne, beaucoup de gens avaient conjecturé, voire espéré, qu'en dehors du commandement militaire, il jouerait un rôle considérable dans la Péninsule (5). Louis XIV, sensible aux inquiétudes d'Amelot et de la princesse des Ursins, avait exigé de son neveu la promesse « qu'il se renfermeroit simplement à la connaissance des affaires qui regardoient la guerre et qu'il n'entreroit dans aucun détail de celles de la cour et du gouvernement (6). »

Mais le duc d'Orléans ne faisait pas la guerre dans des conditions ordinaires; il la faisait dans un pays soulevé contre son maître légitime; il ne luttait pas seulement contre un ennemi

(1) Le même au même, 9 mai 1707. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(2) Le même au même, 30 mai 1707. Ibid.

(3) Louis XIV à Amelot, 27 juin 1707. Girardot, t. I, p. 212.

(4) Amelot à Louis XIV, 13 juin 1707. A. E. Esp., t. 468, f° 222.

(5) Le même au même, 4 avril, 1707. Ibid., t. 467, f° 168.

(6) Louis XIV à Amelot, 18 avril 1707. Ibid., t. 473, f° 73.

national; il combattait un parti dans une guerre civile; chacune de ses actions militaires entraînait des conséquences politiques. Comment n'être pas tenté de les régler soi-même, de se poser en médiateur entre ceux au nom de qui on remportait la victoire et ceux sur qui on la remportait? Tentation pardonnable après tout chez un homme supérieur et dénué de partis pris, qui voyait les fautes où la rancune et l'esprit de vengeance entraînaient un gouvernement plein de bonne volonté sans doute, mais aussi de faiblesses.

A peine la campagne était-elle commencée que les questions politiques se posaient. Malgré quelques réserves de pure forme, le duc d'Orléans les tranchait en souverain. Entré à Saragosse, le 25 mai 1707, il recevait des magistrats un acte solennel de soumission au nom de la ville et de tout le royaume d'Aragon; le 26, il prenait sur lui de proclamer un pardon général de la part du roi d'Espagne, à la seule condition que les bourgeois apporteraient leurs armes au Fort de l'Inquisition. Il établissait une imposition générale et gardait l'argent recueilli pour faire subsister sa propre armée. Il cassait tous les tribunaux et suspendait tous les magistrats et officiers publics, pour les remplacer par des magistrats provisoires nommés par lui; il désignait jusqu'aux alcaldes des villages. Enfin, il autorisait ces révoltés de la veille à frapper leur monnaie aux coins de Philippe IV et de Charles II, sous prétexte qu'ils n'en avaient point de Philippe V (1)!

Même conduite à l'égard des Valenciens; même indépendance de sa part; pour eux, même douceur et mêmes espérances de pardon (2).

Le duc d'Orléans soutenait-il donc les fueros de Valence et d'Aragon? Allait-il s'en faire l'avocat auprès de Philippe V (3)? Non. Comme Louis XIV, comme Philippe V, comme Amelot,

(1) Le duc d'Orléans à Louis XIV, 25 mai 1707; à Chamillard, 5 juin 1707; à Philippe V, 25 mai 1707, 31 mai 1707, 9 juin 1707. Archives nationales, K. K. 1321-1322.

(2) Le duc d'Orléans à Amelot, 11 juin 1707; *ibid.* — Amelot, à Louis XIV, 13 juin 1707. A. E. Esp., t. 168, f° 222.

(3) Comme l'ont soutenu La Beaumelle et M. Combes.

comme la princesse des Ursins, il voulait qu'on les supprimât; nombre de textes décisifs sont là pour le prouver (1).

Le seul différend qu'il y eût entre lui et le gouvernement espagnol portait sur la date de la promulgation des mesures préparées contre les deux royaumes reconquis; il prétendait qu'on attendit, pour les faire connaître, la prise de Lérida ou la répartition des troupes dans leurs quartiers d'hiver (2), tandis que Philippe V voulait agir sur l'heure.

C'était se donner un rôle facile et agréable que de se promener en distribuant des pardons à travers des pays vaincus et de défendre tout haut, sous un prétexte, des priviléges qu'on attaquait tout bas dans des lettres secrètes. On s'acquérait ainsi une popularité dont on privait le gouvernement. « Les princes, sur tous les hommes, veulent être aimés, dit Saint-Simon (3). » Tout retentissait des louanges du duc d'Orléans; lui-même était flatté et séduit; aussi ne se gênait-il pas pour blâmer publiquement la conduite du gouvernement madrilène (4).

Celui-ci, à tort selon nous, mais en fin de compte dans la plénitude de son droit, n'avait pas cru devoir s'arrêter aux objections du duc d'Orléans. Sans attendre la soumission complète du pays, il avait, au commencement de juillet, promulgué à Valence et à Saragosse la Constitution de Castille, qui devait être désormais la loi unique et générale du royaume d'Espagne (5).

Tout en continuant à en porter le titre glorieux, l'Aragon et Valence cessèrent de former des royaumes particuliers, car ils

(1) Le duc d'Orléans à Amelot, 7 mai 1707: « Je n'oublierai pas de brûler toutes les archives et les fueros. » Au même, 2 juin : « Il est absolument nécessaire de réduire l'Aragon sous les lois de la Castille. » A Chamillard, le 5 juin : « Je tiendrai bon pour la suppression des priviléges, mais il me paraît que la brigue est forte dans le conseil d'Espagne en faveur des Aragonais et des Valenciens. » A Philippe V, le 21 juin : « J'aurois craint de laisser aux Aragonais l'espérance de la conservation de leurs lois et de leur gouvernement qu'il est absolument nécessaire que V. M. change pour les mettre aux mêmes lois que la Castille, etc., etc. » Archives nationales, K. K. 1321-1322.

(2) Le duc d'Orléans à Philippe V, 31 mai 1707. Arch. nat., loc. cit.

(3) Saint-Simon, t. V, p. 2.

(4) Philippe V s'en plaint dans ses lettres à M^{me} de Maintenon.

(5) Le duc d'Orléans à Philippe V, 11 juillet 1707.

perdirent les institutions politiques, judiciaires et financières qui leur étaient propres.

Le *Conseil d'Aragon*, siégeant à Madrid, fut supprimé, le fameux *Tribunal de la Manifestation*, à Saragosse, fermé (1).

Tandis que jusqu'alors les vice-rois de ces deux pays, habitués à se voir opposer les priviléges et les immunités comme un rempart infranchissable, n'osaient rien entreprendre sans s'être au préalable assurés de l'assentiment du public, ils recurent et possédèrent désormais une autorité despotique; ils purent ordonner tout ce qu'ils jugeaient nécessaire au service du roi et exercèrent, dans l'étendue de leur circonscription, la plénitude du pouvoir royal (2).

Le régimes des *audiences royales* fut étendu aux deux royaumes par l'établissement de celles de Saragosse et de Valence (3).

C'étaient des tribunaux comparables aux bailliages et aux sénécchaussées de France, présidés par un *Régent* et composés d'*alcal des mayors, de fiscaux, de procureurs, d'écrivains et d'alguaizils*, de même que les autres tribunaux, mais qui comptaient moins de procureurs et d'écrivains que les tribunaux souverains.

Chaque audience jugeait en première instance de toutes les matières civiles et criminelles à cinq lieues à la ronde de l'endroit où elle résidait, à la réserve des affaires qu'on appelait *de cour*, et par appel de toutes les sentences des alcaldes ordinaires et des autres juges, bayles, corregidors, regidores (4).

Enfin, en matière de finances, les Aragonais et les Valenciens

(1) Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. I, p. 97-98.

(2) Le titre de *vice-roi* ne se donnait qu'à celui qui commandait dans un royaume, excepté à celui de Barcelone, celui de *capitaine général* à celui qui commandait dans une province, celui de *gouverneur* à celui qui commandait dans une place. Quoique la qualité de vice-roi eût quelque chose de plus éclatant que celle de capitaine-général, ils étaient pourtant égaux en pouvoir et en juridiction et exerçaient une autorité absolue. Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 275.

(3) Avant le soulèvement de 1703, il n'y avait en Espagne que quatre *audiences royales* celles de Galice, de Séville, de Majorque et des Canaries; en 1707, on créa celles de Saragosse et de Valence, en 1715, celle de Barcelone. Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 270.

(4) Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 271.

furent soumis aux mêmes impôts que les Castillans, mais ils conservèrent leurs monnaies nationales (1).

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les partisans de l'ancien régime protestèrent énergiquement. Il est fâcheux pour l'honneur du duc d'Orléans, qu'au lieu de s'incliner devant le fait accompli, il ait jugé bon de prendre en main les réclamations des mécontents et de les porter à Philippe V. Dès le 11 juillet, il protestait dans une lettre adressée à Amelot contre l'iniquité d'un décret qui confondait dans un même traitement les bons et les mauvais, et demandait qu'on en rendît un second qui accordât quelque distinction à la noblesse fidèle, ainsi qu'aux parties du royaume qui n'avaient pas prêté obédience à l'archiduc (2). Bien plus, lui général français au service du roi d'Espagne, il osa se faire l'interprète de la noblesse d'Aragon, et transmettre à Philippe V ses plaintes et ses vœux (3). L'année suivante enfin, il rédigea sous forme de *mémoires* un plan de gouvernement pour les pays reconquis. Une partie de leurs *fueros* devait leur être rendue; les deux audiences de Valence et de Saragosse seraient fondues en un seul tribunal qu'on établirait à Tortose; les corregidors seraient supprimés, et l'on se contenterait de la magistrature des alcaldes; ceux-ci, chefs des officiers municipaux, dépendraient directement des vice-rois par qui ils seraient nommés. On tiendrait compte des vœux légitimes de la noblesse; pourquoi ne pas la gagner au lieu de la combattre? Elle serait un appui plus sûr que la masse du peuple (4).

Un tel projet était entièrement contraire aux vues d'Amelot; aussi n'en eut-il cure. Il maintint envers et contre tous sa *Pragmatique* de 1707. Par cet acte, la royauté espagnole se rapprocha sensiblement de la royauté française, une et centra-

(1) Abbé de Vayrac, *État présent de l'Espagne*, t. III, p. 271. — Cet ouvrage, bien qu'il se rapporte à l'état de l'Espagne en 1717, contient d'utiles détails sur la période précédente, notamment sur les réformes d'Amelot et d'Orry.

(2) Le duc d'Orléans à Amelot, 11 juillet 1707. Arch. nat., loc. cit.

(3) Le duc d'Orléans à Philippe V, 11 juillet 1707. Ibid.

(4) Le duc d'Orléans à Philippe V, 16 juillet 1708. Ibid.